

UNIVERSITÉ D'OTTAWA - ÉCOLE DES GRADUÉS

LE POINT DE VUE D'HALDIMAND  
SUR LES PROBLÈMES CANADIENS  
DE 1781 A 1784

par Soeur Thérèse-Lucile, s.g.c.

*Recompte, s.l.c.*

Thèse présentée au Département  
d'Histoire de l'Université  
d'Ottawa en vue de l'obtention  
de la maîtrise en Histoire.



*19  
Grade conféré  
mai 1967  
W. Blanchamp, vni  
Secrétaire*

Ottawa, Canada, 1967

UMI Number: EC55663

### INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI<sup>®</sup>

---

UMI Microform EC55663  
Copyright 2011 by ProQuest LLC  
All rights reserved. This microform edition is protected against  
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

---

ProQuest LLC  
789 East Eisenhower Parkway  
P.O. Box 1346  
Ann Arbor, MI 48106-1346

CURRICULUM STUDIORUM

Soeur Thérèse-Lucile, s.g.c., est née à Saint-André-Avellin, le 10 décembre 1910. Elle a obtenu son baccalauréat ès arts de l'Université d'Ottawa en 1952.

## TABLE DES MATIERES

| Chapitres  | pages |
|--|-------|
| INTRODUCTION . . . . .   | iv    |
| I.- POLITIQUE EXTERIEURE . . . . .   | 1     |
| 1. Défense   | 1     |
| 2. Préliminaires de la paix  | 38    |
| 3. Le Traité de Paris 1783   | 48    |
| II.- LA POLITIQUE D'HALDIMAND A L'EGARD DES INDIENS .                      | 65    |
| 1. Rôle des Indiens dans la défense de la co-<br>lonie                     | 65    |
| 2. Solde des Indiens   | 85    |
| III.- L'ATTITUDE D'HALDIMAND VIS-A-VIS DES LOYALISTES                      | 101   |
| 1. L'établissement des Loyalistes  | 101   |
| 2. L'entretien des Loyalistes  | 122   |
| 3. L'apport des Loyalistes au progrès de la<br>colonie                     | 131   |
| IV.- POLITIQUE INTERIEURE . . . . .  | 140   |
| 1. La justice  | 140   |
| 2. Eglise et instruction   | 161   |
| 3. Les problèmes sociaux   | 182   |
| V.- LE POINT DE VUE D'HALDIMAND SUR LES PROBLEMES<br>ECONOMIQUES . . . . . | 197   |
| 1. L'agriculture   | 197   |
| 2. Commerce et industrie   | 204   |
| 3. Les finances  | 218   |
| CONCLUSION . . . . .   | 242   |
| BIBLIOGRAPHIE . . . . .  | 246   |

## INTRODUCTION

Les historiens ont attaché peu d'importance à la carrière de Sir Frédéric Haldimand gouverneur général du Canada de 1778 à 1784. Le manque de documents sur les faits de cette époque a limité considérablement les recherches historiques du siècle dernier. Ceci se vérifie par l'observation de MacMullen dans son Histoire du Canada: "Il s'est passé peu d'événements importants sous l'administration du général Haldimand<sup>1</sup>."

Il s'ensuit que, faute de sources authentiques, François-Xavier Garneau, Napoléon Legendre et Eugène Guérin publièrent sous diverses formes, des ouvrages plus ou moins exacts<sup>2</sup>, ce qui contribua probablement à noircir les faits et gestes du gouverneur. Vers 1880, les recherches de l'érudit archiviste canadien Douglas Brymner occasionnèrent un changement complet dans les jugements portés sur Frédéric Haldimand et sur les événements de cette période<sup>3</sup>.

---

1 Cité dans Douglas Brymner, Rapport sur les Archives Canadiennes, 1887, p. viii.

2 François-Xavier Garneau, Histoire du Canada, tome 2, p. 389; Napoléon Legendre, La Race française en Amérique, 1885, p. 68; Eugène Guérin, La Nouvelle-France, tome 2, p. 317, historiens cités par A. Latt dans Un Vaudois gouverneur général du Canada sir Frédéric Haldimand, dans la Revue Historique Vaudoise, n° 4, juillet-août 1933.

3 Archives Publiques du Canada, Collection Bouquet-Haldimand, M.S. 21631 à 21895. Le sigle APC servira, au cours de cette thèse, à désigner les Archives Publiques du Canada.

## INTRODUCTION

v

Les années que le général Haldimand a vécu au Canada ont été importantes pour l'histoire du pays, puisque parmi les changements qui se sont opérés alors, les plus remarquables furent la cession du Canada à l'Angleterre, le maintien de l'Acte de Québec, la guerre de la Révolution américaine, la venue et l'installation des Loyalistes.

Pendant son administration, le gouverneur a joué un rôle considérable dans trois domaines précis: les négociations avec le Vermont, la Révolution américaine et le problème des Loyalistes. L'affaire du Vermont pourrait offrir des aspects intéressants mais le sujet a déjà fourni la matière nécessaire à la rédaction d'une thèse présentée à l'Université d'Ottawa<sup>4</sup>.

Le but de cette thèse est de montrer les réactions du gouverneur Haldimand devant certains problèmes de politique intérieure et extérieure au cours de la deuxième partie de son administration de 1781 à 1784. L'analyse des années 1778 à 1781 a été faite dans une thèse de maîtrise ès arts en Histoire présentée à l'Université d'Ottawa<sup>5</sup>.

---

4 Thomas Chadsey, The General Haldimand and the Vermont Negotiations (1780-1783), Université d'Ottawa, 1953, x-145 p.

5 Pierre Trudel, Sir Frédéric Haldimand, face à certains problèmes durant la première partie de son administration du Canada (1778-1781), Université d'Ottawa, 1964, vii-236 p.

## INTRODUCTION

vi

Quelques citations sembleront peut-être un peu longues mais rien n'égale un document entier surtout lorsqu'il s'agit d'une lettre dont le signataire est Haldimand et qui décrit ses réactions dans les diverses situations où il s'est trouvé durant son séjour au Canada.

En 1781, le problème de la défense du pays est encore grave. Comme Washington projette d'envahir le Canada, le gouverneur doit être prêt à repousser l'agresseur. De plus, les menées du Vermont contre la colonie et la sympathie des Canadiens pour les révolutionnaires américains sont une source d'inquiétudes pour Haldimand. De même la vallée des Grands Lacs, à cause des forts et du commerce des fourrures, demeure le grand souci du gouverneur jusqu'à son départ du Canada en 1784.

L'emploi des Indiens pour la défense de la colonie était inévitable. Haldimand essaiera d'en tirer le meilleur parti malgré les dépenses exorbitantes que cela occasionnait. Les Loyalistes qui arrivaient par milliers au pays donnèrent lieu à d'innombrables problèmes sociaux et politiques auxquels le gouverneur devait faire face. Une solution s'imposait également aux multiples difficultés que présentait l'administration intérieure du pays: économie, justice, religion, éducation, voirie et postes.

La gestion des biens de la couronne, notamment dans sa politique à l'égard des Indiens lui attirera maints

INTRODUCTION

vii

avertissements de la part du Parlement britannique. Les éloges du roi lors de son rappel en Angleterre lui permettront de redorer son blason.

## CHAPITRE PREMIER

### POLITIQUE EXTERIEURE

#### 1. Défense.

##### Opérations militaires.

Après la défaite de Burgoyne en 1777, les opérations militaires pour la défense du Canada se réduisirent à la fortification d'endroits stratégiques, à une série d'attaques éclairs, d'incursions, et d'escarmouches aux frontières.

Les Américains de leur côté, ayant vainement tenté de conquérir le Canada par des offensives militaires, abandonnent les campagnes classiques, mais ils continuent les attaques aux frontières notamment dans la région des Grands Lacs et la lutte pour capturer ce qui reste de l'armée royale dans l'est de la province rebelle.

Cette situation durera jusqu'à la fin des hostilités. C'est pourquoi Frédéric Haldimand, gouverneur général et commandant en chef de l'armée britannique au Canada, ne lance aucune campagne d'offensive sur les colonies rebelles, spécialement après la désastreuse défaite de Cornwallis en 1781. Dès lors, l'action militaire d'Haldimand se borne à essayer d'enlever aux rebelles les forts près des frontières, à tenir son armée en forme, à construire des forts et

à réparer ceux qui existent déjà. Le vieux général dépense une somme d'énergie inconcevable à dépister le travail des espions rebelles, à épier les mouvements des armées américaines, à envoyer des groupes d'éclaireurs au-delà des frontières avec mission de détruire récoltes, troupeaux, moulins et réserves de vivres; il ordonne la capture de prisonniers et permet à des civils de faire des recrues parmi les rebelles pour lesquelles ils sont rémunérés. Pour un profane ce programme peut paraître chargé de problèmes de seconde zone mais pour Haldimand, comme le révèle sa correspondance, chaque événement concernant le pays devient l'objet de sa sollicitude. Quand il s'agit de directives militaires venant de Londres, en fidèle serviteur de son roi, il n'épargne rien pour les mettre à exécution. L'extrait suivant d'une lettre de Lord Georges Germain à Haldimand en fait foi:

The defencible State you have put the Province into, and especially the Town of Quebec, renders it too serious an object to be attempted in the way proposed in the Plan found among Mr Lauren's papers, and in the present circumstances of the War, I cannot think France will venture to send such a land and Sea Force up the River St Lawrence as she could hope should be sufficient to reduce Quebec, or fix themselves in the Country; the prudent measures you have taken, and the great diligence you have used in carrying them into Execution, have been of most essential Service to this Country, and given great Satisfaction to the King; for instead of dreading to have a new War to attend to in Canada, His Majesty now looks forward with confidence in Your Zeal and ability to derive most important assistance from the

Forces under your Command in reducing the Rebellion in the Eastern Provinces<sup>1</sup>.

Le Vermont requiert une attention vigilante, Haldimand veut le gagner à son ancienne allégeance. Il demande d'éviter toute friction avec cette province vacillante où la population est divisée au sujet de ses principes politiques. La conduite obscure et mystérieuse des meneurs du Vermont incite le gouverneur à la prudence dans ses relations avec eux. Dans une lettre à Londres il résume bien son attitude et ses plans en présence d'une situation aussi critique:

My Agents are returned from their Conference with Ira Allen & Major Fay & I here inclose a Continuation of their Proceedings from No. 22 to 33 - These & Conversations I am forbid to commit to Paper which passed between those Gent<sup>l</sup> have almost, if not entirely removed my Suspensions of Allen's Party - but I see with much concern that the wished for Revolution very little depends upon their Interest, at least as things are at present circumstanced - The Prejudice of a great Majority in the Populace, & the prevailing Influence of Congress are too powerful to admit of a Change within any given Time from one to three years by negotiation.

The leading men in our Interest advise, as a last Resource, my Issuing a Proclamation Confirming to Vermont the late assumed Territory, and other Privileges contained in a Letter marked A thinking that from the refusal of these by Congress, the Populace may be inclined to accept of Terms from Government-

This Proclamation they desire may be followed by a force equal to support the friends of Government who wait for an Opportunity to declare themselves

---

<sup>1</sup> APC, B 44, p. 72, lettre de George Germain à Haldimand, Whitehall, le 12 avril 1781.

## POLITIQUE EXTERIEURE

4

and Awe those in opposition- In so Critical a Juncture I most sensibly feel the want of Particular Instructions, fearing on one side to let an opportunity escape which may never be recalled, & on the other, taking upon myself a decision of such Importance a Firm disinterested Zeal for the King's Service which has hitherto, will in this Instance Guide my Conduct and in betting for the Best, I shall hazard the Consequences with the Generosity of my Royal Master-

How far Incroachments by Vermont on New York and N. Hampshire may affect future Politics I know not- at present I conceive them indiscriminately engaged in Rebellion, and if by Sacrifying a part of one, to the interest of the other, a Reunion of the most valuable, with the Mother Country can be Effected, think it my Duty to make the Attempt- In this Faith, I shall Issue the Proclamation, worded with as much Caution as is Consistent with my Hopes of its Success- it is to precede the Detachment, and as the Preparations to Receive it Cannot be made before the 12th or 14th Instant, to which time the meeting of their Assembly is put off the Troops will necessarily not move so soon as mentioned in my other Letters to Your Excellency, Reports brought by my Agents from good Authority respecting the Enemy having laid aside their Intention against N York, makes this Delay less painfull to me.

Your Ex. will not understand that any offensive Measure against Vermont are to be undertaken by the Detachment from Crown Point, on the Contrary, every appearance of Hostility will be carefully avoided, while Parties will be sent to Distress the other frontiers it is hoped this Conduct will convince the People of Vermont that it is the Intention of Government to protect them, and facilitate the Endeavours of the Leading men in our favor to gain the Populace, in the course of the Winter, to make Preparation for a more Effectual Essay in the Spring, which if Mutually Carried on, I should hope might prove successfull<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> APC, P 147, p. 374, lettre d'Haldimand à George Germain, Québec, le 1<sup>er</sup> octobre 1781.

Le 26 juillet 1781, Haldimand reçoit des ordres de Whitehall, lui enjoignant d'envoyer une armée considérable aux frontières afin d'impressionner les habitants du Vermont et leur donner confiance dans la protection du roi contre les démarches agressives de Washington<sup>3</sup>.

Avant de recevoir la nouvelle de la défaite de Cornwallis, Haldimand adresse à Lord Germain, le 22 octobre 1781, une lettre remplie d'espérance quant à la sécurité du Canada, si le Vermont ne prend pas une part active à la guerre:

[...] the Intention of the Enemy against this Province has been hitherto diverted, and as Your Lordship observes, While offensive Operations are Carrying on in the Southern parts of the Continent with Succesfs, & if Vermont should not take an active part with the other States, no Serious attempt is to be apprehended. Conformable to Your Lordship's Wishes, I have always Sent Detachments upon the Country and destroy Supplies-<sup>4</sup>

Le gouverneur, qui considérait l'affaire du Vermont très complexe, avait affirmé cependant que les négociations durerait tout au plus trois années. Il ne se trompe pas. Par sa communication, en provenance de Montréal, datée du 27 mai 1782 à Sir Henry Clinton, gouverneur de New York, on

---

3 APC, B 44, p. 106, lettre de Lord George Germain à Haldimand, Whitehall, le 26 juillet 1781.

4 APC, B 55, p. 97, lettre d'Haldimand à George Germain, Québec, le 22 octobre 1781.

## POLITIQUE EXTERIEURE

6

présume qu'il aura à déployer encore une grande énergie pour obtenir l'adhésion du Vermont:

[...] I shall nevertheless proceed with all possible Dispatch to Carry into Execution the Instruction I have Received from Lord George Germain to make the Recovery of Vermont to the King's obedience the Primary Object of My Attention-<sup>5</sup>

Après le traité de paix de 1783, toutes négociations cessent avec le Vermont qui adhère au Congrès et devient le quatorzième Etat en 1791.

Dans l'Est, les opérations militaires sont concentrées non seulement sur l'affaire du Vermont mais aussi sur les mouvements des troupes du général Washington. Il n'y aura pas de rencontre-choc, ce n'est pas le but d'Haldimand. Ses motifs de mobilisation, dans la vallée de la Mohawk, sont clairement indiqués dans une lettre destinée aux postes des Grands Lacs et datée de Québec, le 6 septembre 1781:

Judging it Expedient for the Purpose of Allarming the Frontiers, and distressing the Enemy by destroying their Supplies- I have determined to send a strong Detachment of the Army to take Post at Crown Point, where they will Remain as long as the Season will permit, and to make this Alarm more General, I have directed Brigad<sup>r</sup> General Powell to Detach Parties of the Rangers and Indians to the Mohawk River and Frontiers of Pensylvania, in which Service I wish to Join one, or two strong, well directed Scouts from Carleton Island. I have told Brigad<sup>r</sup> Powell that these will form a Junction, or Co-operate with those from Niagara destined for the Mohawk River, and that you will give him your sentiments

---

<sup>5</sup> APC, B 148, p. 33, lettre d'Haldimand à Henry Clinton, Montréal, le 27 mai 1782.

## POLITIQUE EXTERIEURE

7

thereon from the Knowledge You have acquired of the Enemy's Strength and Situation, and their Local Circumstances in that Quarter- These will Compare with his abilities and Information, determine his Plans, and Communicate them to You- Your vicinity to the Enemy's Country will admit of this delay- I likewise direct Captain Robertson to be the Bearer of this Letter, that you may Consult together upon the Expediency of sending, at the same time a Scout from Oswegatchie, or joining the force he Can Spare from thence to those you send from Carleton Island. The unfortunate Consequences from a Discovery of Sir John Johnsons' Expedition last Year will Convince You of the necessity of Keeping this Intention profoundly Secret. You and Brigad<sup>r</sup> Powell are the only Persons in the Province to whom it shall be imparted, until the order of March Shall be given out. It will not be necessary for You to Mention even to Captain Robertson the Movement from hence to Crown Point. It will take place about the 1<sup>st</sup> of October, by which time, the Scouts should be on their several Grounds, in order to Make the Consternation General, and Divide the force of the Enemy<sup>6</sup>.

A plusieurs reprises dans sa correspondance, lorsqu'il s'agit d'expéditions déprédatrices en sol ennemi, Haldimand fait mention de "moulins" comme but principal de l'incursion. Ce sont des moulins à farine; on conçoit facilement l'importance qu'Haldimand attache à leur destruction. Il est intéressant de lire une description que fait de l'un de ces "moulins", le capitaine Daniel Robertson:

I have now the Honor to inform His Excellency the Commander in Chief that I was three weeks absent from hence, invested the Mill the 22<sup>nd</sup> instant at Half past one in the Morning, and had the doors opened by a Crow Bar, whilst the Archers amused them with the Cornstables, which burned only the Shingles

---

6 APC, B 128, p. 105, lettre de Frédéric Haldimand au major Ross, Québec, le 6 septembre 1781.

## POLITIQUE EXTERIEURE

8

as the Boards were of oak- There was in the Mill about five hundred Bushells of wheat a hundred Barrells of flower and a quantity of Indian Corn belonging to the Publick, and about as much belonging to the Inhabitants, a quantity of Salted Pork and Beef, the whole for the use of the Forts in that Quarter, a Contractor, Gersham Skinnerm lived there and was killed-

The mill ground Two hundred Bushells in twenty four hours as likewise bolted it, all by Water- we burned an old wooden Mill and a small dwelling house near the Stone Mill as likewise four good Houses with very excellent Barns about a Mile on this side of the Mill.

We destroyed every thing about the Place of the least use or value<sup>7</sup>.

Ces moulins rustiques solidement construits constituent un point vital dans chaque agglomération. C'est pourquoi le détachement qui réussit à en détruire ou à en capturer un accomplit un fait louable aux yeux du gouverneur:

A Scout sent by Cap<sup>n</sup> Robertson from Oswegatchie is lately returned with a Prisoner taken from Mr. Ellice's Mill upon the Mohawk River, where the Miller and one of the Guard were at the same time killed, this is now the only remaining Mill upon that River, and it supplies the Rebel Troops in the Adjacent Forts- The Destruction of it, is Consequently an Object worthy of Attention, not only in as much as it will distress them, out by increasing their difficulties in the Movement of any Considerable Body of Troops up that River<sup>8</sup>.

Même si l'on ne voit pas le général Haldimand, comme un Wolfe, un Washington ou un Cornwallis chevaucher à la

---

7 APC, B 120, p. 155, lettre de Daniel Robertson au capitaine Brehm, Oswegatchie, le 30 juin 1782.

8 APC, B 124, p. 76, lettre d'Haldimand au major Ross, Montréal, le 7 mai 1782.

tête d'une nombreuse armée, brandissant sabre ou baïonnette, il ne dépense pas moins d'énergie et de talents militaires à défendre le Canada. Quand on considère la longueur des frontières, on peut s'imaginer l'intensité du travail que la coordination des opérations militaires exige du général. De son bureau partent de nombreux messagers porteurs d'ordres et de plans à ses officiers. Il organise, commande, approuve chaque expédition. Il exige des comptes rendus et prépare des rapports pour Londres sur les moindres détails. Toute sa correspondance est révélatrice de cette grande activité. Dans une lettre, particulièrement typique, qu'il adresse au brigadier Powell, le 7 septembre 1781, on constate quel soin il met à organiser une expédition dans la vallée de la rivière Mohawk<sup>9</sup>. Crown Point, au sud du lac Champlain, coupe la route convoitée par les armées de Washington pour entrer au Canada. Le général Haldimand fait de Crown Point la zone d'action d'où partent ses troupes pour porter la dévastation chez l'ennemi:

[...] I shall send a large detachment to take the Post at Crown Point about the 1<sup>st</sup> of October, they will remain there as long as the Season and circumstances will admit to make the alarm more effectual I must desire you will fit out and detach as many parties as Can be disposed of to advantage upon the Mohawk river, and Frontiers of Pensilvania you will do well to consult with Lieut. Colonel Butler

---

9 APC, B 104, p. 264, lettre de Frédéric Haldimand au brigadier Powell, Québec, le 7 septembre 1781.

their several routes, and when determined, impact them to me by Express, specifying the strength of each party, and the time it is supposed they will arrive at their destinations that if occasion should require, those upon the Mohawk river. May receive orders from Crown Point I have at present no view that they should form a junction but at intirely independant of each other, Yet circumstances may make it expedient- You will give these parties orders effectually to destroy all Kinds of grain and Forrage-Mills & cattle and all articles which can contribute to the support of the enemy. They will as usual, have the strongest Injunctions to avoid destruction of Women and Children, and every species of cruelty. This opportunity should if possible, be taken to extirpate the remaining unfriendly Oneidas, who much impede our Scouts and recruiting parties and this will take to reach you, will leave the parties for the Mohawk River, but little get to their ground, about the time the news of the expedition to Crown Point will arrive in the Country by which the Consternation will be general, and the enemy's force divided. I shall by this opportunity direct Major Ross to have one or two good Scouts ready for the same purpose, which may, if judged expedient, join any of those from Niagara, or Cooperate into them. I have desired the Major sentiments on the Head, which you May improve upon, and act accordingly- That Major Ross may more fully communicate with you upon this subject, I shall leave this letter open for his perusal. He has my permission to conduct the Scout or Scouts, from Carleton Island, or to take post at Oswego, or any other place where, should it be necessary to form a deposit of provisions, judgement and some force will be requisite- but as I consider these commands will be too inconsiderable for him. I have at the same time desired, if he thinks at Carleton Island not to leave it<sup>10</sup>.

Le brigadier Powell se permet de poser des objections au général Haldimand au sujet de cette expédition. Il déclare que la population de la vallée de la Mohawk s'attend

---

10 APC, B 104, p. 264, lettre de Frédéric Haldimand au brigadier Powell, Québec, le 7 septembre 1781.

## POLITIQUE EXTERIEURE

11

aux attaques et met ses récoltes en sûreté. Il serait plus pratique de marcher directement sur Duane's borough où les habitants n'ont pas encore été molestés, mais cela comporterait plus de danger étant donné la proximité d'Albany. Les effectifs de cette expédition sous le commandement du major Ross comprendraient 33 soldats du King's Regiment, 150 Rangers et 200 Indiens. Ross partirait d'Oswégo et irait détruire les moulins de Conahajora, dévastant tout sur son passage. De là, le détachement ferait la jonction en rejoignant les troupes de Crown Point. Tel est le plan de Powell pour barrer la route du lac Champlain à l'envahisseur<sup>11</sup>.

Les mouvements défensifs, en bas de Montréal, rayonnement de Sorel à Saint-Jean, de la rivière Yamaska à la rivière Nicolet pour remonter à La Chine et à Caughnawaga. La surveillance de cette région est réservée aux troupes hessoises du baron de Riedesel qui s'établit sur la seigneurie de Sorel dès 1781<sup>12</sup>.

Les activités militaires, durant la deuxième partie de l'administration d'Haldimand au Canada, sont le plus intenses durant les années 1781 et 1782. L'expédition sur la Mohawk le 5 octobre 1781 illustre bien le travail exécuté le

---

11 APC, B 101, p. 164, Powell à Haldimand, Niagara, le 29 septembre 1781.

12 APC, B 136, p. 205, lettre de Riedesel à Haldimand, Sorel, le 19 décembre 1781.

## POLITIQUE EXTERIEURE

12

long des frontières pour tenir l'ennemi à distance. Haldimand attache une grande importance aux randonnées défensives de ses troupes sur l'Ohio et dans la région des Grands Lacs. De Détroit, de Niagara, de l'île Carleton, partent des détachements qui se rendent jusqu'aux rivières Wabash et Cherokees semant la terreur chez les Oneidas. Oswégo surtout est l'objet constant de la vigilance du général Haldimand. Il confie la capture du fort au major Ross qui le prend définitivement en 1782. C'est un exploit remarquable à en juger par les louanges du Colonial Office de Londres et du général de Riedesel:

[...] Establishment made at Oswego by the Detachment under Major Ross, of whose Conduct upon that occasion you will, signify his Royal Approbation, as well as that of the Officers and Men Employed on the Expedition & I make no doubt but the judicious measures you have taken for opposing the Force intended by the Serving Against Detroit will not be less successful<sup>13</sup>.

I beg have to congratulate your Excellency on having at last received intelligence from Niagara, and on Major Ross's having taken post at Oswego; our Being in possession of that Place must alarm the Enemy, and cause a Jealousy which may be of great Service in other Quarters. Mr. Clark had allways a design to attacking the Posts in the Upper Country, it is therefore possible he may attempt something this summer, but he cannot I would think be provided with the necessary artillery and stores for making any serious impression, especially as Your Excellency talks of sending up a reinforcement<sup>14</sup>.

---

13 APC, B 50, p. 114, lettre de Townshend à Haldimand, Whitehall, le 31 juillet 1782.

14 APC, B 137, p. 121, lettre de Riedesel à Haldimand, Sorel, le 7 mai 1782.

Le fort Oswégo, par sa position géographique autant que stratégique, commande toute la région entre le lac Ontario et Albany. Pour cette raison, les rebelles tentent de le reprendre avant la fin des hostilités. Dans un message de New York le 14 mars 1783, le général Guy Carleton annonce que les rebelles préparent une expédition de 1,200 Continentaux. Ils partiront de Newbourg vers la fin de mars et se dirigeront probablement sur Oswégo. On saisit sans peine l'inquiétude fébrile de Carleton dans les derniers mots de son message: "be vigilant and inform your friends." Après avoir déployé tant d'acharnement à prendre Oswégo, le major Ross, commandant du fort, exprime au brigadier général Maclean toute son appréhension au sujet de la défense et demande du renfort<sup>15</sup>. La situation est critique; le plan de l'ennemi est de reprendre le poste. Le général Haldimand envoie un contingent de guerriers indiens pour prêter secours au major Ross.

Le soin que met Haldimand à conserver le Canada à l'Angleterre, lui crée une foule de problèmes à l'intérieur du pays surtout chez les Canadiens français. Si l'on en juge par les rapports qu'il fait à Londres, il ne semble pas avoir une grande confiance en eux pour le service militaire.

---

15 APC, B 103, p. 46, lettre de Ross à Maclean, Oswégo, le 15 mars 1783.

Selon lui les habitants des régions frontalières ont hérité de leurs ancêtres, les coureurs-de-bois, le goût de la vie libre en forêt. Ils ne peuvent se plier à la discipline militaire. Ils font de bons guides, mais servent avec répugnance comme matelots sur les Grands Lacs. Pour aucune raison, même à un salaire élevé, ils ne demeurent en service plus de deux ans. Le gouverneur l'exprime de façon catégorique dans une lettre, très secrète, expédiée à Lord Germain le 23 novembre 1781<sup>16</sup>.

Le général Haldimand doute même de leur fidélité au roi d'Angleterre. L'impression produite sur l'esprit des Canadiens par l'alliance des Français avec les rebelles l'inquiète. Ils affirme que s'ils demeurent fidèles et dans les limites du devoir, c'est grâce à l'attention constante avec laquelle il surveille leur conduite. Haldimand s'en prend à l'attachement des Canadiens français pour la France. Le problème de la race est un problème psychologique auquel s'ajoute celui de la religion:

[...] the news of the Superiority of the French fleets & a Report which is whispered of Lord Cornwallis's Surrender, it is with great Grief that I See this Attachment to France concealed under their Zeal for the Preservation of their Religion &ra, will, on the first favorable Occasion, engage them in the Interests of the Rebels, [...].

---

16 APC, B 55, p. 131, lettre d'Haldimand à George Germain, Québec, le 23 novembre 1781.

Your Lordship may be assured that if the Rebels Shall invade the Frontiers of this Province accompanied with a few Hundred french Soldiers, a great number of Canadians will take up arms in their Favor, and that by far the greatest part of them will Serve them as guides, and furnish them with Provisions & every other Assistance in their Power. My observations have So far from wishing to arm them in defence of the Province, I am apprehensive the Attempt might, in my Weak State, be attended with dangerous Consequences, but I must act in this, When necessary, as Circumstances Shall require<sup>17</sup>-

Dans les campagnes retirées et chez les habitants des frontières, les esprits sont plus conservateurs et changent difficilement d'allégeance, mais il existe également sur le Saint-Laurent des endroits tels que Saint-Ours qui ne se soumettent qu'avec répugnance au nouveau régime. Le curé Porlier de la paroisse Saint-Ours témoigne de ce fait au colonel St-Léger dans une lettre dont suit un extrait:

Mon désir arrivant dans St Ours ou je trouvé une grande partie leproyée par rapport à cet infame Rebellion fut de Tacher de ramener les esprits avec Douceur- je pensais qu'en prenant sur moi de promettre à ceux qui avaient des maris des enfans chez les rebels, d'obtenir leurs grâces [...] - mais les antécédents, les circonstances tout donne a penser que c'est cet esprit de Rebellion qui les anime tous. j'ai vu bien des fois, quand je mettais un peu à laise une joye qui s'emparait deux sil avaient l'annonce de quelque nouvelle invasion Come je le disais une fois a Mr le Maitre si la plus grande partie ne sont plus rebels déclaré, ils sont tout au moins de misérables antianglais [...]<sup>18</sup>.

---

<sup>17</sup> APC, B 55, p. 130, lettre d'Haldimand à George Germain, Québec, le 23 novembre 1781.

<sup>18</sup> APC, B 74, p. 6, lettre du Curé Porlier au colonel St-Léger, [sans date].

Une seule lettre de ce genre, parvenant aux regards du gouverneur, aurait pu aisément détruire beaucoup de bons sentiments, jeter le désarroi dans son esprit et occasionner des représailles envers les Canadiens français. A maintes reprises, on trouve dans la correspondance d'Haldimand des lettres contenant des plaintes des officiers militaires contre le manque de fidélité et de dévouement des habitants. Plusieurs refusent nettement de vendre leurs produits pour le soutien de l'armée ou tentent d'exploiter le gouvernement en exigeant des prix excessifs surtout pour le bois de chauffage et le foin. De Yamaska, le capitaine Fraser écrit au capitaine Mathews; il raconte la difficulté de se procurer du foin des habitants qui préfèrent le laisser pourrir sur le champ<sup>19</sup>. Le 53<sup>e</sup> régiment est cantonné à Yamaska pour l'hiver 1781. Les soldats perdent patience devant cette résistance passive. Les rixes éclatent entre soldats et habitants. Ces derniers se plaignent aux officiers supérieurs des outrages et des actes de violence commis dans la paroisse. La même chose a lieu à Saint-François et à Batiscan. Le capitaine de milice de Batiscan, Lanouette, écrit au gouverneur pour lui raconter en détail les coups que les chasseurs allemands infligent aux habitants<sup>20</sup>. Haldimand

---

19 APC, B 74, p. 136, lettre de William Fraser à Mathews, Yamaska, le 25 juillet 1781.

20 APC, B 74, p. 166, lettre de Lanouette à Haldimand, Batiscan, le 17 septembre 1781.

ordonne l'institution d'un tribunal militaire. A Saint-François, Schmid, le capitaine de milice chargé de faire enquête sur la conduite des militaires, déclare qu'ils se comportent mal à l'égard des habitants.

Haldimand trouve que les habitants sont ombrageux et qu'on s'occupe trop de leurs plaintes contre les soldats. Advenant une invasion américaine, il se demande quelle coopération les Canadiens apporteraient à la défense du pays. Il réalise qu'il vaut mieux prévenir les chocs et les émois inutiles dans ses relations avec eux:

[...] I took every precaution my Abilities and Resources could effect, without Alarming the Mind's of the People, on removing from their quarters any part of the Troops, having Issued early a Proclamation directing the Inhabitants to tresh out their corn, in order to secure it to them against whatever might happen and having it in my power, upon the shortest notice to collect the Troops by means of the Inhabitants Sleds<sup>21</sup>.

Haldimand n'aura jamais une entière confiance dans les Canadiens français. Il craint constamment une insurrection de la part des habitants. Il exprime souvent cette idée dans ses lettres au gouvernement de Londres. Lorsqu'il est question de fortifications au pays, il parle autant d'insurrection que d'invasion; il semble que les deux soient inséparables. Dans une communication privée à lord North le

---

21 APC, B 55, p. 42, lettre d'Haldimand à Lord Germain, Québec, le 14 juin 1781.

gouverneur émet son opinion au sujet des fortifications à Montréal contre une insurrection possible:

I am of Opinion, that Great advantages, may some day, or other, accrue, from having a Government House, to built, as to answer Every purpose of a Citadel, against any Insurrection, or Tumult, amongst the Inhabitants, which from their vicinity to the Colonies and other Circumstances is but too much to be apprehended<sup>22</sup>.

La pensée d'une insurrection des habitants hante aussi l'esprit des officiers anglais. Quand l'ingénieur Twiss écrit à Haldimand, en janvier 1781, il montre l'opportunité de fortifier Sorel en cas de soulèvement de la part des Canadiens<sup>23</sup>.

Fait étrange, le gouverneur soupçonne le clergé d'exercer une influence néfaste sur la population canadienne-française. Haldimand qui a toujours témoigné beaucoup d'estime et de respect à M. de Montgolfier et aux autres prêtres, accuse, ici, le clergé d'être particulièrement touché par l'alliance de la France à la cause révolutionnaire:

In Several of my former Letters I have mentioned to Your Lordship the Effect which the french Alliance with the Rebels had made upon the Minds of the Canadians, and particularly the Clergy<sup>24</sup>.

---

22 APC, B 56, p. 147, lettre d'Haldimand à Lord North, Québec, le 23 octobre 1783.

23 APC, B 56, p. 148, idem.

24 APC, B 55, p. 130, lettre d'Haldimand à Lord Germain, Québec, le 23 novembre 1781.

Pourtant, comme on le sait, le clergé s'était montré fidèle et reconnaissant après l'Acte de Québec, durant l'invasion américaine de 1775. Au printemps de 1782, le bruit circule que le pape avait émis une bulle déliant les Canadiens français de leur serment de fidélité au roi d'Angleterre s'ils revenaient à la France. Cette rumeur d'une bulle, soi-disant de Rome, était probablement le fruit d'un esprit fin qui s'amusait à comparer Washington au pape. Un bruit semblable circulait en même temps au Canada que George Washington avait publié une proclamation, indemnisant tous les Loyalistes qui reviendraient sous le drapeau étoilé des Américains. Haldimand met en parallèle ces deux rumeurs dans une lettre à Lord Germain. Il ne cache pas qu'il croit aux effets qu'elles produisent sur les Canadiens: "Whether these Reports are true or false, they have their Effects<sup>25</sup>."

La fondation, l'entretien et l'amélioration des forts créeront à Haldimand une série de problèmes épineux. L'immense étendue du territoire à défendre, les difficultés de communication, le climat rigoureux, le coût des matériaux et la main-d'oeuvre sont autant de difficultés qu'Haldimand devra surmonter. Les postes de défense sont nombreux dans l'Est. Le capitaine Twiss, dans un rapport à Haldimand, en

---

25 APC, B 55, p. 141, lettre d'Haldimand à Lord Germain, Québec, le 23 novembre 1781.

énumère quinze qu'il a visités durant l'hiver de 1781, seulement sur le Saint-Laurent et la route du lac Champlain: Québec, Sorel, Pointe-du-Lac, Yamaska, Rivière-du-Loup, Lachine, Saint-Ours, Verchères, Coteau-du-Lac, Chambly, Saint-Jean, Lacolle, Ile-aux-Noix, Pointe-au-Fer, Dutchman's Point. Twiss fait rapport de chacun de ces postes et trace des plans d'amélioration.

Personne ne peut discuter l'importance capitale de la citadelle de Québec dans la défense du pays. Un mémoire, concernant les fortifications de Québec et les différents postes de la province dont l'auteur est apparemment Haldimand, décrit les besoins et l'utilité des réparations du fort:

Quebec — During the last Peace many Projects were formed by different Engineers to erect a very expensive Citadel, to secure this Town and Post; and during the War Captain Twiss constructed under my directions sundry works and detached Redoubts which we thought adapted the defence of the Ground and are in my opinion, of sufficient Strength for its Situation, but these works, as well as the Casemates were built of Timber, it therefore now becomes necessary to face the Works, and construct the Casemates with Masonry in order to have them serviceable in any future War.— I would recommend the whole to be put under the direction of the Master General and Board of Ordnance, & executed with such dispatch only as may, by particular Estimated, be found best adapted to real oeconomy<sup>26</sup>.—

---

26 APC, B 225, vol. 2, p. 517, [sans autre indication].

Québec a été négligé depuis la guerre de Sept Ans. L'état du fort est pitoyable. Les fondations des redoutes, les charpentes et les murs tombent de vétusté. Cette détérioration rendait presque impossible l'usage du fort. Tout doit être remis en état de défense. Haldimand ordonne au capitaine Twiss de tracer un plan de restauration. Au début de 1781, le devis est terminé, mais Lord Townshend doit l'approuver. Par mesure de prudence le gouverneur confie à Twiss le soin de porter lui-même à Londres le plan et la description des travaux. Le 7 juillet 1781, un message d'Haldimand atteste la grande compétence de l'ingénieur Twiss<sup>27</sup>.

Les travaux doivent commencer dès l'automne de 1781; les troupes hessoises en exécuteront une large part<sup>28</sup>. Twiss fait remarquer au gouverneur que les soldats occupés à cette tâche ne devraient pas être appelés aux armes. Pour économiser du temps et de l'argent, on loge les ouvriers à bord des navires en rade.

Le 8 juin 1782, dans un relevé des militaires affectés aux travaux de la citadelle, Twiss déclare que jusqu'à

---

27 APC, B 60, p. 97, lettre d'Haldimand à Townshend, Québec, le 7 juillet 1781.

28 APC, B 154, p. 449, lettre de Twiss à Haldimand, Québec, le 22 juillet 1783.

ce jour 630 hommes y ont travaillé<sup>29</sup>. Un de ses derniers rapports, avant de quitter ses fonctions en novembre 1783, montre la quantité de matériaux employés dans ces réparations:

| On Cape Diamond.                               | Pieces            |
|--|-------------------|
| 3 Inch oak Plank from 16 to 24 feet long . . . | 1075              |
| Oak for the sides of Garrison Carriages . . .  | 218               |
| N.B. These are for different Sized Guns tho    |                   |
| chiefly for Pounders and will require . .      | 24                |
| 4 to make a Carriage Axletrees for ditto       | 43                |
| New Wheelbarrows . . . . .                     | 400               |
| Handspikes . . . . .                           | 300 <sup>30</sup> |

L'ampleur des travaux au Cap-Diamant donne une idée de la volonté du gouverneur de mettre le Canada dans une position sûre de défense. Aussi poursuit-il avec la même énergie la réparation des autres places fortes dans l'Est, notamment Sorel, Yamaska, l'Ile-aux-Noix et Coteau-du-Lac qu'il visite assidûment. Il faut spécifier dans l'Est, car, en tant que gouverneur, Haldimand ne s'est jamais rendu aux Grands Lacs. Du moins, dans sa correspondance de 1781 à 1784, rien n'indique qu'il soit allé plus haut que Coteau-du-Lac.

---

29 APC, B 155, p. 68, lettre de Twiss à Haldimand, Québec, le 8 juin 1782.

30 APC, B 155, p. 86, lettre de Twiss à Haldimand, Québec, le 22 octobre 1783.

Après avoir fait l'acquisition de la seigneurie de Sorel, Haldimand entreprend de la fortifier contre une invasion probable par le Richelieu. Le capitaine Twiss, ayant inspecté la seigneurie, en décrit la situation à Haldimand et expose ses projets d'améliorations. Les entrepôts, grands et délabrés, exigeraient des réparations considérables; il y a pénurie de main-d'oeuvre et d'outils à cause des travaux élaborés qui se poursuivent aux autres postes. Cependant il est urgent de remettre la place en bon état de fonctionnement dès le printemps<sup>31</sup>. Quant au logement des militaires, le lieutenant-colonel Macbean informe Haldimand de la possibilité de trouver à Sorel des abris de fortune pour les troupes, dans les maisons des habitants; ils peuvent loger 2,292 hommes; 420 hommes y sont déjà stationnés<sup>32</sup>. On construira des magasins, des redoutes et des baraques pouvant accueillir 300 militaires et contenir 1,000 soldats armés<sup>33</sup>.

Twiss croit que le blockhaus de Yamaska devra être une construction permanente. Il loue la situation avantageuse du nouveau blockhaus. Tout près, il y a des endroits

---

31 APC, B 154, p. 280, lettre de Twiss à Haldimand, Sorel, le 15 janvier 1781.

32 APC, B 154, p. 298, lettre de Macbean à Haldimand, Sorel, le 1<sup>er</sup> février 1781.

33 APC, B 154, p. 443, lettre de Haldimand à Twiss, Québec, le 31 mars 1783.

propices à l'établissement d'une scierie. Il s'y trouve du bois de pin en abondance et de l'herbe pour les chevaux employés au transport du bois durant l'hiver. Ce sera le meilleur endroit où l'on pourra obtenir les madriers et les planches nécessaires à la restauration du fort de Québec<sup>34</sup>. A la lumière de ce rapport favorable sur Yamaska, Haldimand ordonne de pousser les travaux vigoureusement. Il veut qu'on choisisse, près des fortifications, un domaine pour la couronne dont on pourra se servir sans faire de tort aux seigneuries adjacentes<sup>35</sup>. Après la réception du rapport de Twiss, Riedesel a envoyé au blockhaus de Yamaska des provisions pour six mois. Il devra toujours y avoir dans l'enceinte du fort un approvisionnement de bois pour deux mois. Il faudra également une réserve de munitions pour répondre aux besoins des partis d'éclaireurs envoyés en terre ennemie par le Richelieu<sup>36</sup>.

Les réparations des endroits stratégiques sur le Saint-Laurent étant achevées, le général croit qu'il est pressant de faire de l'Ile-aux-Noix le point de résistance le plus important sur la route Champlain-Richelieu. Twiss

---

34 APC, B 154, p. 328, lettre de Twiss à Haldimand, Sorel, le 5 mars 1781.

35 APC, B 154, p. 331, lettre d'Haldimand à Twiss, Québec, le 8 mars 1781.

36 APC, B 136, p. 218, lettre de Riedesel à Haldimand, Sorel, le 27 décembre 1781.

donne à Haldimand un compte rendu de sa tournée, depuis l'Ile-aux-Noix, en remontant la rivière du Sud et passant par la baie de Missisquoi, jusqu'à la Pointe-au-Fer:

[...] the Work at the Isle aux Noix are in very good order, and the Powder Magazines we have constructed there, anwer beyond my expectation<sup>37</sup>.

Le 6 décembre 1781, Haldimand en réponse à une suggestion pratique du capitaine Brehm, maître général des baraques, écrit de Québec:

Je crois comme vous Monsieur que nos vaisseaux seraient plus en Sureté à L'Isle aux Nois qu'a S. Jean, les glaces qui entourent L'Isle vous fourriront peut être le Moyen de sonder avec plus d'exactitude qu'en été, & Je serai bien Aise que vous Communiquiez toutes vos Idées à cet Egard au Capitaine Twiss afin que je puisse prendre une Résolution finale la dessus & Eviter de perdre du tems en ouvrages inutiles.- Si le malheur de Lord Cornwallis se vérifie nous pourrions bien voir les Rebelles au printemps dans ce Cas ils tâcheront peut-être de Bruler nos vaisseaux cet hyver Mais je me flatte que St Leger & Chambers prendront toutes les précautions nécessaires pour les mettre en Sureté<sup>38</sup>.

Les plans de fortifications étaient élaborés dans le plus grand secret et le but immédiat révélé le moins possible; c'était là une des tactiques du général. Un extrait d'une lettre chiffrée envoyée à Sir Guy Carleton, nous montre à quel point étaient rendus les travaux de l'Ile-aux-Noix et ce qu'en attend Haldimand:

---

37 APC, B 154, p. 300, lettre de Twiss à Haldimand, Saint-Jean, le 4 février 1781.

38 APC, B 99, p. 125, lettre d'Haldimand à Brehm, Québec, le 6 décembre 1781.

[...] The Necessary Preparations are in great forwardness & I shall by Degree move the Troops intended for it to the Isle aux Noix to Carry on Some necessary Works, which I made a Pretext for forwarding the Provisions and Stores. Should the laudible disposition & Endeavours for Peace now adgitating prove ineffectual and offensive Measures be unhappily renewed, these Troops will be ready for any Excursion that may be found needful upon the Frontiers<sup>39</sup>.

Twiss, se rendant à Coteau-du-Lac le 8 février 1781, trouve le canal, les magasins et les fortifications en meilleures conditions qu'il ne l'espérait. Depuis la dernière visite du gouverneur, un logis, pouvant abriter les Canadiens en corvée, a été terminé et pour leurs chevaux, une écurie mesurant 150 pieds de longueur; ainsi les Canadiens qui transportent les provisions l'hiver n'auront plus sujet de se plaindre du manque d'abri<sup>40</sup>.

Selon le témoignage de leurs commandants respectifs, les postes des Pays-d'en-Haut étaient fort négligés. Pourtant, si une invasion devait avoir lieu dans l'Ouest, c'était bien par les Grands Lacs, spécialement par Détroit, Niagara, Oswégo ou l'île Carleton qu'elle s'effectueraient. Watson Powell, brigadier général à Fort Erié, décrit le mauvais état de ce fort:

---

39 APC, B 148, p. 39, lettre d'Haldimand à Guy Carleton, Québec, le 22 juin 1782.

40 APC, B 154, p. 316, lettre de Twiss à Haldimand, Montréal, le 15 février 1781.

I hence have been at Fort Erie, which is in general in a bad state of defence. The Face next the Lake is laid almost open by the late Storms, and the whole Fort must be new picketed. The Artificers are now repairing the works, and the Engineer took that opportunity to mark out the Boundary line of the land lately purchased from the Masasages<sup>41</sup>.

Des travaux importants s'imposent à Carleton. Haldimand intime au major Ross l'ordre d'exécuter ces réparations le plus rapidement possible. Il lui donne toute la latitude nécessaire pour l'exécution des travaux. La seule condition à laquelle il ne doit pas manquer est la promptitude à obéir à cet ordre. Il le met au courant de l'invasion projetée par Washington; la nouvelle a été rapportée par un des meilleurs messagers<sup>42</sup>. On réalise combien Haldimand craint pour la sécurité du pays dans l'Ouest, et quelles difficultés se présenteront dans l'exécution de ses ordres. A Niagara, les conditions de vie des soldats sont misérables. Les détachements de Fort Erié et de Fort Schlosser doivent passer l'hiver à Niagara; il n'y a pas une seule couverture en magasin, les hommes doivent coucher trois par trois. Les souffrances sont grandes; on manque de tout, même d'ustensiles de cuisine. Une commande a été faite, mais on n'a encore rien reçu<sup>43</sup>.

---

41 APC, B 101, p. 75, lettre de Watson Powell à Haldimand, le 20 mai 1781.

42 APC, B 124, p. 72, lettre d'Haldimand à Ross, Québec, le 2 mars 1782.

43 APC, B 102, p. 234, lettre d'Allen Maclean à Haldimand, Niagara, le 21 novembre 1782.

Il résulte de ce triste état de choses un relâchement de la discipline militaire, principalement à Niagara depuis la mort du capitaine Butler:

[...] I am sorry to have it to say that I have found from the general Conditions And disposition of the Corps, that they have not only ever been particularly since the Death of Captain Butler but still are not only void of, but in general reluctant to the pursuit & practice of regular Military Discipline the becoming du attention to which the officers in general have scarcely the most distinct Idea of: their Manner, their Education, Disposition, want of practical Knowledge, and the time of life of most of them, Are insurmountable obstacle in the Way to effect the necessary requisits of an Established Corps<sup>44</sup>.

De même à Sorel, la discipline militaire a perdu de sa rigueur. Une phrase de Forbes Macbean qui écrit au général, est un exemple typique et significatif par son langage pittoresque:

Your Excellency may be assured that I shall do all I can to restrain that strange Rage & fury the officers of the present time are possessed of, of galloping about constantly without any End or Meaning, & being found every where except where they ought to be, with their Regiments; but it must begin first with the Commanding officers of Corps<sup>45</sup>.

Pourtant ces soldats n'étaient pas tous des lâches; quand ils sont au feu, on ne peut que louer leur bravoure au service du roi. Les militaires auraient probablement préféré se battre plutôt qu'être affectés à des travaux divers.

---

44 APC, B 105, p. 359, lettre de William Potts à Haldimand, Niagara, le 14 août 1783.

45 APC, B 136, p. 92, lettre de Macbean à Haldimand, Sorel, le 5 avril 1781.

Ils devaient songer qu'il n'y avait rien de glorieux pour un soldat d'être bûcheron, conducteur de chevaux, ouvrier, forgeron, mineur, maçon ou scieur. Ils ne voyaient pas sans doute la nécessité de se soumettre à une discipline militaire rigoureuse pour rendre service dans ces domaines.

L'état mensuel des troupes britanniques au Canada, le 1<sup>er</sup> mars 1781, démontre que l'effectif militaire se chiffre à 3,807 et l'effectif des troupes hessoises à 4,724. L'état des troupes provinciales, le 1<sup>er</sup> novembre 1782, compte un effectif de 2,226 et les troupes allemandes un effectif de 6,373<sup>46</sup>.

Le gros de l'artillerie demeurera toujours à la citadelle de Québec et au fort de Sorel, qui possèdent les armes les plus puissantes telles que canons et mortiers en cuivre et en fer. Dans la distribution des fusils et de la poudre à canon les forts de l'Est en auront toujours une plus grande provision. Alors que Québec a 222 barils de poudre, le magasin naval de Saint-Jean 628, Niagara 150, Détroit et Michillimakinac n'ont en réserve que 9 barils. De Peyster ne cesse de réclamer de la poudre et des armes. A Québec on fait les exercices scientifiques au tir. Durant l'hiver, les exercices de tir se font sur la glace, les

---

46 APC, B 173, p. 75 à 115, état des troupes britanniques et hessoises au Canada.

canons étant fixés sur des traîneaux de chêne. Les résultats consignés dans des livres sont envoyés au gouverneur<sup>47</sup>.

La marine a joué un rôle prépondérant dans la défense du Canada. Sans la Marine provinciale, la défense de la région des lacs et du haut Saint-Laurent aurait été impossible. Même dans l'Est, la marine prend une large part dans la défense sur le Richelieu et le lac Champlain. Un document, contenant des ordres du général Haldimand au colonel Macbean, est digne d'intérêt quant au genre d'armes portatives utilisées sur les navires de défense et quant au lieu où les armes sont réparées:

There are 143 Musquets compleat with Steel Ramrods & Bayonets now on Board of the Ships at St Johns. This is a great misapplication of those Arms: the British Ships of War have a certain fixed proportion of Small Arms on Board, but they are heavy Dutch Musquets, Black in the Barrel, with wooden Ramrods and Without Bayonets. The Navy is supplyd with a Weapon answering all the purposes of Attack or defence on Ship-Board, much better than Bayonets, namely strong Pikes between 5 & 6 feet long, shod at both ends with Iron: 200 of these arrived here from England in Consequence of my application in 1779, and they are now partly on board Commodore Chambers Squadron, & partly in Store At St John. Mr Schank has been informed long ago that He may have for the upper Lakes, what are not used by Captn Chambers.

I would propose withdrawing these 143 Musquets from the ships, which being compleat with steel Rods & Bayonets may be wanted for the Infantry, & they shall be replaced with such arms as have no Bayonets

---

47 APC, B 129, p. 125, rapport du capitaine Borthwick à Haldimand, Québec, le 31 mai 1781.

of which there are many in the Province; if this is approved of, the Musquets under this description shall be collected from the different posts where they now are & forwarded to St Johns for the use the Ships as soon as the Navigation begins [...] it is proposed to order all repairable Arms to Quebec, as the only place in this Province where they can be repaired<sup>48</sup>.

L'année 1782 est l'année cruciale de la période; on s'attend soit à une attaque de Washington, soit à la nouvelle de la paix. Les rapports de la Marine provinciale de cette année sont donc très représentatifs des opérations navales pour la défense. Les bateaux servent de magasins navals, d'abris et de transports pour les prisonniers et les ouvriers, comme on l'a vu dans la restauration de la citadelle. Haldimand ordonne de stationner le navire Royal George sur le lac Champlain, à l'endroit opposé à la Pointe-au-Fer pour la réception des drapeaux blancs d'outre-frontières. Ceux-ci ne doivent pas mettre le pied sur le sol canadien, afin de ne pas contaminer l'esprit de la population par des idées républicaines<sup>49</sup>.

Le capitaine John Schank, officier naval supérieur de la Marine royale et commissaire naval sur tous les lacs au Canada, fait parvenir l'état de la marine. A Saint-Jean,

---

48 APC, B 136, p. 88, lettre d'Haldimand à Macbean, Sorel, le 5 avril 1781.

49 APC, B 135, p. 231, lettre d'Haldimand à St-Léger, Québec, le 1<sup>er</sup> juillet 1781.

en mai 1782, 168 officiers et matelots sont en service actif; en octobre de la même année à Québec, on compte 606 officiers et matelots et 133 civils; 21 navires sont équipés pour la réception des troupes<sup>50</sup>.

Après la signature de la paix, John Schank rend hommage aux officiers qui ont servi sous son commandement et donne des directives pour disposer des navires en temps de paix. Comme les bateaux se détériorent lorsqu'ils ne sont pas occupés, il recommande de mettre en vente tous les bateaux qui seront désaffectés du service. Il sera facile de trouver des acheteurs chez les marchands des Pays-d'en-Haut, qui s'en serviront pour le transport des marchandises<sup>51</sup>.

Il ne faut pas ignorer, en parlant de la défense, qu'Haldimand a fait un usage fréquent du système d'éclaireurs. Cette tactique dans une telle guerre était la plus efficace à cause de l'absence de route pour le déplacement d'un bataillon et surtout à cause de la distance de l'armée rebelle et de la nature même de la guerre. Ce qui importait, ce n'était pas tant la rencontre de bataillons ennemis que la destruction de tout moyen de subsistance des soldats rebelles, près des frontières. Il n'était pas question, par

---

50 APC, B 145, p. 54 à 67, rapports de John Schank à Haldimand, Québec, le 25 octobre 1782.

51 APC, B 145, p. 102, lettre de Schank à Haldimand, Québec, le 21 mars 1781.

exemple, de placer une armée de quelques milliers de soldats dans l'Ouest pour balayer, par la guerre "classique", le territoire dans la vallée de l'Ohio et au sud du lac Ontario. Le meilleur stratagème restait donc celui des petites attaques répétées pour détecter les plans et les mouvements de l'armée ennemie. Pour une action efficace, le système des éclaireurs était tout indiqué.

Haldimand crée un code d'éclaireurs uniforme, qu'il demande d'étudier et d'utiliser dans les expéditions. Les documents, à ce sujet, parlent par eux-mêmes:

Scouting Marks, to be observed [...].

Nota Bene

Scouting Parties must furnish themselves with pens and Ink or Pencils with Paper, and affix these Marks, at such distances, and in such places as their own discretion will point out to them, as the most proper, and the most likely to be seen by their Friends.

The greatest accuracy is recommended in making the Geometrical figures, and in the observance of the Dates Paroles and Countersigns; and the use of each.

Commanding officers of Posts; from whence Parties go, will do well to see that their Scouting officers, and non Commissioned Officers, are perfectly instructed in forming the figures and placing the Dates of their own, as well as in the knowledge of those of other Posts whose Tracks and Marks they may fall into or intersect.

Commanding officers will furnish their parties with Marks and Countersigns only for the time allotted for the Scout.

On the meeting of Scouts; to the Party challenging, the Countersign is to be given; that being

satisfactory, the Parole to be given by the party challenged<sup>52</sup>.

On sait quelle était l'importance du secret d'Etat pour Haldimand. Son esprit militaire et professionnel lui dictera une méthode d'écrire les messages chiffrés de façon à ce qu'il soit impossible de les lire sans avoir étudié son système. Il utilisera d'abord, comme base, un code européen qu'il perfectionnera de telle sorte qu'un message puisse être écrit de plusieurs façons. De plus, le code est bilingue; les groupes de mots français alternent avec les groupes de mots anglais sans se soucier des relations grammaticales. A titre d'exemple, suit la copie d'une lettre déchiffrée envoyée comme modèle à Henry Clinton:

Copy of a Letter, in Cypher to, Sir Henry Clinton dated Quebec 3<sup>d</sup> Jan<sup>y</sup> 81 & sent by his return Express.

I have yours of the month Novr acquainting me of the French and Rebels' Design under Mons<sup>r</sup> Rochambolt- I shall employ every Means in my Power to defeat it- The greatest difficulty I have to struggle with c'est le want of Provision- pas un seul ship of the last Fleet having arrived, I am prevented forming Magazines, and raising Canadians as I intended.- ily-a long Temps que je suis convincu qu'il a une combination you mention, but never have been able to discover the Principals I much fear, Qu'elle est soutenue par le Clergy- the most dangerous agents and the most difficult to discover. Pour raccoursir cette Letter, I have directed the Bearer who Major Holland assures me may be trusted to tell you verbally the Situation of affairs here, and whatever,

---

52 APC, B 136, p. 231, code secret destiné aux éclaireurs par Haldimand, Québec, 1781.

he shall pick up on his way back, which I request you will let me know as soon as possible.

The only Aid I can expect from you will be an attempt upon Rhode Island, or a Fent of it, should a large Detachment of French Troops be sent from thence.

The better to receive, I shall put the written words in French, and the Figures in English.

You will find the number and Date of my Letters in one of the Columns in a Circumflex

If you approve this, be so good to practise it.<sup>53</sup>

Il explique comment on peut varier la façon d'écrire le mot "having":

de cette façon on peut varier a L'Infiny, Sans qu'il soit Jamais possible de dechiffrer les caracteres, amoins qu'on ne sache le Livre & la page du livre dont on se sert-

Je vais mettre un Exemple en Anglois, & un en Francois- pour mieux observer la Methode dont on peut se servir pour écrire avec plus de facillitté, et en suite, Je feray un exemple d'une Lettre come Elle doit être écrite lorsqu'on veut l'envoyer-

Exemple pour écrire le Même mot Anglois having- avec la meme Clef, Mais des Chiffres differents<sup>54</sup>.

Le code de communications secrètes et le système d'éclaireurs ont été d'une grande efficacité. Les éclaireurs partaient en petits groupes de deux à six, parfois un seul, surtout si c'était un Canadien; on ne se fiait pas aux

---

<sup>53</sup> APC, B 147, p. 287, lettre d'Haldimand à Clinton, Québec, le 3 janvier 1781.

<sup>54</sup> APC, B 147, p. 411, Haldimand [sans autre indication ].

Indiens pour aller seuls en reconnaissance. Habituellement, un groupe comprenait un ou deux Indiens. Dans les postes, les équipes se relayaient, car le travail était pénible. Chaque poste devait surveiller une certaine superficie dont il était responsable. Par exemple, Haldimand donne ordre à Sir John Johnson d'intercepter une correspondance apparemment régulière, entre Albany et Caughnawaga. Les éclaireurs de Sir J. Johnson devront faire la jonction avec ceux du colonel Claus et enlever aux émissaires les étuis de fer-blanc contenant les lettres qui doivent être envoyées à Québec<sup>55</sup>. Haldimand répète dans tous ses messages: "Keep intelligent Scouts constantly abroad in all quarters." Il ne veut pas qu'il se commette d'actes de cruauté par les éclaireurs, mais qu'on fasse des prisonniers:

Particular Attention should be had by these to the motions of the Enemy upon the Ohio And the Utmost pains should be taken to procure Intelligent Prisonners<sup>56</sup>.

Les ordres d'Haldimand concernant les éclaireurs sont formels. Il les communique à ses officiers avec la plus grande précision:

It will be necessary to be very particular in the instructions which you give to the Scouts. They must be some constantly employed in order to procure

---

55 APC, B 159, p. 144, lettre d'Haldimand à Sir John Johnson, Québec, le 19 avril 1781.

56 APC, B 107, p. 203, lettre d'Haldimand au colonel Johnson, Québec, le 6 mai 1781.

Intelligence. You are to recommend to them to be very attentive to every Reparations which the Enemy are making, to Describe the Place where Troops may be assembling to get the Number of Sleighs & horses which the Enemy may have collected, & to be very exact in describing the Places where they are forming magazines of Provisions or forrage. They will inform themselves not only of the number of Troops at Albany, Schenectady or the Frontier of the New-England Provinces but of their Quality, whether Militia, continental or french Regimts with the Names of the latter. They are to use their utmost endeavours to discover whether the Preparations which the Enemy are making, are intended against the People of Vermont- If they get Intelligence of consequence, they are immediatly to send back one of their party with it, & not to wait for the Return of the whole- as time is so very precious, it is needless to enlarge on the necessity of forwarding the Intelligence which you may receive in the most Expeditious manner to Head Quarters, & to keep it secret even when of itself it may appear triffling or indifferent<sup>57</sup>.

Les éclaireurs ont fait des prisonniers par centaines. Très souvent, ces prisonniers étaient des amis du gouvernement anglais, alors les renseignements étaient précieux, on pouvait s'y fier. Haldimand apprend qu'un convoi de 70 traîneaux partira de Schenectady pour Albany. Voici l'ordre qu'il donne au capitaine Robertson, à cette occasion:

I have been informed that a Convoy of 70 Sleighs was lately sent from Schenectady to Fort Stanwix, You will therefore without loss of time send out a Scout, composed of the most Active and most intelligent people under Your Command with Orders not to take Scalps but prisoners, and with Instructions to

---

57 APC, B 135, p. 182, lettre d'Haldimand au colonel St-Léger, Québec, le 4 janvier 1781.

find out Whether Sleighs were loaded with Provisions, Ammunition or Arms or Wether any or What Canon have been Sent up the Mohawk River during the Winter, nor What other preparations are Making at Schenectady. You will recommend diligence in Executing your Orders and Instructions and report to me the Information Which they May bring You relative to these Matters<sup>58</sup>.--

## 2. Préliminaires de la paix.

Depuis le coup décisif porté aux troupes anglaises par la défaite de Cornwallis, à Yorktown, le 19 octobre 1781, le général Washington s'efforce de vaincre ce qui reste de l'armée anglaise sur le littoral de l'Atlantique. Les rebelles surveillent le Vermont; le support de la France à la cause révolutionnaire alarme Washington. Il y voit une occasion pour la France de reprendre son ancienne colonie; c'est pourquoi il gardera les troupes françaises dans le Sud. Au Canada, curieuse coïncidence, Haldimand redoute l'approche des Français, pour la même raison que le fait Washington: la crainte de voir les Canadiens s'allier aux Français. On ne parle que d'invasion en masse par les rebelles, et dès 1782, les rumeurs alternent entre "invasion" et "nouvelle de la paix". On se base sur toutes sortes de conjonctures: les vivres manquent, les rebelles sont fatigués de la guerre. Haldimand écrit à Riedesel: "Le cris du

---

<sup>58</sup> APC, B 120, p. 122, lettre d'Haldimand à Robertson, Québec, le 11 avril 1781.

Mob de Philadelphie Peace with England godam the French me paroît de bonne augure<sup>59</sup>."

De jour en jour, on s'attend à un ordre de cesser le combat; tout le monde en parle et vit dans la plus cruelle incertitude; aucune nouvelle, ni de Londres, ni de New York. Une lettre chiffrée de Sir Guy Carleton, écrite le 21 mai 1782, apporte une nouvelle assez calme:

I left the new administration and the people of England, in a disposition to pursue Peace by all proper and Honorable means, as I doubt not you have been already informed by the Proper Authority. Our Operations here being limited by the Declarations of Parliament to the Principle of defence only<sup>60</sup>.

Ce n'est rien de très rassurant, mais un autre courrier arrive d'Albany et Haldimand peut annoncer à Riedesel, le 27 mai, que tout est parfaitement tranquille, qu'on l'assure que John Jay, Benjamin Franklin et Henry Laurens sont passés en Angleterre pour traiter de la paix, qu'il le souhaite de tout son coeur mais a de la peine à le croire. Ces derniers mots montrent dans quelle angoisse le général vivait, quant aux destinées de la colonie.

Le 20 juillet 1782, Haldimand écrit au général Robertson:

---

59 APC, B 139, p. 164, lettre d'Haldimand à Riedesel, Québec, le 8 juillet 1782.

60 APC, B 146, p. 44, lettre de Carleton à Haldimand, New York, le 21 mai 1782.

On me laisse dans la plus parfaite ignorance, & si je ne trouvais pas le Moyen de me procurer de temps en temps quelques Papiers Rebelles J'ignorerais si nous possédons encore N:Y: On public icy, que vous évacuer N:Y:<sup>61</sup>

Il entrevoit de grandes difficultés si l'évacuation devait s'effectuer, à moins que la flotte anglaise ne bloque celle de la France à Boston. Dans la même lettre, il expose les raisons du peu de probabilité d'une paix prochaine, le désordre et la confusion qui règnent dans le nouveau ministère à Londres, l'ambition illimitée de Washington, et:

[...] les Intrigues de la France y Mettront tous les obstacles qu'il peuvent, afin de profiter de l'Etat ou nous nous trouvons pour abattre notre Marine & Ruiner notre Commerce- J'amaï l'Angleterre n'a eu autant & d'aussi formidables Ennemis à combattre & il y a encore quelques Puissances en Europe qui s'interessent à se Conservation, Il serait temps qu'elle se declarat- & je n'ay aucune Lettre du Ministère depuis le 27 Avril Je souhaite bien que les premiers que je recevray nous apporte la nouvelle de la Paix Au moins avec les Colonies jamais guerre ne fut plus désagréable que celle nous faisons sur ce continent Amen<sup>62</sup>

Entre-temps, Grenville est nommé plénipotentiaire à Paris pour négocier la paix au nom du roi. De New York, le 2 août 1782, Carleton annonce au général Washington, avec une fierté presque arrogante, les conditions préliminaires de la paix:

---

61 APC, B 67, p. 88, lettre d'Haldimand à Robertson, Québec, le 20 juillet 1782.

62 Idem.

We are acquainted, Sir, by Authority that Negotiations for a general peace, have already commenced at Paris, and that Mr Grenville is invested with all the Parties at War, and is now at Paris in the Execution of his Commission, And we are further, Sir, made acquainted, that His Majesty, in order to remove all Obstacle to that Peace which he so ardently wished to restore, has commanded his Ministers to direct Mr Grenville, that the Independency of the thirteen Provinces should be proposed by him in the first Instance, instead of making it the Condition of a general Treaty; however not without the highest Confidence, that the Loyalists shall be restored to their Possessions or a full Compensation made them for whatever Confiscations may have taken place.

.....

We are further acquainted that Transports have been prepared in England for conveying all the American Prisoners to this Country, to be exchanged here, and we are directed to urge by every Consideration of Humanity the most speedy Exchange, a Measure in which not only the Comforts but the Rights of Individuals are concerned, A Proposition has already been made that (all Exchanges of Men of the same Description being exhausted) Sailor and Soldier shall be immediately exchanged, Man for Man, against each other, with this Condition annexed, that Your Sailors shall be at Liberty to serve the moment they are exchanged and the Soldiers so received by us, shall not serve in or against the thirteen Provinces for one Year, and from this Proposition we do not now wish to recede<sup>63</sup>.

Sir Guy Carleton communique à Haldimand, le 3 août 1782, une nouvelle d'importance primordiale venue de Londres. Grenville a reçu l'ordre de proposer en premier lieu l'indépendance des Etats rebelles; ce point ne doit pas être stipulé dans le traité de paix. Carleton comprend la sagesse de l'Angleterre qui commence par offrir l'indépendance

---

63 APC, B 148, p. 63, lettre de Carleton à Washington, New York, le 2 août 1782.

au lieu de poser des conditions de paix sévères. Touchés de cette bonté et des largeurs de vues de leur mère patrie, les rebelles se rangeront sous ses drapeaux, pour y vivre en paix, évitant ainsi les dissensions et les querelles qui surgissent inévitablement dans l'organisation d'un jeune pays<sup>64</sup>.

Haldimand s'empresse de faire part de cette nouvelle à Riedesel:

Nous devons apprendre dans peu ce qu'une concession aussi grande et qui a été jusqu'icy le seul sujet de la guerre produira, pour moi je me persuade que la paix n'est pas éloignée, peut être est elle déjà conclue<sup>65</sup>.

Le gouverneur avait demandé un congé, afin de refaire sa santé en Europe; il renouvelle ici sa demande, mais il ajoute:

[...] seeing, from the apparent obstinancy of the Congress in Declining the overtures for Peace and the continued Hostilities of the Enemy in the Upper Country, that there is a probability of an early Attempt being made on this Province in the Spring- I mention this to you, Sir, not from an Intention in any Respect to retract from the Resolution expressed in my Letter of the 17<sup>th</sup> of July and 17<sup>th</sup> of August to Lord Shelburne my state of Health and awkward situation here making it every day more necessary for many Reasons that I should avail myself of His Majesty's gracious Permission to go to Europe but that you may be satisfied neither of

---

64 APC, B 148, p. 66, lettre de Carleton à Haldimand, New York, le 3 août 1782.

65 APC, B 139, p. 193, lettre d'Haldimand à Riedesel, Québec, le 5 septembre 1782.

## POLITIQUE EXTERIEURE

43

these motives shall influence me to risque the Kings' Service at so critical a Period<sup>66</sup>.

Enfin, Haldimand reçoit de New York la proclamation du roi ordonnant de mettre fin à la guerre. Immédiatement il donne des ordres à Macbean:

Having last night received from New York, His Majesty's Proclamation for a Cessation of Arms with all the Powers with whom we are at War, in consequence of preliminary Articles having been Signed at Paris on the 30th of Novr last for treating of Peace. - I have to desire that you will upon receipt of this, Totally Cease from Carrying on the Fortifications and all further works at the Posts you Command untill you shall receive further orders- You will likewise discontinue the Transport of His Majestys Stores and Provisions to the upper Posts- Indian Presents Excepted<sup>67</sup>.

Même si tout ce qu'on apprenait au Canada concernant une paix certaine était plus ou moins douteux, on s'attendait à recevoir le mot définitif d'un jour à l'autre. Il était donc prudent de se préparer en conséquence. Le plus pressant était de s'attaquer au problème des prisonniers d'Etat. Le 6 juin 1782, Carleton envoie un message au gouverneur lui recommandant de préparer la liste des prisonniers américains détenus au Canada, ainsi que le bilan des dépenses encourues par leur entretien, car les comptes seront demandés sous peu<sup>68</sup>. Robert Mathews, au nom du

<sup>66</sup> APC, B 67, p. 95, lettre d'Haldimand à Townshend, Québec, le 26 octobre 1782.

<sup>67</sup> APC, B 124, p. 64, lettre d'Haldimand à Macbean, Québec, le 26 avril 1783.

<sup>68</sup> APC, B 148, p. 149, lettre de Carleton à Haldimand, New York, le 6 juin 1782.

général, ordonne d'assembler les prisonniers à Saint-Jean, une centaine environ, et demande au capitaine Burnet d'équiper un navire prêt à les conduire à Crown Point<sup>69</sup>.

Il importe de présenter à Washington des rapports complets des prisonniers. Afin d'éviter les évasions, ce qui causerait une perte financière, et pour un contrôle plus serré, Haldimand refuse toute permission à quelque militaire que ce soit de passer outre-frontières pour visiter parents ou amis. Mathews répond à la requête d'un soldat à ce sujet: "His Excellencys unwilling that any officer upon duty should go into the Colonies at present; except upon duty or most pressing Business<sup>70</sup>." Ceux qui veulent sortir de la province devront être munis d'un permis signé de la main du gouverneur.

Tant que la paix ne sera pas signée, le général craindra une attaque des rebelles pour reprendre les postes de l'Ouest et par là toute la région au sud des Grands Lacs. Le général avertit le major Ross, commandant à Oswégo, de se tenir sur ses gardes:

At present we are entirely without Intelligence,  
but from what can be gathered out of News Papers,  
and the pressing Desire of the American to encroach

---

69 APC, B 143, p. 143, lettre de Mathews à Burnet, Québec, le 1<sup>er</sup> juillet 1783.

70 APC, B 63, p. 65, lettre de Mathews à Edward Southhouse, Québec, le 29 janvier 1784.

as far as possible upon the upper Country to secure the Fur Trade it would appear that a Peace is at hand- Upon this Principle I am convinced they will make a vigorous Effort to obtain Oswego, it being a Post of such Consequence to the Trade from Albany upwards- I therefore Strongly recommend to you a Continuance of the Diligence you have hitherto exerted in making yourself as Strong as possible<sup>71</sup>.

Le lendemain, il écrit dans le même sens à De Peyster, commandant à Détroit:

I recommended to you so strongly in my last letter the necessity for keeping out intelligent scouts towards Fort Pitt, and as far as possible into the Enemy's Country to join an early knowledge of their Intentions in the Spring<sup>72</sup>.

Comme Haldimand l'a prévu, les Américains vont faire un dernier effort pour reprendre Oswégo. Le 21 mars 1783, Ross décrit une vaine tentative de Willet pour capturer le fort:

[...] it is currently reported on the Mohawk River, if Peace does not ensue a very early attempt will be made on this place- Congress by what I can learn, behaved very shabby: as soon as the News of an approaching Peace came, they directed the expedition to this place- and Willet being ask'd why he went to make War when had so lately assured the People that Peace was at hand? answered that if he could get possession of Oswego before that event, it would belong to the United States.- From which we may judge that it is not to be ceded to the Americans- He further has declared since his return, that he will try again in the Spring<sup>73</sup>.

---

71 APC, B 124, p. 85, lettre d'Haldimand à Ross, Québec, le 11 mars 1783.

72 APC, B 121, p. 87, lettre d'Haldimand à De Peyster, Québec, le 12 mars 1783.

73 APC, B 103, p. 49, lettre de Ross au général Maclean, Oswégo, le 21 mars 1783.

La signature prochaine de la paix amena le gouverneur à considérer le problème des terres pour l'établissement des soldats et des Indiens. D'après les Articles Préliminaires, toute la région au sud des Grands Lacs, territoire appartenant aux alliés de l'Angleterre, les Six-Nations, devait passer aux Américains. Haldimand croit que la meilleure solution, quant aux Six-Nations, est de les établir juste à l'opposé de leur territoire, au nord des lacs. Il confie au major Holland la tâche de faire l'examen du sol à Cataraqi et au côté nord du lac Ontario, dans le but d'y fonder des établissements. Le 1<sup>er</sup> juillet 1783, le gouverneur ordonne à Ross de quitter le commandement d'Oswégo pour établir un poste à Cataraqi:

Forseeing that in consequence of the Provisional Treaty, we shall be obliged to abandon the Posts of Oswego & Carleton Island, I have thought fit for the security of Trade, and to preserve the attachment of the Six Nation Indians, to establish a Post at Cataraqi, and you will, receive my orders, thro' the Adjutant General, for that purpose<sup>74</sup>.

Dans la même communication Ross reçoit l'ordre d'enlever de l'île Carleton tous les matériaux possibles, au cas où les postes seraient évacués à l'automne. Robert Mathews lui signifie de remplir son mandat rapidement. Le 14 juin 1784, Ross est en mesure d'envoyer au gouverneur un relevé des travaux achevés et rendus disponibles durant l'hiver:

<sup>74</sup> APC, B 125, p. 117, lettre d'Haldimand à Ross, Québec, le 1<sup>er</sup> juillet 1783.

Wharf sunk and filled with Stone to the level of the Water.

Saw Mill Complete.

Grist Mill now in hand and somewhat advanced.

Captain Brants House 40, foot in front by 30, in depth and one Story and a half Complete.

Miss Molly Brants House nearly Complete.

Navy Store 5, foot by 25, Built but not Finished.

Timber Squared 9000, Feet Cubic.

Round Logs, 1,000.

Building Timber, 50, Pieces<sup>75</sup>.

Le territoire qui devait être acheté dans la région de Catarauqui, était la propriété d'une tribu indienne appelée Mississagas. Les Indiens considèrent leur terrain sacré; la transaction ne sera donc pas facile. Sir John Johnson est chargé de cette mission; il doit rencontrer les chefs indiens à Niagara. Les Mississagas ne consentent pas au début, car ils craignent la présence des Six-Nations à proximité de leurs habitations; ils allèguent que les disputes seront inévitables et que l'une ou l'autre des tribus devra quitter la région, ce qu'ils désirent prévenir à tout prix. Après entente entre les chefs, ils cèdent le terrain:

[...] The lands have been purchased from the Missisagaes, which bargain was much facilitated by an Old Chief of them, whose usual residence is in Canada, but happened to be here at the time, his names is Mynass, has been in Europe is now an Old Man and expects as he really deserves that his Service on the occasion will be considered by Sir John Johnson to whom he is Recommended<sup>76</sup>.

---

<sup>75</sup> APC, B 126, p. 109, rapport de Ross à Haldimand, le 14 juin 1784.

<sup>76</sup> APC, B 126, p. 70, lettre de Ross à Mathews, Catarauqui, le 3 novembre 1783.

## 3. Le Traité de Paris, 1783.

Enfin, quelque chose de positif; le 9 avril 1783, Sir Guy Carleton écrit à Son Excellence le général Washington: "I have written to General Haldimand, acquainting him that the preliminaries of a General Peace have been signed and ratified<sup>77</sup>." Washington avertit le général MacLean immédiatement, d'une façon non officielle, l'informant de la ratification des préliminaires de la paix et lui disant que les documents nécessaires avaient été envoyés à Haldimand; mais étant donné les retards dans la réception des ordres à cause de la distance, il lui demande de bien vouloir porter attention à ce qu'il n'y ait pas de cruautés commises à l'égard des Américains près des frontières. De son côté, en apprenant la nouvelle que la paix est certainement conclue, Haldimand devient soucieux du sort des Indiens qui perdront leur territoire par le traité:

[...] I think it right to acquaint you that I have advice from a private correspondent from the Colonies that a peace is certainly concluded between Great Britain and America & copy of the Terms have been received at Philadelphia- If they are such as are reported to me, they Materially affect this province as they fix the Boundary between us from the line 45 to strike the St Lawrence some where below Lake Ontario, to run thro' the Middle of that Lake, Niagara River, Lake Erie, and so on through Lake Superiour- The Effect this Intelligence will

---

77 APC, B 103, p. 67, lettre de Carleton à Washington, New York, le 9 avril 1783.

have upon the Indians, if it is true, and that they are not considered in the treaty of peace, can be easily conceived, and it will require every attention and exertion in yours and the power of Colonel Butler very privately to take measures to prepare them for the change- What they have long predicted, and we must expect to be heavily reproached by them.

I hope, from the representations I have never failed to make of their Services and Attachment to government that I shall receive some Instructions concerning them that may in some Measure, reconcile them to this Stroke- in the Meantime, it will be highly necessary that you keep a watchful eye upon their conduct without discovering any distrust of them, and that you guard against a possibility of their being tempted to wreak their resentment upon any small post or detachment as they did at the close of last War<sup>78</sup>.

Aucun fidèle sujet ou ami du roi, en Amérique, ne voulait croire que le traité enlèverait les postes au Canada. Riedesel, dans une lettre à Haldimand, observe avec une finesse sarcastique:

C'est dommage que ordinairement les Ministres qui travaillent à la Paix, sont ses mauvaises Geographes, dans la dernière Paix de 62 c'étoit le même cas, et je Craigne que Dr Franklin étoit mieux informé des limites qui étoient utile aux Colonies, que nos negociateurs. Enfin il faut avoir Esperence dans la Providence qui fait tout le mieux<sup>79</sup>.

Washington ne tarde pas à déléguer un diplomate pour négocier la réception des postes de l'Ouest. La lettre qu'il envoie au gouverneur Haldimand, serait d'une insolence

---

<sup>78</sup> APC, B 104, p. 401, lettre d'Haldimand à Maclean, Québec, le 21 avril 1783.

<sup>79</sup> APC, B 138, p. 236, lettre de Riedesel à Haldimand, Sorel, le 21 avril 1783.

insupportable, si elle n'était atténuée par une prière en faveur du délégué:

The Congress of the United States having instructed me to make the proper arrangements with the Commanders in Chief of the British Forces in America, for receiving possession of the Posts of the United States occupied by the Troops of His Britannic Majesty & from which His Majestys' Troops are to be withdrawn, agreeably to the 7th Article of the Provisional Treaty- I have to inform Your Excellency, that I have desired Major General the Baron de Steuben who will have the honor to deliver this Letter, to proceed for that purpose into Canada, and I have fully impowered and authorized him to form every arrangement with Your Excellency which may be found necessary for receiving possession of the Posts & Fortresses in the North Western Frontier of the Territory of the United States, under your direction, and I beg you to be persuaded that whatever agreements this office shall form with Your Excellency respecting this Business, will be punctually observed on the part of the United States.

Baron Steuben is instructed to visit the Posts within the Boundary of the United States upon the River St Lawrence and the Lakes above, & to report to me his opinion of the measures necessary for the Garrisoning support.

In this tour and in the Execution of this Business, I flatter myself he will receive the necessary passport from Your Excellency & derive such aids as will enable him to fulfill the objects of his Commission.

As a Foreigner and an officer of Rank & reputation, I beg leave to recommend the Baron to Your Excellency's particular notice & attention.

As a Gentleman you will find him every way worthy of your Civilities<sup>80</sup>.

---

80 APC, B 175, p. 211, lettre de Washington à Haldimand, Hudson River, le 12 juillet 1783.

## POLITIQUE EXTERIEURE

51

Le baron de Steuben envoie ses lettres de créance à Haldimand. Celui-ci répond au baron que le colonel Hope ira à sa rencontre; il le conduira à Sorel pour lui épargner les fatigues du voyage à Québec.

En réalité, Haldimand reçoit le baron de Steuben à Sorel parce qu'il ne veut pas que le diplomate américain pénètre plus avant au Canada, surtout pour qu'il ne voie pas la citadelle de Québec. C'était là la vraie raison. La réponse d'Haldimand au général Washington est empreinte d'une fermeté égale à celle du vainqueur. Il faut lire un extrait de cette lettre dans son style original:

In answer to Your Excellencys Letter, I beg leave to assure you, Sir, that few things would afford me greater leasure than to manifest my Readiness to comply with Your Excellencys' wishes, as far as it is consistent with my Duty; persuaded that Your Excellency does not expect I should do more,- I proceed to acquaint you that His Majestys' Proclamation declaring a Cessation of Hostilities with the Powers at War, & particular orders to comply with it, are the only Instructions I have as yet received upon the important subject of Peace-

Thus situated, a strict observance of my Duty, & of the rules of War practises by all nations, leaves me no alternative but that of deferring a compliance with your Requests until I shall be properly authorized to receive them- while I regret the unavoidable disappointment which the Baron de Steuben has met with in the execution of Your Excellencys' commands,- I feel Myself indebted to an occurence which has procured to me the Acquaintance of an officer of so much repute in the Line of his Profession, & who stands so high in Your Excellencys' Esteem<sup>81</sup>.

---

81 APC, B 175, p. 222, lettre d'Haldimand à Washington, Sorel, le 11 août 1783.

Deux groupes seront particulièrement affectés par la paix; ce sont les marchands de fourrures et les Indiens. Les règlements des limites du Canada, par les préliminaires de la paix, menaçaient de mettre fin au commerce des fourrures aussi bien qu'au commerce général de l'Ouest. Hunter, un marchand, alarmé d'avoir à abandonner ces postes, écrit de Londres à Haldimand à propos des conditions honteuses de la paix et des démarches faites par les marchands auprès du gouvernement britannique:

As soon as this Article came to the knowledge of the Merchants we applied to the Ministry for redress- & have been told that the Boundary line cannot be altered- but that an equal participation of the Lakes carrying places- & will be allowed the British Subjects with those of the United States of this however I am very doubtful. They have also promised that the Garrison shall not be withdrawn from the Upper Posts, for two years that the Merchants may have time to settle their affairs- & bring away their effects<sup>82</sup>.

Mathews répond aux doléances d'un autre marchand, Benjamin Frobisher:

[...] As His Excellencys' opinion that it would, At present, be most prudent not to express any doubts respecting the Boundary Line, or to propose A survey of it for whenever that happens it Must be A Mutual Business, and will give the Americans an opportunity of Acquiring An equal knowledge with us of the Advantages of the fur trade, of which they Are At present but ill informed<sup>83</sup>.

---

82 APC, B 75, vol. 1, p. 43, lettre de Hunter à Haldimand, Londres, le 27 mars 1783.

83 APC, B 63, p. 245, lettre de Robert Mathews à Benjamin Frobisher, Québec, le 26 avril 1784.

Le gouverneur remplit ici le rôle de diplomate; il tente de concilier l'opinion des marchands avec les clauses deux et sept du traité. Il essaie de leur faire oublier leur intérêt particulier pour penser au bien général: la coexistence pacifique pour le progrès des deux pays voisins.

Le problème des pêcheries, sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, ne tarde pas à se poser après la signature de la paix. Des plaintes sont envoyées au lieutenant-gouverneur Cox de Gaspé, dès mai 1784. Les pêcheurs du Rhode Island empiètent sur les propriétés privées de la côte. Ils prétendent que ces droits leur ont été donnés par le traité de paix. Cox présente les griefs des pêcheurs à Haldimand qui émet les ordres suivants:

Inclosed I send you Copies of your own Returns specifying the Parts inhabited in the District of your Government, from these you will see, that the Parts where the American Vessels have landed their Men and erected Stages for Fishing are actually the Possessions of others, & consequently (by the very Authority from which they alledge this Right) not to be trespassed upon, you will therefore order them off the ground immediatly acquainting them that you have my Commands for that Purpose and that you have reported the Matters to Admiral Sir Charles Douglas upon the Halifax station, I have written to him upon the subject, but you will nevertheless communicate it to Him, and from Time to Time all Circumstances that may happen of a Singular Nature, as well as to me because redress can be more immediately and more effectually obtained from Him, it being a Material Part of the Marine Duty to watch over every part of the Fishery<sup>84</sup>.

---

84 APC, B 64, p. 112, lettre d'Haldimand à Cox, Québec, le 1<sup>er</sup> août 1784.

L'article 3 relatif aux pêcheries, dans les eaux territoriales, sera interprété différemment en histoire internationale:

Art. 3. It is Agreed that the people of the United States shall continue to enjoy unmolested the right to take Fish of every Kind on the Grand Bank, & on all the other Banks of New-foundland, also in the Gulph of St Lawrence, & all Other places in the Sea, where the Inhabitants of both Countries used at any time heretofore to fish- And also that the Inhabitants of the United States shall have Liberty to take Fish of every Kind on such part of the Coast of Newfoundland as British Fishermen shall use, (but not to dry or cure the same on that Island) and also on the Coasts, Bays & Creeks of all others of His Britannic Majesty's Dominions in America: and that the American Fishermen shall have liberties to dry and cure fish in any of the unsettled Bays, Harbours & Creeks of Nova Scotia, Magdalen Islands and Labrador, so long as they shall remain unsettled; but so soon as the same or either of them shall be settled, it shall not be lawful for the said Fishermen to dry or cure Fish at such settlements, without a previous agreement for that purpose with the Inhabitants Proprietors or Possessors of the ground<sup>85</sup>.

Comme on le voit, rien n'est mentionné nettement dans l'article 3 relativement aux pêcheries dans les eaux territoriales canadiennes; rien n'indique que les pêcheurs américains n'ont pas le droit de pêcher dans les eaux adjacentes aux propriétés privées. Il est seulement stipulé que les pêcheurs américains ne seront pas autorisés à faire le curage et le séchage du poisson sur les propriétés privées. L'interprétation de l'article 3 du traité sera la cause de

---

85 APC, B 175, p. 239, traité de paix, 1783, article 3.

nombreux problèmes dans les relations internationales canado-américaines.

Quant à la remise des postes, l'article 7 ne stipule pas de date précise:

His Britannic Majesty shall with all Convenient speed withdraw All his Armies, Garrisons & Fleet, from the said United States & from every Post, Place & Fortifications the American, Artillery that may be therein<sup>86</sup>.

C'est cet argument de temps qu'invoquera Haldimand pour ne pas rendre les forts dans le plus court délai et qu'invoqueront les Etats-Unis pour retarder le paiement des indemnités aux marchands et aux Loyalistes:

[...] I wish to acquaint you that by a letter from Lord Sydney, my Refusal of giving up the Posts to the American has been approved of, the Article of the Treaty of Peace upon that subject stipulating that they shall be evacuated with all Convenient Speed, but not fixing any Certain Time and as America has not on her Part complied with even one Article of the Treaty, it is thought but reasonable that the Evacuation of the Posts should be delayed until Indian Affairs are in a more settled State, and that our Traders in the interior Country can withdraw their Property- It is to be hoped that retaining the Possession of the Posts will give the Indians an opportunity of arranging Matters more to their advantage with the American States and will induce the latter to treat with them upon reasonable and kind Terms, but if they should be determined to pursue a different Conduct, I have the Kings' authority to acquaint them that they will find an Asylum within the Kings' Dominions, should they be inclined to cross the Lakes and put themself under His Protection<sup>87</sup>.

---

86 APC, B 175, p. 243, traité de paix, 1783, article 7.

87 APC, B 63, p. 407, lettre d'Haldimand à John Johnson, Québec, le 14 juin 1784.

Voyant que les postes n'étaient pas encore évacués et que le Congrès ne prenait aucune mesure à ce sujet, le gouverneur Clinton, dans un discours au Sénat de New York, le 21 janvier 1784, demande aux sénateurs de prendre une décision pour faire rendre les postes le plus tôt possible. Le 3 juin 1784, le Congrès délègue John Knox, major général des troupes américaines, pour régler le problème. Knox écrit à Haldimand et le met au courant de son mandat, lui demandant de fixer une date dans les termes suivants:

[...] to ascertain the precise time when each of the Posts within the United States occupied by the Troops of His Britanick Majesty shall be delivered up<sup>88</sup>.

Un mois après, Haldimand envoie une réponse à Knox:

I have the Honor to inclose for your information Copies of Letters which passed between His Excellency Governor Clinton and me upon the part of your Proposition. Tho' I am now informed by His Majestys' Ministers of the Ratification of the Definitive Treaty of Peace, I remain in other Respects in the same situation I was then not having received Orders to Evacuate the Posts which are without the limits assigned by the Treaty of Peace to this Province. It is therefore impossible for me to ascertain the time when the Evacuation of these Posts shall commence I can only answer your that I shall lose no time in carrying into execution His Majestys' Orders on that Head when I shall have the Honor to receive them<sup>89</sup>.

---

88 APC, B 175, p. 273, lettre de Knox à Haldimand, New York, le 13 juin 1784.

89 APC, B 64, p. 57, lettre d'Haldimand à Knox, Québec, le 13 juillet 1784.

Haldimand affirme qu'il attend les ordres du roi. En réalité, il dissimule sa pensée aux Etats-Unis, car un extrait d'une lettre à Sir John Johnson révèle qu'il n'a pas l'intention de rendre les postes avant que le problème du territoire indien soit réglé et que son refus est approuvé par le gouvernement de Londres<sup>90</sup>. On sait que les postes ne seront rendus qu'en vertu du Traité de Jay en 1796.

L'article 2 du traité de 1783 définissant les frontières enlève aux Six-Nations tout leur territoire, sans même qu'il ne soit fait mention des Indiens. Cette stipulation causera une vive inquiétude, autant chez Haldimand que chez les Indiens:

I have also received the preliminary Articles, but they are so unfavorable to this Province, that I shall if possible, avoid disclosing them, in Hope that some Provision will appear in the Particulars for the Six Nations, our other Indian Allies, of whom I cannot learn that any mention has been made in the Provisional Articles- They soon of Course, become acquainted with this unpleasant Information, and the Effect it will have upon them, may be easily conceived- It will therefore be highly necessary that you narrowly Watch the Conduct of the Indians, and without seeming to suspect them take every Precaution to prevent their surprizing any Small Posts or Detachments you may have abroad for there is no Saying what their Resentment may tempt them to do- Use also your best Endeavours to Condole them & Continue your Attention to them in every Respect-<sup>91</sup>

---

<sup>90</sup> APC, B 63, p. 407, lettre d'Haldimand à John Johnson, Québec, le 14 juin 1784.

<sup>91</sup> APC, B 124, p. 85, lettre d'Haldimand à Ross, Québec, le 26 avril 1783.

Haldimand décide de ne pas révéler immédiatement aux Indiens la clause concernant les frontières, car il croit que les préliminaires ne sont que provisoires, et il attend du gouvernement londonien des décisions plus favorables. Le gouverneur Clinton avait déclaré dans son discours au Sénat, le 21 janvier 1784: "The British Commander in that Department, treating the Articles as a suspension of Hostilities only declined to withdraw his Garrison." C'est évident, Haldimand est persuadé que les articles sont temporaires, et lorsqu'il avoue aux Indiens que les clauses seront probablement modifiées, il est sincère. Sur ce, Ross, dans sa réponse au gouverneur, dit:

I have suppressed as much as possible any Knowledge of the Articles of Treaty relative to the Boundaries of this Country, to prepare the minds of the Indian Nations for Peace in the first place, they are as yet ignorant of them at Niagara<sup>92</sup>.

Pour répondre au désir des Indiens, Haldimand écrit à Lord North pour exposer leurs griefs et pour demander que l'on considère, à Londres, les conséquences graves qui résulteraient d'une négociation imprudente concernant les confédérés des Six-Nations:

[...] They entertain no idea, (tho' the Americans have not been wanting to insinuate it) that the King either has ceded, or had a right to Cede, their Territories, or Hunting Grounds, to the United

---

92 APC, B 124, p. 19, lettre de Ross à Haldimand, Oswégo, le 29 avril 1784.

States of North America; there people my Lord, have as enlightened ideas, of the nature and obligations of Treaties, as the most Civilised Nations have, and know, that no infringement of the Treaty in 1768 which fixed the Limits between their Country, and that of the different Provinces in North America, can be binding upon them without their Express Concurrence and Consent. Your Lordship will observe, that the object of their General Confederacy is to defend their Country against all Invaders: In case things should Proceed to Extremities, the event, no doubt will be the Destruction of the Indians, but during the Contest, not only the Americans but Perhaps many of His Majesty's Subjects will be exposed to great distresses; to prevent Such Disastrous Event, as an Indian War, is a consideration worthy of the attention of both Nations, and cannot be prevented so Effectually as by allowing the Posts, in the Upper Country to remain as they are for some time I already hinted, to your Lordship my wishes that my orders will be, to withdraw the Troops and stores from the Posts within a certain time, and to leave the Indians and Americans, to make their own arrangements<sup>93</sup>.

Les chefs des Six-Nations se rassemblent en grand conseil, à Niagara, au printemps et durant une partie de l'été de l'année 1783. Ils continueront leurs réunions tout l'été suivant. Dans les délibérations de la ligue des Six-Nations, tenues à Niagara du 22 au 31 juillet 1783, Sir John Johnson les encourage à se fier au roi et à accepter le traité. Au même grand conseil, avec la plus solennelle fierté, le chef Sayengaraghta commente chaque mot du discours de Sir John Johnson:

---

<sup>93</sup> APC, B 56, p. 199, lettre d'Haldimand à North, Québec, le 27 novembre 1783.

## POLITIQUE EXTERIEURE

60

You also have induced us to believe that by that line it was not intended to Deprive us of our Country of which the right of soil was in ourselves Agreeable to the Treaty in 1768 at Fort Stanwix<sup>94</sup>.

Allen Maclean a assisté au conseil privé des grands chefs des Confédérés et envoie un compte rendu au gouverneur. Les Indiens ont entendu toutes sortes de conjectures à propos des frontières. Ils trouvent tellement invraisemblables les clauses des frontières, qu'ils n'y croient pas. Ils soutiennent que cela serait injuste et cruel. Maclean est sûr que tant que l'Angleterre aura les forts en sa possession, les Indiens se maintiendront dans les limites de la fidélité, de la fermeté et de la modération, mais si grande est leur indignation qu'il ne répond pas de leur conduite après la reddition des postes. Il explique à Haldimand en quoi consistait le fameux traité de 1768, selon les données des chefs indiens:

That upon a representation from the Six Nations, in the Year 1768, The King had appointed Sir William Johnson as Commissioner to settle the Boundaries between the Indians & the Colonies, That a Line had been drawn from the Head of Canada Creek (near Fort Stanwix) to the Ohio, that the Boundaries then Settled were agreeable to the Indians & the Colonies, & never had been doubted or disputed Since- That the Indians were a free People Subject to no Power upon Earth, that they were the faithfull Allies of the King of England, but not his Subjects<sup>95</sup>.

---

94 APC, B 119, p. 201, discours de Saryengaraghta, Niagara, le 24 juillet 1783.

95 APC, B 103, p. 177, lettre de Maclean à Haldimand, Niagara, le 18 mai 1783.

Dans l'intervalle, les Américains convoquent les Indiens en grand conseil à Sandusky et à Fort Stanwix pour préparer une députation indienne au Congrès afin de discuter du traité de paix. En réponse au discours du général Schuyler, préposé aux Affaires indiennes pour les Etats-Unis, les Indiens déclarent:

The Six Nations and the Confederates have unanimously agreed to live in Peace and Friendship with Congress, provided their intentions be agreeable and leave our possessions undisturbed<sup>96</sup>.

Les commissaires des Etats-Unis exigent des chefs l'assurance qu'ils obtiendront, des Six-Nations, une étendue de terre sans indication ni de quantité, ni de lieu, mais ils ajoutent:

We expect part of the Lands to be Ceded will Lie in the Vicinity of Niagara and Oswego to accomodate our Antient settlements at those places-

Les députés des Six-Nations s'objectent ainsi:

As deputies you know that we are not Authorized to stipulate any particular Session of Lands, we shall however recommend it to our respective Nations & we believe they will meet your wishes to specify to you the Lands they are willing to grant to you<sup>97</sup>.

Les dix articles du traité de paix de 1783, que les Anglais croyaient provisoires, étaient devenus définitifs

---

96 APC, B 119, p. 246, discours interprété par Joseph Brant, Saratoga, le 29 juillet 1783.

97 APC, B 119, p. 289, harangue des Six-Nations, Fort Stanwix, le 12 septembre 1784.

pour les Américains, le jour de la signature, à Paris, le 3 septembre 1783. Ceci est précisé dans l'introduction des dix articles: "[...] which Definite Articles are in the words following<sup>98</sup>".

Il n'y aura donc aucune modification du traité relativement aux frontières. Haldimand n'avait rien épargné pour éviter une révolte des Indiens contre le roi. Finalement, après de longues et solennelles délibérations, les Six-Nations promettent de laisser des terres aux Américains, les choses se faisant en bonne et due forme.

Pour donner une vue d'ensemble de la politique extérieure durant l'administration du gouverneur Haldimand de 1781 à 1784 et pour synthétiser ses réactions aux problèmes qui ont surgi durant cette période, nous tracerons à grands traits un tableau des événements occasionnés par la défense du Canada. L'insurrection américaine bat son plein, les menaces d'invasion ennemie pèsent sur le pays, le délabrement des forts échelonnés le long des frontières n'offre guère de sécurité, le Vermont hésite entre la liberté américaine et la fidélité au roi d'Angleterre. Avec une extrême prudence le gouverneur Haldimand tente de régler l'affaire du Vermont, de se concilier le clergé et les Canadiens français.

---

98 APC, B 175, p. 236, Traité de Paris, 1783.

Toutefois, les Canadiens ne sont un problème pour Haldimand que lorsqu'il s'agit de service militaire et de coopération avec l'armée britannique. Les habitants ne collaborent jamais entièrement à la défense du pays et rêvent de fusion avec les Etats américains ou de retour à la France. Alors le gouverneur devient soupçonneux et sévère à leur égard. D'ailleurs, il est impitoyable pour quiconque manque à ses devoirs envers le roi. La présence de l'armée française sur le sol américain lui cause de vives alarmes. Gouverner le pays durant cette période est une tâche écrasante.

Le soin qu'Haldimand apporte à découvrir les hommes de talents pour l'assister dans les diverses sphères de son gouvernement l'aide à conserver le Canada à l'Angleterre. Dans le domaine de la fortification, il gagne l'estime de l'ingénieur Twiss qui est vivement intéressé à la réparation et à l'amélioration des forts. Le major Ross, le général Riedesel, l'arpenteur Holland, Sir John Johnson et Joseph Brant jouent un rôle prépondérant dans le triomphe du Canada sur les insurgés américains. Le système d'éclaireurs et de code chiffré préconisés par Haldimand et l'emploi des Indiens dans les incursions punitives chez les rebelles sont des instruments précieux dans la défense du pays. La question du territoire des Indiens lors des préliminaires du traité de paix de 1783 et la reddition des postes aux

Etats-Unis sont les problèmes les plus épineux qu'aura à résoudre le gouverneur.

A la lumière de la correspondance de Frédéric Haldimand on peut conclure qu'en dépit d'innombrables obstacles, il a eu du succès en politique extérieure durant son séjour au Canada.

## CHAPITRE II

## LA POLITIQUE D'HALDIMAND A L'EGARD DES INDIENS

## 1. Rôle des Indiens dans la défense de la colonie.

Les Indiens ont-ils joué un rôle important dans la défense de la colonie durant la Révolution américaine? Le général Haldimand a-t-il attaché une grande importance à la contribution des Indiens? Les Indiens ont-ils apporté, de bon gré, leur contribution à la défense du pays? Autant de questions qui trouveront une réponse dans la correspondance d'Haldimand.

Dans presque toutes ses lettres ayant trait à la défense, Haldimand parle des Indiens: que ce soit pour qu'on les emploie davantage, qu'on les réprimande, qu'on les loue ou qu'on les récompense. Les officiers des troupes régulières ont de la sympathie pour les Indiens. Dans la défense des forts ou dans les expéditions chez l'ennemi, les soldats réguliers sont toujours flanqués d'un groupe d'Indiens supérieur en nombre. Le rapport du capitaine Caldwell à Powell sur une expédition en pays rebelle, le 19 août 1781, en fournit un exemple typique. Caldwell est à la tête d'un groupe de 80 Rangers et 250 sauvages<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> APC, B 101, p. 137, lettre de Caldwell à Powell, Ochquago, août 1781, [date incomplète].

Tous les groupes d'éclaireurs comprennent un bon nombre d'Indiens. Daniel Robertson, dans une lettre à Haldimand, lui dit qu'il a envoyé, en reconnaissance sur la Mohawk, un groupe composé de sept Indiens et de deux soldats réguliers<sup>2</sup>. Le détachement, sous le commandement du major Ross, allant en expédition sur la Mohawk, comprend 188 soldats et 200 Indiens<sup>3</sup>.

Ce contact continuuel a développé une certaine compréhension de part et d'autre. Quand les éclaireurs rapportent que les Français ont envahi le territoire de chasse des Miamis, dans l'espace de deux jours 46 guerriers avaient mis leurs familles en sûreté et étaient prêts à partir en guerre contre les Français. Thompson écrit au major De Peyster: "I do assure you by their conduct, I never saw people in higher spirit<sup>4</sup>." Sir Guy Johnson, surintendant et inspecteur des Affaires indiennes, décrit dans une lettre adressée au gouverneur, l'importance qu'il attache à la contribution des Indiens dans la guerre:

[...] It should likewise be considered of how much more importance the Indians are in the present compared with the former war and how much the

---

2 APC, B 120, p. 150, lettre de Daniel Robertson à Haldimand, Oswegatchie, le 9 mars 1782.

3 APC, B 101, p. 164, lettre de Powell à Haldimand, Niagara, le 29 septembre 1781.

4 APC, B 106, p. 78, lettre de Sir Guy Johnson à Haldimand, Niagara, le 10 octobre 1781.

preservation of the back country and communications depend upon them, exclusive of other services; If a calculation is made, the warriors of the six nations will not appear to cost more than a like number of white men with their officers; tho' the name of their attachment is of value, and they actual services, which are constant, at least, equal that of any people [...]<sup>5</sup>.

De 1781 à la signature de la paix, le 3 septembre 1783, les Indiens prennent une part importante dans la défense du Canada. La nature de l'Indien et son entraînement à la guerre d'embuscade le rendaient beaucoup plus apte aux besoins présents que le soldat régulier. Les tactiques de guerre d'Haldimand se bornent aux incursions en territoire rebelle et aux services d'éclaireurs. Lorsqu'un détachement de réguliers partait pour aller déloger les rebelles, les Indiens rencontraient l'ennemi en terrain libre, et reculaient ensuite dans la forêt la plus rapprochée. C'est là que le succès les attendait. Ainsi, dans l'expédition du Major Ross sur la Mohawk, Ross demande au chef des Mohawks quel serait le meilleur endroit pour se battre; le chef indien lui répond: "We wou'd go in the woods where it was fit for Indians to fight"<sup>6</sup>.

Haldimand ne sous-estime pas les services des Indiens dans la défense du pays. D'abord, leur nombre était

---

5 APC, B 101, p. 137, lettre de Caldwell à Powell, Ochquago, le 19 août 1781.

6 APC, B 107, p. 309, lettre de David Hill à Johnson, Niagara, le 11 novembre 1781.

plus considérable qu'on ne le croit habituellement. C'est vrai que dans la province de Québec le nombre des Indiens était faible. Le relevé des Sauvages dans les sept villages indiens du Bas-Canada ne donnait que 2,874 âmes<sup>7</sup>. Par contre, dans les Pays-d'en-Haut, où les Indiens sont employés continuellement dans la défense des postes, ils sont de beaucoup plus nombreux. Les relevés de la division des Indiens pour chaque tribu, en septembre 1782, ainsi que le nombre fréquentant les postes, ne manquent pas d'intérêt:

Number of Indians resorting to Michillimakinac. John Coates, [...].

|   | Persons |
|---|---------|
| Ottawas of L'Arbre Croche: four Hundred Men, with their Families, amount to . . . . .         | 1000    |
| Do of the Grand River & Banks of Lake Michigan with their families (men 500) . . . . .        | 1200    |
| Chipawas, Proprietors of this Island . . . . .  | 100     |
| Do from St Mary's . . . . .   | 50      |
| Do from Lake Huron, Mississage River, La Croche   | 150     |
| Do from Lake Superior . . . . .   | 500     |
| Folleavoines, from La Gray & Lake Huron . . .   | 250     |
| Indians from the Mississippi, Winipigoes . . .  | 150     |
| Sciux . . . . .   | 250     |
| Renards forces . . . . .  | 200     |
| Ayevés . . . . .  | 50      |
| Scioux Indians, chifly the heads of Tribes who need Presents from their respecting villages . | 100     |
| Potawatamis . . . . .   | 20      |

Persons 4020<sup>8</sup>

---

7 APC, B 225, vol. 2, p. 300, lettre de J. Campbell, surintendant des Affaires indiennes dans la province de Québec, le 7 juillet 1783.

8 APC, B 107, p. 251, lettre de Dachstedder au colonel Guy Johnson, Niagara, le 31 juillet 1781.

## POLITIQUE A L'EGARD DES INDIENS

69

L'efficacité des Indiens dans la défense se révèle, une fois de plus, dans l'expédition sous le commandement du lieutenant Dachstedder du régiment indien, avec 70 hommes:

[...] Attacked Corrys Town where the People firing from some Fortified Houses, he forced them, Killed Ten, And took One Prisoner, burned 20 Houses, 20 Barns 4 Iron shod Waggons, Took 60 Horses, 50 Cattle, & Killed above 150 Hogs & 50 Sheep releasing about 30 Women and Children- That on his return on the 10th he discovered at Durlack about 300 Ambuscaded Rebels, under Lieut. col. Willet, whom he immediately attacked And after Much firing Killed 20 of them, but having only 70 in his Party he found it Necessary to retire they not pursuing him.<sup>9</sup>

Le 9 mai 1781, Sir Guy Johnson est heureux d'annoncer au général Haldimand que tous les éclaireurs envoyés en randonnées de reconnaissance ont atteint leur objectif. Il donne le résultat d'une expédition, sous le commandement du lieutenant Bonier, aidé de David, frère du chef Mohawk Aaron. Ils se sont rendus au fort rebelle de Cherry Valley qu'ils ont détruit, de là, à Bowman's Creek où ils ont tué 16 rebelles, ont emmené 3 Loyalistes, 30 bestiaux et chevaux.

L'expédition dans la vallée de la Mohawk, à l'automne de 1781, n'a pas tout le succès que le major Ross en attend. Vers la fin de l'attaque, une mésentente survient entre Indiens et soldats réguliers. Les Indiens, froissés

---

<sup>9</sup> APC, B 107, p. 251, rapport de Dachstedder à Guy Johnson, Niagara, le 31 juillet 1781.

## POLITIQUE A L'EGARD DES INDIENS

70

de ne pas se servir de leurs tactiques de guerre comme bon leur semble, retournent à l'île Carleton<sup>10</sup>.

Même si l'incursion de Ross remporte des succès contre une force supérieure, à Warren's Bush, Haldimand est déçu d'apprendre le peu de collaboration des Indiens. Le général demeure intransigeant devant ce qu'il appelle leur conduite honteuse et lâche. Il s'empresse de demander à Guy Johnson de lui donner les raisons de la conduite des Indiens. A Londres, dit-il, on verra d'un mauvais oeil les dépenses faites pour eux, s'ils refusent leurs services:

It is with Much Concern & disappointment I learn from Major Ross that the party of the Six Nation Indians I directed should be joined to the Detachment under his command on the late Excursion to the Mohawk River, was so inconsiderable And the few sent, so thoroughly useless, as from his Account (Extracts of which are Enclosed) they appeared to have been- It is very painful to reflect that notwithstanding the Treasure dissipated to gratify these People, that from their Backwardness, or Indifference, so fine An opportunity was lost of improving a Defeat already obtained by a Pursuit which must have been very fatal to our Enemies, or on the other Hand, that for want of that support the Indians shamefully decline giving the Troops, so fine a Detachment might have been totally sacrificed.- these Accounts will not reconcile the Nation to the Expenses they call out against so loudly- in the Meantime, it is necessary I should be provided with Reasons to Account for a Conduct so extraordinary which I call upon you to furnish me with<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> APC, B 107, p. 301, journal du capitaine Tice, le 5 octobre 1781, [sans indication de lieu].

<sup>11</sup> APC, B 107, p. 317, lettre d'Haldimand à Guy Johnson, Québec, le 26 novembre 1781.

Haldimand communique à Powell, la satisfaction que lui a donnée la conduite prudente de Ross durant l'expédition. Mais il laisse à lui, Powell, ainsi qu'à Butler, le soin de fustiger les Indiens<sup>12</sup>.

Pour répondre au désir du gouverneur, Guy Johnson lui expédie une longue lettre, le 2 décembre 1781. C'est un plaidoyer en faveur des Indiens et en même temps en sa propre faveur. On a fait toutes sortes de commentaires sur son compte, l'accusant d'avoir fourni un trop petit nombre d'Indiens qui n'étaient d'ailleurs que des sujets malhabiles et lâches, sans chef capable de les entraîner. Johnson explique qu'il avait envoyé presque tous les Indiens sur leur lopin de terre pour cultiver le maïs, que d'autres étaient partis en éclaireurs et que de plus il avait reçu trop tard l'ordre de préparer l'expédition. C'était également l'opinion des chefs. Quant à la qualité des Indiens, il déclare que ces hommes étaient des Indiens s'y connaissant en matière de guerre, et qu'au dire des autres Indiens, la plupart possédaient un jugement sûr. Ils étaient conduits par Tagaria et David, chrétiens et chefs renommés des guerriers mohawks. Ce sont les Indiens qui capturent presque tous les

---

12 APC, B 104, p. 289, lettre d'Haldimand à Powell, Québec, le 16 novembre 1781.

prisonniers. La seule fois qu'ils ont manqué de bonne volonté, c'est quand il s'est agi de se battre dans un champ<sup>13</sup>.

Lorsque, au printemps de 1782, Ross prépare l'expédition dont le but est de prendre Oswégo, les Indiens refusent de marcher sous ses ordres, à cause du rapport défavorable qu'il a fait sur eux l'automne précédent. Ils expriment leur attachement au gouverneur en acceptant de combattre pour lui n'importe où ailleurs. La chose est grave et les chefs se rassemblent à l'instigation de Powell. Tout est réglé et ils partent en guerre, mais gardent une rancune mortelle au major Ross<sup>14</sup>.

Haldimand craint vivement de perdre l'amitié des Indiens:

By a letter just received from Major Ross I am concerned to learn that the Oneida Indians have refused to act, and that all the Indians have left Oswego on being denied Permission to go to War- He adds that their discontent is such as to give Him Apprehensions of being daily insulted- So circumstanced, I think it very fortunate that you will have so early an opportunity of Personally representing to them the Impropriety of their Conduct, and of persuading them that however necessary it may have been thought to adopt the measures which gives them Offence, they may firmly reply on a Continuance of the King's favor and Protection in all Situations, and that it will not be less in his Power, or Inclination to befriend Them in War, should the former be

---

<sup>13</sup> APC, B 107, p. 319, lettre de Guy Johnson à Haldimand, Montréal, le 2 décembre 1781.

<sup>14</sup> APC, B 108, p. 33, lettre de Powell à Haldimand, Niagara, le 30 avril 1782.

concluded, of which there is not however, any Certainty- but in all Events, every Attention will be paid to their Situation, as their Attachment & Services will never be forgotten- Your own knowledge of these People and the Aid you will have from Coll Butler, Joseph & others of Experience, will suggest Arguments on this occasion,- and it is a Matter of such Importance, that I recommend it to your most serious Attention to leave no Means untried to preserve their affections<sup>15</sup>.

Le même jour, le gouverneur écrit au lieutenant-colonel Dundas de Niagara et lui révèle le souci que lui cause le refus des Indiens de se battre sous le commandement de Ross. Il lui enjoint, de même qu'à Butler, de pacifier les esprits et de les ramener à la bonne cause. La lettre suivante donne toute la politique d'Haldimand relative au service des Indiens:

[...] It is fortunate that Sir John Johnson's tour to the Upper Posts is so happily timed. I have written to him upon the subject and have no doubt that his presence will have a good effect in conciliating the minds of the Indians I hope he will arrive at Niagara about the 1<sup>st</sup> of October. In the meantime I must recommend to yours and Colonel Butlers most serious attention the adoption of every means by which the minds of the Indians can be quietted. Much pains must be taken to convince them of the ruinous consequences as well as to themselves as to us, of so tedious a war, and that a termination of it, will by no means exclude them from a continuance of the Kings favour and protection on the Contrary the firm attachment they have manifested thro' out the Rebellions in support of his and their own rights will as firmly attach him to their future welfare and happiness they are not however to conceive from the present suspension of Hostilities

---

15 APC, B 115, p. 8, lettre d'Haldimand à Johnson, Québec, le 9 septembre 1782.

that a piece [sic] is concluded, but you will give them to understand that overtures are making for that purpose at which period it is inconsistent with the laws of Nations to carry on offensive operations, and the King wishes to improve this opportunity to stop the effusion of blood and to give his deluded children an interval to reflect upon their bad conduct, and from a conviction of it to accept the generous offers he has made them whatever may be the result you may assure the Indians that while they persevere in the Kings Cause and persue with Him the Measures he shall adopt. He will consider their interest interwoven with that of his own people and continue to them His Favor and Protection in like manner<sup>16</sup>.

Si Haldimand a eu de nombreuses occasions de se réjouir du succès des Indiens dans leurs expéditions contre l'ennemi et de leur montrer son appréciation, il aura aussi à leur adresser des reproches et à stimuler leur inertie. Il écrit à Powell, le 16 novembre 1781:

[...] you will see the Necessity for preserving in all the Frontiers Posts the utmost vigilance you will not fail to keep out intelligent scouts for Intelligence and not even with permission to Recruit owing to the imprudence of Recruiting parties from the Rangers above & Provincial Corps here, I am not destitute of almost every channel of Intelligence the friendly families they used to frequent have been discovered and are driven across the North river It will be necessary that you station Indian officers in every village where intelligence can be best procured, And that Assiduity be constantly repeated to them, Much pain must be taken with the Indians to represent the Necessity of their acting with more Warmth and more unitedly and all your small posts Must be vigilant as if they could every day expected to be invested they must be particularly attentive to look out for and seize all the strangers who

---

16 APC, B 96, vol. 2, p. 184, lettre d'Haldimand à Dundas, Québec, le 9 septembre 1782.

cannot give satisfactory accounts of themselves Indians as well as other Spies are already appearing here and there is no doubt they will in every quarter, take every precaution that you would do if you were sure to be attacked and you will not fail to give me immediate notice of every circumstance you may think necessary to Communicate<sup>17</sup>.

Une lettre au major Ross, en septembre 1781, contient autant de reproches que de louanges:

Your Account of the Steadiness and good behaviour of the Young Troops is very pleasing to me- the Messessagué & Oswegatchie Indians have likewise Merit, but I am sorry to find that the Canada Indians have on this, as on many Occasions, discovered not only a Backwardness themselves, but an Inclination to prevent others from doing their Duty- I shall direct Col: Campbell to Represent their conduct to the Chiefs in Council, and if not to Punish, to withhold from them all Presents & every Mark of Favor<sup>18</sup>.

Le gouverneur reproche aux Indiens leur instabilité et leur défaut de vigilance dans la surveillance des frontières:

It appears that all thought of pursuing the success obtained by Captain Brant & in the army are laid aside for want of perseverance in the Indians<sup>19</sup>.

Après le sac des Shawanees, par les Virginiens, le brigadier général Maclean, dans le discours qu'il prononce

---

17 APC, B 96, vol. 2, p. 169, lettre d'Haldimand à Powell, Québec, le 16 novembre 1781.

18 APC, B 128, p. 104, lettre d'Haldimand à Ross, Québec, le 6 septembre 1781.

19 APC, B 104, p. 276, lettre d'Haldimand à Powell, Québec, le 1<sup>er</sup> novembre 1781.

à Niagara, transmet aux principaux guerriers des Six-Nations, réunis en conseil, le message du général Haldimand:

Your being desired to cease from going to War by your Brother the General was for very good reasons which tended to your advantage; but he repeatedly requested that you should send out frequent Scouts, to be upon Your guard and not allow Yourselves to be surprised and had the Shawanese followed that good Advice, the Enemy would not have surprised them<sup>20</sup>.

Deux mois plus tard, Haldimand exprime clairement sa pensée à Guy Carleton au sujet du massacre des Shawanees:

[...] I think it my duty to the Kings Service of representing to General Washington the fatal consequences which has been taken of my restraining (in consequence of orders from the Kings Minister) the Light Troops and Indians from offensive War in that Quarter; I have employed every argument in my power to suggest, to dissuade the Indians from their purpose at the same time I cannot possitively look on and see their country ravaged their women and children murdered for their attachment to the royal cause I have therefore promised to assist them with Troops and every means in my power to oppose the incursions of the Enemy into their Country and I shall most faithfully perform it the difficulty and uncertainty of communicating at this distance with General Washington<sup>21</sup>.

La trahison des Indiens oneidas et des Indiens de Caughnawaga cause de sérieux problèmes à Haldimand. Il est sans merci pour les traîtres et les espions. Il n'hésite pas, en temps de guerre, à les exposer aux cruautés des Indiens:

---

20 APC, B 102, p. 257, discours de Maclean au conseil des Six-Nations, Niagara, le 12 décembre 1782.

21 APC, B 103, p. 33, lettre d'Haldimand à Guy Carleton, Québec, le 17 février 1783.

Give orders that Indians may be sent in pursuit of them with direction to bring their scalps and to all parties upon that Service to put them to Death wherever they find them<sup>22</sup>.

Haldimand a appris la fuite des Indiens de Caughnawaga et des Oneidas qui se sont joints aux rebelles américains et aux Français d'Albany. Il avise Campbell, le surintendant des Affaires indiennes à Montréal: "I recommend to you the strongest Manner to set vigilant Watches, over the several Villages<sup>23</sup>." Il lui écrit, dans un autre message, que Oratushon reviendra bientôt de chez les rebelles, qu'il séjournera à Caughnawaga, qu'il faudra surveiller les issues, s'adjoindre pour cela l'assistance des Mohawks et conférer avec le colonel Claus pour inventer les meilleurs moyens de l'attraper<sup>24</sup>.

Les Oneidas font l'objet d'un long discours d'Haldimand à leur endroit, dont voici la substance:

Les Oneidas ont manqué de fidélité et de gratitude envers le roi d'Angleterre, parce qu'ils ont oublié ses bontés et se sont laissés intimider par les armées imposantes des "Bostonais". Ils ont oublié l'empiètement des Américains sur leur territoire. Les Oneidas avaient juré de

---

22 APC, B 135, p. 211, lettre de Robert Mathews à St-Léger, Québec, le 7 mai 1781.

23 APC, B 113, p. 161, lettre d'Haldimand à Campbell, Québec, le 17 janvier 1782.

24 APC, B 113, p. 162, lettre d'Haldimand à Campbell, Québec, le 14 février 1782.

demeurer neutres. Puisqu'ils ont trahi le roi et leurs frères, les Cinq-Nations, ils n'ont pas raison de montrer tant d'insolence et d'arrogance comme pour se glorifier de leur perfidie.

Le gouverneur insiste sur une ceinture de wampum afin qu'ils se déclarent sur-le-champ pour la paix ou pour la guerre. Persisteront-ils dans leur trahison, sous le manteau de la neutralité ou reviendront-ils à leur ancienne amitié? Haldimand affirme que s'ils optent pour la guerre, il n'usera pas d'indulgence envers eux et qu'il ne restreindra pas les Cinq-Nations dans leur désir de vengeance. Le gouverneur leur rappelle qu'ils ont collaboré avec les rebelles en apportant des messages aux Canadiens, qu'ils ont trahi leur ami, Sir William Johnson, aujourd'hui dans sa tombe. Tous ces faits devraient éveiller en eux le remords<sup>25</sup>.

Haldimand s'est bien adouci en s'adressant aux Oneidas, à comparer aux menaces qu'il a proférées contre d'autres traîtres. Il veut absolument reconquérir les Oneidas qui sont tantôt neutres, tantôt rebelles. Sa plus grande crainte est de voir le territoire des Six-Nations en possession des rebelles. Il n'épargne aucun effort, aucun

---

25 APC, B 119, p. 299, discours d'Haldimand aux Oneidas, [sans lieu ni date].

conseil; il confie aux commandants des postes des Pays-d'en-Haut la responsabilité de concilier les Indiens avec leur devoir, de dissiper tout mécontentement qui pourrait survenir, en un mot de conserver le territoire des Indiens au roi d'Angleterre.

A l'approche de la paix surtout, les rebelles font plusieurs raids sur les villages indiens afin d'effrayer les chefs qui par suite feront des traités de paix avec les Américains indépendamment de l'Angleterre:

[...] If we should send you two companies and by that means be rendered unable to send any to Major De Peyster, or give the Necessary assistance to the Six-Nations, they will think we have deserted them and they will immediatly clap up a separate Peace with the Rebels, and we could not blame them<sup>26</sup>.

Tout le monde craint pour le territoire indien. Maclean avertit Ross: "A false step might ruin the Indian Country<sup>27</sup>." Après la signature de la paix, Sir John Johnson fait une réduction chez les officiers de l'armée. Haldimand désapprouve le renvoi des officiers si tôt après la fin de la guerre à cause du mécontentement des Indiens<sup>28</sup>.

---

26 APC, B 103, p. 85, lettre d'Allen Maclean à Ross, Niagara, le 22 avril 1783.

27 Idem.

28 APC, B 115, p. 97, lettre d'Haldimand à John Johnson, Québec, le 10 avril 1783.

Il y a beaucoup d'irritation, d'inquiétude, de critiques et de frustration chez les Indiens des Six-Nations, qui se disent trahis par le roi quand ils apprennent que leur territoire est donné aux Américains<sup>29</sup>. Pour redonner confiance aux Indiens et pour montrer combien il est satisfait de leur bon comportement, le général écrit à Maclean:

I am glad to find by your letter of the 9<sup>th</sup> instant and the proceeding of Captain Brant & Powell, that the Indians notwithstanding the Peace, Manifested so strongly a continuance of their attachment of government on the late Alarm. I flatter myself we shall still be able to preserve their affections and to convince them that however necessary it has been for the Nation to conclude this destruction and War and to separate themselves from the Colonies it has never been the intention to abandon them, and withdrawn from them the favor and protection of the crown as long as any part of this I have determined without waiting for Instructions from home to send up Major Holland immediately to Cataragui to examine the North side of Lake Ontario with a view to settle such of the six Nations as will prefer that situation to the risk of being subjected to the power of the states by returning to their former habitations.

I have proposed and discussed the Matter at large with Joseph Brant and it is with much pleasure I find that he readily comes into it He will accompany Major Holland to Cataragui and from thence to Niagara.

In consequence of the Necessity you represent there is for the present John Johnson. I have ordered him to Niagara immediately to quiet the apprehension of the Indians until some arrangement can be fixed upon for their future settlement<sup>30</sup>.

---

29 APC, B 119, p. 240, discours de Tagaia à Cayuga au conseil des chefs des Six-Nations, Niagara, le 2 octobre 1783.

30 APC, B 96, vol. 2, p. 232, lettre d'Haldimand à Maclean, Québec, le 23 mai 1783.

De même Sir John Johnson reçoit les directives du gouverneur lui dictant la conduite qu'il devra tenir envers les Indiens des Six-Nations:

[...] But as it is our invariable duty to Conciliate the Minds of the Indians, and to reconcile them as much as possible to the Peace which is [sic] Majesty has seen fit to make, paying due attention at the same time to the Interests and happiness of the Indians, you will please to communicate to them from me, my earnest desire that they will pursue steadily that Moderation and forbearance which I have from the first Cessation of Hostilities so strongly recommend to them, and which they have, very much to their Honor, so punctually observed- for it is by that Conduct, that will recommend themselves to a Continuance of the King's Benefits and Regards<sup>31</sup>.

Finalemment, Haldimand peut écrire à Lord Amherst:

Maclean qui passe en Europe est à même de vous faire connaître notre situation et surtout la disposition des Sauvages que nous ayons eu le bonheur de tranquiliser jusqu'à présent<sup>32</sup>.

Le mécontentement des Indiens augmente chaque fois que le gouverneur leur ordonne de ne pas partir en guerre inconsidérément et de leur propre chef pour se venger des attaques soudaines des rebelles. Haldimand redoute la perte de leur amitié. Il sera impossible de les retenir dans leur désir de vengeance, s'ils n'ont pas l'autorisation de repousser les Virginiens qui convoitent leur territoire. Il

---

<sup>31</sup> APC, B 115, p. 147, lettre d'Haldimand à Johnson, Québec, le 11 septembre 1783.

<sup>32</sup> APC, B 67, p. 156, lettre d'Haldimand à Amherst, Québec, le 8 novembre 1783.

est obsédé par la pensée que même le succès des ennemis de l'Angleterre détournera les Indiens. Il croit nécessaire d'expliquer à Townshend ces ménagements en faveur des Indiens et les nombreuses dépenses qu'ils occasionnent:

From an Apprehension, Sir that the Dispositions of the Indians, and the indispensable necessity of preserving their affections May not be sufficiently understood at Home, an unremitting Attention to a very Nice Management of that People is inseparable from the safety of this Province<sup>33</sup>.

Le gouverneur avait raison de penser qu'il ne serait pas compris à Londres où l'on croyait suffisant d'intimider les Indiens pour les ramener dans le droit chemin. C'était bien peu connaître les Indiens, car, comme l'écrit Guy Johnson à Haldimand: "The Six Nations are but too sensible of their long and superior services<sup>34</sup>."

Le général Haldimand montre souvent au cours de sa correspondance, l'estime qu'il a pour les Indiens. En parlant de Joseph Brant, chef mohawk, il écrit: "[...] his zeal for the Kings Service is however not less manifest, Assure him I have a perfect sense of it<sup>35</sup>." Les attaques répétées des rebelles irritent les Indiens qui vivent dans une

---

33 APC, B 55, p. 233, lettre d'Haldimand à Townshend, Québec, le 23 octobre 1782.

34 APC, B 56, p. 56, lettre de Guy Johnson à Haldimand, Niagara, le 30 juin 1781.

35 APC, B 107, p. 222, lettre d'Haldimand à Guy Johnson, Québec, le 24 avril 1781.

appréhension continuelle. Un parti d'éclaireurs rapporte un raid projeté par les rebelles en sol indien. Les chefs demandent du secours à De Peyster qui ne peut refuser sans risquer de perdre à jamais leur confiance<sup>36</sup>:

If the enemy should hear of the Indians discontented, they will not fail to attempt their corruption, and there is no saying what length their influence, and disappointment may drive them to- I would therefore recommend you, without discovering the least distrust, narrowly to watch over their conduct, and by the strictest vigilance and attention at all your Out Posts, to prevent a possibility of Emprize- From Colonel Butlers' influence and zealous attention, You will always be furnished with the best Intelligence from the Indians Country, and have timely notice of any event of Consequence- I have no apprehensions on this account but Precautions are so easily taken that it were impardonable to risque anything by neglecting them<sup>37</sup>.

Haldimand déclare à Sir Guy Carleton que le capitaine Caldwell des Rangers a été dans l'obligation d'attaquer les rebelles, "[...] that determined Band of Adventurers who menace the Destruction of the Indians<sup>38</sup>". Le même refrain, la crainte de perdre le territoire indien, revient encore dans une lettre de De Peyster à Haldimand en novembre 1782: "This will convince your Excellency that the back

---

36 APC, B 102, p. 43, lettre de De Peyster à Haldimand, Détroit, le 15 mai 1782.

37 APC, B 104, p. 351, lettre d'Haldimand à Dundas, Québec, le 9 septembre 1782.

38 APC, B 148, p. 109, lettre d'Haldimand à Guy Carleton, Québec, le 10 octobre 1782.

settlers are determined to Exterminate the Indians." Quand Haldimand demande à Campbell s'il peut compter sur vingt Indiens du Canada pour aller à Crown Point déloger un groupe d'Oneidas rebelles qui interceptent les messages canadiens, celui-ci répond: "I have the Honor to assure Your Excellency, that the whole of the Indians of Canada continue to be on the best disposition possible for His Majesties causes<sup>39</sup>."

Dundas envoie un autre message consolant au gouverneur:

It gives me great pleasure to assure you that the Indians are by no means dissatisfied. I am informed that the Oneida Indians have been for some time past with Major Ross, he tells me that the Indians now with him behave very well<sup>40</sup>.

Les commandants des postes peuvent dès lors assurer le gouverneur des bonnes dispositions des Indiens: "They were well disposed to Peace and Friendship with Congress", il ajoute: "they are perfectly quiet, but much disposed to be at peace with the Americans and firm friends to us<sup>41</sup>". Haldimand exprime à Claus, la grande satisfaction qu'il éprouve à propos des Mohawks:

---

39 APC, B 112, p. 64, lettre de Campbell à Haldimand, Montréal, le 19 juillet 1781.

40 APC, B 102, p. 182, lettre de Dundas à Haldimand, Niagara, le 5 octobre 1782.

41 APC, B 96, vol. 2, p. 267, lettre de Maclean à Haldimand, le 14 septembre 1783.

[...] I have always Considered the Mohawks as the first Nation deserving the attention of Government and I have been particularly interested for their welfare & reestablishment. It is therefore with much pleasure that I find they are so well reconciled to the Situation allotted to them<sup>42</sup>.

Ces nombreux témoignages au sujet des Indiens montrent bien l'importance de leur contribution à la défense du Canada et leur sincérité envers le gouvernement. Somme toute, le général Haldimand n'a pas été déçu dans l'emploi continu qu'il fit des Indiens pour la conservation intacte du territoire indien; c'est Londres qui l'a déçu. Quand il reçoit l'ordre de ne pas témoigner tant d'égards aux Indiens, de réduire les dépenses qu'ils occasionnent et d'user de violence pour les forcer à se soumettre, Haldimand est profondément déçu de cette incompréhension de la part du gouvernement de la Métropole. Il fera tout en son pouvoir pour diminuer les dépenses, mais ne modifiera pas sa politique à l'endroit des Indiens.

## 2. Solde des Indiens.

Les Indiens, employés par le gouvernement dans le service de la défense, reçoivent une solde comme les soldats des troupes régulières. De plus la famille de l'Indien est

---

42 APC, B 114, p. 303, lettre d'Haldimand à Claus, Québec, le 17 décembre 1783.

à la charge du gouvernement toute la durée de son service<sup>43</sup>.

Les émoluments des Indiens en service ordinaire consistent en ce qu'on appelle alors des "présents". Ils reçoivent de l'argent en certaines circonstances et pour certains travaux. Par exemple, le 9 septembre 1784, le major Holland, arpenteur au service du gouvernement, paie à son guide indien pour un voyage de Québec à Cataract, aller et retour, la somme de £6, 13, 8<sup>44</sup>. Les officiers indiens reçoivent leur solde en numéraire, mais, eux aussi, ont droit à une large part des présents. Ce genre de rémunérations ne manque pas d'exercer une emprise considérable sur l'esprit des sauvages. Un autre motif qui pousse le gouvernement à les récompenser ainsi est le souci de conserver leur amitié. Ecrivant au colonel Johnson, Haldimand affirme à propos de ces libéralités: "The great necessity for granting the Six Nations and all other Indians, such Presents as could not fail to Engage their Services<sup>45</sup>." Quand Sinclair, commandant au poste de Michillimakinac, reçoit l'ordre de

---

43 APC, B 210, p. 41, lettre d'Haldimand à Lord Germain, Québec, le 20 octobre 1781.

44 Historical Society Papers and Records, vol. XXI, p. 52.

45 APC, B 107, p. 315, lettre d'Haldimand à Guy Johnson, Québec, le 26 novembre 1781.

diminuer les dépenses des marchandises destinées aux Indiens, il écrit à Haldimand: "I feel with much concern the difficulty of retrenching the Expenses, the risque of loosing the good will and affection of the Indians<sup>46</sup>." Les Indiens qui avaient perdu tout ce qu'ils possédaient à cause de leur attachement au roi, s'étaient réfugiés aux différents postes. Ils exigeaient en plus des faveurs accoutumées, que leurs biens soient remplacés immédiatement<sup>47</sup>.

Quelle était la nature de ces présents? Il sera facile de le retenir, puisqu'ils comprennent tout ce qui peut être utilisé dans la vie ordinaire des Indiens: d'une paire de boucles d'oreilles à une maison. Le puissant et célèbre chef des Mohawks, Joseph Brant, avait rendu de grands services au gouverneur. Haldimand, qui a beaucoup d'amitié pour Brant et sa soeur, leur fait construire chacun une demeure en reconnaissance de leur dévouement<sup>48</sup>.

As it is natural to suppose that Joseph Brant would wish to have a Home contiguous to His Sister, for the purpose of leaving His family under Her protection when Called abroad by War, or Business, I would have a comfortable House Built for him as near as possible (but distinct from) to Mollys- it

---

46 APC, B 98, p. 84, lettre de Sinclair à Haldimand, Michillimakinac, le 22 octobre 1781.

47 APC, B 106, p. 63, lettre de Guy Johnson à Haldimand, Niagara, le 30 août 1781.

48 APC, B 112, p. 223, lettre de Joseph Brant à Mathews, Niagara, le 24 octobre 1784.

will give them both Satisfaction, and they can be gratified without any very great Expence, as there are so many work men employed<sup>49</sup>.

En plus de sa maison, la soeur de Joseph Brant recevra une pension annuelle de £ 100:

In consideration of the early and strong Attachment of your Sister Mrs Mary Brant, And of the Zealous services manifested by Her and Her Family to the Kings' Government I have thought fit to grant unto Her a Pension of One Hundred Pounds Currency a year, which, as far as it Depends upon me, shall be continued to Her<sup>50</sup>.

Tous les outils nécessaires à la construction, à la culture de la terre, des armes et de la poudre à fusil, des couteaux de chasse, des ustensiles de cuisine, des couvertures de laine, des habits, des chapeaux de feutre, du tabac, des pipes, des miroirs, des glands de soie, du ruban, de la dentelle rouge, de l'étoffe rouge, du fil, des aiguilles, des anneaux pour les oreilles, des plumes ornementales, des bracelets, des boucles pour les chaussures, constituaient les présents que recevaient les Indiens. Il y avait en plus les vivres et le rhum<sup>51</sup>. Il n'est pas sans intérêt de parcourir la liste des articles à l'usage d'un chef, d'un

---

49 APC, B 126, p. 84, lettre d'Haldimand à Ross, Québec, le 13 novembre 1783.

50 APC, B 105, p. 358, lettre d'Haldimand à Brant, Québec, le 27 mai 1783.

51 APC, B 102, p. 262, relevé des présents des Indiens, Niagara, le 1<sup>er</sup> octobre 1782.

## POLITIQUE A L'EGARD DES INDIENS

89

guerrier, d'une femme, d'un garçonnet et d'une fillette. On remarquera que le chef doit avoir des étoffes et des ornements plus précieux que les simples sujets:

A Chief ought to have the following Articles

|                               |                                       |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| 1 Fine Scarlet Laced<br>coatt | 1 Fine Gold Laced Hat                 |
| 1 Feather for Hat             | 1 pr. Scarlet Leggans<br>with Ribbons |
| 1 Fine Calico Shirt           | 1 Stroud Britch Cloath                |
| 1 Fine pts Blanket            | 1/2 lb. Vermillon                     |
| 1 Smoking Tomahawck           | 1 Carrot Tobacco                      |
| 1 Looking Glass               | 1 Ivory Comb                          |
| 1 Butcher Knife               | 1 awl.                                |
| 1 Gun Worm                    | 1 Fire Steel                          |
| 6 Flints                      | 2 lb Powder                           |
| 4 lb Balls                    | 4 lb. Shott                           |

A Warrior ought to have

|  |                |
|--|----------------|
| 1 2 1/2 p. Blanket                     | 1 Linnen Shirt |
| 1 pr. Stroud Leggans with<br>ferreting | 1 Felt Hat     |
| 1 Britch Cloath                        | 1 Boxcomb      |
| 1/2 carrot Tobacco                     | 1 Knife        |
| 1/4 lb. Vermillion                     | 1 awl          |
| 1 Gunworm                              | 1 Fire Steel   |
| 3 Flints                               | 2 lb Balls     |
| 1 lb. Powder                           | 21 Shott       |

A Woman ought to have

|                                    |                           |
|------------------------------------|---------------------------|
| 1 Stroud Blanket                   | 2 Pieces Gartering        |
| 1 Stroud Pettycoat                 | 1 Linnen Shirt            |
| 1 p. Stroug Leggans fer-<br>reting | 1 Horn Comb               |
| 1 Spring Knife                     | 1 pair of Scizor          |
| 1/4 lb. Vermillion                 | 2 ounces Thread & Needles |

A Boy ought to have

|   |                         |
|---|-------------------------|
| 1 2 p. Blanket                          | 1 Linnen Shirt          |
| 1 pr. Boulton Leggans<br>with ferreting | 1 Stroud Brithch Cloath |
| 1 Spring Knife                          | 2 yds Flowered Flannel  |

## A Girl ought to have

|                        |                                |
|------------------------|--------------------------------|
| 1 2 p. Blanket         | 1 Stroud Pettycoat             |
| 1 Linnen Shirt         | 1 pr. Moulton Jeggans          |
| 2 yds Flowered Flannel | with Ferretting.               |
|                        | 1 Spring Knife <sup>52</sup> . |

A l'énumération de ces objets, on voit qu'il y a marge pour les abus; aussi s'en glisse-t-il de très nombreux. Ce sont les abus dans les requêtes des Indiens et dans la distribution par les officiers qui surprennent Haldimand dès le début de la guerre: "The Enormous Expense of the Indian Department has from the beginning been a subject, the most painful reflection to me<sup>53</sup>." Les Indiens deviennent exigeants. Ils demandent des objets de luxe comme des assiettes et des gobelets d'argent, des médailles d'argent frappées à l'effigie du roi et des bracelets d'argent portant les armes royales. L'orfèvre Thomas Whipman fait parvenir un compte de £ 562" 15" à la Trésorerie pour avoir fabriqué cette argenterie<sup>54</sup>. Les Indiens semblent prendre plaisir à contenter leurs caprices au détriment du gouvernement. L'un d'eux demande un chapeau à galon d'or au colonel

---

52 APC, B 109, p. 128, rapport de John Campbell, surintendant des Affaires indiennes, Montréal, [sans date].

53 APC, B 106, p. 165, lettre d'Haldimand à Guy Johnson, Québec, le 5 septembre 1781.

54 APC, B 117, p. 256, lettre de William Knox à Thomas Whipman, [sans autre détail].

Johnson. Comme il n'y en avait pas dans les magasins du roi, le chef répond:

[...] if the King was grown too poor & not able to purchase a Hat for him he would do it himself, which he accordingly did, & made his brag of it<sup>55</sup>.

Les abus ne semblent pas faciles à contrôler. Guy Johnson dans une lettre à Haldimand, le 30 août 1781, déclare qu'il y a 4,000 Indiens à Niagara aux besoins desquels il faut pourvoir. Ils consomment 300 gallons de rhum en un mois. Ils exigent du thé, du café, des chandelles, du savon, du sucre, des dentelles d'or pur, des étoffes rares et de la toile fine<sup>56</sup>.

A ce poste, de janvier 1781 à septembre 1784, on distribuera 5,247 gallons de rhum. Haldimand trouve cette distribution exorbitante<sup>57</sup>. Pollard calcule le coût primitif des marchandises pour le département des Affaires indiennes pour l'année 1783, lequel s'établit à £36,492-4-2. A Michillimakinac, les dépenses pour les présents prennent des proportions alarmantes<sup>58</sup>. Les Indiens se servent de

---

55 APC, B 107, p. 334, lettre de Butler à Johnson, [sans indication de lieu], le 20 décembre 1781.

56 APC, B 106, p. 62, lettre de Guy Johnson à Haldimand, Niagara, le 30 août 1781.

57 APC, B 107, p. 237, lettre d'Haldimand au colonel Johnson, Québec, le 24 juin 1781.

58 APC, B 55, p. 104, lettre d'Haldimand à la Trésorerie, Québec, le 23 octobre 1781.

ruses pour obtenir le plus de marchandises possible. Les mêmes Indiens se présentent plusieurs fois de suite pour obtenir une deuxième, quelquefois une troisième ration, qu'ils vendent ou donnent à des parents ou à des amis<sup>59</sup>. Le gouverneur cite un exemple de ruse chez les éclaireurs indiens voulant obtenir des dons supplémentaires:

Your Just observations that there are annual Alarms of the enemy's approach in those quarters will continue as long as presents are given Indians all we can do is to be as little as possible the dupes of them, by mixing intelligent, honest white Men with Indians on all our scouts for intelligence as well as for the purpose of attaining early notice of Incursions by the enemy as to prevent false alarms<sup>60</sup>.

Il y aura des abus également du côté des distributeurs. Lord George Germain dans son rapport à la Trésorerie, le 22 août 1782, montre jusqu'à quel point les commandants des postes peuvent abuser des marchandises destinées aux Indiens:

Gov<sup>r</sup> Haldimand states that the Commanding Officers or Lieut Governors at the several Posts consider themselves as at liberty to incur what expence they please and as subje<sup>t</sup> to no Controal.

Their being constantly resident holds out a temptation to the Indians to be continually with them and each of them to prove his superior Address & Interest with the Indians over the others load

---

59 APC, B 115, p. 52, proclamation royale, le 6 février 1783.

60 APC, B 96, vol. 2, p. 212, lettre d'Haldimand à Maclean, Québec, le 11 mars 1783.

them with presents as the certain means of attaching them to their persons<sup>61</sup>.

Un autre abus, de la part des distributeurs, est l'achat, aux marchands du Canada, des produits qui manquent ou de produits qui ne répondent pas aux désirs des Indiens. Cette habitude devient une occasion de graves abus, car les Indiens demandent les articles exposés à leur vue chez les marchands. Haldimand écrit au sujet de ces achats:

it is but too certain that the Traders not only exhibit to the Indians view such Goods as they wish to dispose of but are at pains to make Choice of Such as are most likely to attract their notice and as industrious in Exciting them to make demands.

.....

I conceive to be the duty of every Officer belonging to that Department and concerned therein to take pains in Explaining to the Chiefs, and all other Indians, the Impossibility of Complying with their unreasonable demands<sup>62</sup>.

Dans un rapport à la Trésorerie, le 20 octobre 1781, Haldimand écrit:

I have adopted one method, which is to give the most positive orders to the superintendent of the Indians and the Commanding officers at the different Posts not to purchase under any Pretence whatever from Traders Presents for the Indians, but Content themselves with giving such presents as are in the Kings Magazines<sup>63</sup>.

---

61 APC, B 45, p. 25, lettre de Lord George Germain aux Lords de la Trésorerie, Whitehall, le 22 avril 1782.

62 APC, B 106, p. 162, lettre d'Haldimand à Guy Johnson, Québec, le 5 septembre 1781.

63 APC, B 210, p. 43, lettre d'Haldimand à la Trésorerie, Québec, le 20 octobre 1781.

## POLITIQUE A L'EGARD DES INDIENS

94

Il insiste à temps et à contretemps pour que la diminution des présents s'effectue dans les postes. Il demande de ne distribuer les marchandises qu'en récompense de services réels: "those Indians who distinguished themselves with Brant should be well rewarded from donations intended for those who has not so well deserve them<sup>64</sup>."

Désespéré de ne jamais obtenir une diminution de dépenses, Haldimand en vient aux observations individuelles: "Having long but in vain attempted to restrain within moderate limits the expences incurred at the several Posts in the Upper Country in the Indian Department<sup>65</sup>", et plus tard il ajoute encore:

I am sorry to find that Expense almost exclusive of Presents, continue to run so high, and am apprehensive it will be but ill received at Home consistantly with my Orders for the reduction of Expences<sup>66</sup>.

Il fait des reproches à Sir John Johnson et lui donne des ordres catégoriques:

[...] I am dis-appointed in my expectation of the diminution of the expence; and I perceive there are in these accounts; charges unauthorized by me. From the time you undertook the direction of that

---

64 APC, B 121, p. 73, lettre d'Haldimand à De Peyster, Québec, le 1<sup>er</sup> novembre 1781.

65 APC, B 96, vol. 2, p. 234, lettre d'Haldimand à Powell, Québec, le 24 juin 1781.

66 APC, B 115, p. 206, lettre d'Haldimand à Sir John Johnson, Québec, le 18 décembre 1783.

## POLITIQUE A L'EGARD DES INDIENS

95

Dep-artment in consequence of your appointment as superintendent and Inspector General, all Distinctions should have ceased, and the Presents should have been kept in, and Distributed to the several Branches of the Dep-artment from one general store. I likewise perceive that Colonel Campbell and Claus continue to make purchases from the Merchants contrary to the intention and spirit of my prohibition of that Practice, which related to the Dep-artment in General, tho' the immediate object of it was to check the abuses committed in the upper country.

I am also astonished to find that these gentlemen have drawn sums of money from the commissary General for the Purchase of fresh Meat to the amount the former of £ 6051, and the latter £ 8933, since the year 1778 not less upon an average than, 356ce per day, exclusive of about 340 Rations of store Provisions issued by their Orders.

I see a charge in Colonel Claus account in lieu of Batt. and Forage money unauthorized by me, and refused to Colonel Johnson; and am dis-appointed in my expectation of Colonel Claus attention to economy, form his having multiplied appointments to the same Person.

I take this opportunity to repeat to you my earnest desire that you will attentively study every means by which the general expence of the Indian Dep-artment can be diminished and to remind you that as the superintendence and Inspection of it has been committed by His Majesty to your care, it is to you I must look for every reform that can be made thro' out the several Branches of it<sup>67</sup>.

Une réforme draconienne et radicale s'impose; il soumet à la Trésorerie le plan de réforme qui suit:

[...] The Estimate no 9 for Michilimakinac I have just Received- it cannot excite Your Lordships surprise more than it does mine for which, and the astonishing Bills drawn by Lt Gov' Sinclair, I

---

67 APC, B 63, p. 57, lettre d'Haldimand à Sir John Johnson, Québec, le 26 janvier 1784.

cannot in any Way Account- I Have not this Year had the least Explanation of services rendered there to authorize such Expence, nor do I know what cause to attribute it to Mr Sinclair is certainly a Man of Abilities, and his Character has ever been most honorable- He went to His command with the fullest and most pointed Instructions to use every Means to lessen the Expence which I thought were before much too high, he has Expressed the same sentiment on many occasions and his determination to reduce them, instead of which they have augmented to three Times the former amount- This season it is too late, but early in Spring I shall send a person capable of investigating those matters<sup>68</sup>.

Il suggère que l'achat des présents ne se fasse qu'à Londres, et que, pour aucune raison, les distributeurs ne doivent les acheter des marchands, qui en profitent pour majorer les prix et exploiter ainsi le gouvernement<sup>69</sup>.

Enfin le peu de succès que remporte le gouverneur dans la réduction des dépenses pour les Indiens trouble le gouvernement londonien qui ne ménage ni les mots ni les efforts pour arriver au but. Lord Germain, dans un rapport à la Trésorerie, déclare: "[...] the Indian affairs in Canada are improperly managed and that an alteration of the system is necessary<sup>70</sup>." Pour prévenir ces dépenses extravagantes, les lieutenants-gouverneurs devraient être exclus du

---

68 APC, B 55, p. 104, lettre d'Haldimand à la Trésorerie, Québec, le 23 octobre 1781.

69 APC, B 106, p. 161, lettre d'Haldimand à Guy Johnson, Québec, le 5 septembre 1781.

70 APC, B 45, p. 24, lettre de Germain à la Trésorerie, Québec, le 24 janvier 1782.

manement des Affaires indiennes. On devrait créer la fonction d'intendant et d'inspecteur général du département des Indiens; cet agent nommerait des fondés de pouvoir dans chaque région dont la tâche serait de distribuer les marchandises aux Indiens. Le surintendant lui-même ne devrait jamais donner un ordre sans l'approbation du gouverneur. A l'instigation d'Haldimand, Lord Germain demande qu'un mandat royal soit émis en faveur de Sir John Johnson pour que celui-ci remplisse cette fonction<sup>71</sup>.

La commission du roi ne tarde pas à arriver. Elle contient la nomination de Sir John Johnson et, en termes circonstanciés, la réforme qui devra s'effectuer au sein du département des Indiens<sup>72</sup>.

Le 6 février, Haldimand publie officiellement les instructions royales dont voici la teneur en résumé: aucun objet pour récompenser les Indiens ne sera acheté des marchands, ni distribué ailleurs qu'en la présence des chefs autant que possible, et dans le plus grand décorum. Toute distribution devra être consignée aux registres, où seront précisés la nature des articles, leur nombre, le nom du distributeur et celui du destinataire. Afin d'éviter toute

---

71 APC, B 45, p. 24, lettre de Germain à la Trésorerie, Québec, le 24 janvier 1782.

72 APC, B 115, p. 52, ordre royal publié à Québec par Haldimand, le 6 février 1783.

rapine de la part des Indiens, Haldimand met au point le régime des jetons pour contrôler le partage des marchandises. Chaque Indien faisant une demande devra produire ces jetons au poste où ils seront conservés<sup>73</sup>.

Dans l'interprétation des instructions venant de Londres, Haldimand ajoute que, pour parer à tout malentendu et à toute critique, un jour et une heure fixes seront désignés pour la répartition des présents. Les Indiens qui ne se rendront pas au moment précis ne pourront réclamer des dons en particulier. Les modalités de la réforme devront être expliquées soigneusement aux chefs et aux autres Indiens, auxquels on fera comprendre qu'elle est effectuée pour leur plus grand bien autant que pour celui du gouvernement.

Vers la fin de 1783, Haldimand écrit à Sir John Johnson que la coutume d'offrir des présents aux Indiens, étant une pratique particulière au temps de guerre, devrait cesser sauf en cas de nécessité extrême<sup>74</sup>.

En septembre 1784, les restrictions sont poussées davantage:

---

73 APC, B 115, p. 64, lettre d'Haldimand à Johnson, Québec, le 6 février 1783.

74 APC, B 115, p. 206, lettre d'Haldimand à Sir John Johnson, Québec, le 18 décembre 1783.

[...] presents to the Canada Indians are entirely to cease, as well as provisions, and upon very Extraordinary occasions a certain proportion of Powder they will be allowed<sup>75</sup>.

En terminant ce chapitre on peut affirmer que le gouverneur Haldimand ne pouvait sans préjudice aux intérêts de la colonie méconnaître les Indiens dans la défense du Canada contre les insurgés américains. Il importait grandement de conserver la sympathie des diverses tribus, notamment celles de la vallée de l'Ohio, à cause du danger de leur alliance avec les rebelles. On trouvait, parmi les sauvages, des chefs fort intelligents qui entrevoyaient les avantages à tirer des partis belligérants s'ils s'alliaient aux plus puissants.

En général, les Indiens restent fidèles au roi d'Angleterre et apportent leur collaboration de bon gré spécialement lorsqu'ils sont largement rémunérés. Haldimand les emploie non seulement comme guides ou éclaireurs, mais aussi comme soldats enrégimentés sous le commandement d'officiers indiens.

La nature belliqueuse et vindicative des Indiens les aurait entraînés dans des guerres interminables avec les Anglais, si le gouverneur n'avait pas su exploiter leur énergie au profit de la défense du Canada. Les Indiens ont donc

---

75 APC, B 64, p. 275, lettre d'Haldimand à Sir John Johnson, Québec, le 20 septembre 1784.

joué un rôle considérable dans la guerre de la Révolution américaine et on aurait commis une grave erreur en les traitant de quantité négligeable.

## CHAPITRE III

## L'ATTITUDE D'HALDIMAND VIS-A-VIS DES LOYALISTES

## 1. L'établissement des Loyalistes.

Un autre problème d'importance première qui se pose pour Haldimand à part la défense de la colonie et le problème des Indiens, c'est celui de l'arrivée de Loyalistes. Haldimand n'était pas sans prévoir les nombreuses difficultés qui allaient surgir avec la venue des Loyalistes: concessions de terrains, transport, indemnités, aide et adaptation. D'autres problèmes fort graves, auxquels il n'avait peut-être pas songé, comme la mauvaise intention d'un grand nombre, la malhonnêteté des uns, les exigences et la jalousie des autres, demanderont de sa part une patience, un tact et une fermeté peu ordinaires.

En août 1781, le général intime au lieutenant St-Léger l'ordre de rassembler tous les Loyalistes réfugiés à Saint-Jean qui ne sont employés ni aux travaux publics, ni comme éclaireurs, et de les expédier loin du fort ou des frontières. Le général communique cet ordre dans les termes suivants:

Conceiving that Desertion & other Evils are promoted, or facilitated by means of many who profess Loyalty, & cannot, from their Situation, but

be acquainted with the departure of Scouts, & Intelligence received<sup>1</sup>.

Après la déclaration de l'Indépendance américaine, plusieurs officiers et soldats réguliers sont passés au Canada pour combattre dans les armées du roi. Dans le but de demeurer au pays, plusieurs font venir leurs femmes et leurs enfants qui se fixent non loin des postes militaires. En septembre 1781, 1,449 Loyalistes, hommes, femmes et enfants, habitent provisoirement près des postes situés sur le Richelieu et dans la région de Montréal<sup>2</sup>.

Le gouverneur Haldimand songe à préparer des terres pour les soldats lorsque la guerre sera terminée. Le colonel Guy Johnson est chargé de négocier, avec les Chippewas et les Mississagas, l'achat d'une étendue de terrain s'étendant du lac Erié au lac Ontario. L'acte de cession est signé par les chefs qui recevront en retour trois cents habits d'étoffe<sup>3</sup>.

La plus grande affluence des Loyalistes s'effectuera en 1783. A l'évacuation de New York, ils arriveront par

---

1 APC, B 135, p. 254, lettre de Mathews à St-Léger, Québec, le 6 août 1781.

2 APC, B 166, p. 95, relevé des Loyalistes dans la région de Montréal, le 24 septembre 1781, par le major John Nairne.

3 APC, B 114, p. 175, acte de cession de terrain des Chippewas et Mississagas, Guy Johnson, Niagara, le 9 mai 1781.

milliers. Le temps presse; Haldimand, sans attendre les ordres de Londres, envoie des arpenteurs explorer les terres, leur disant d'observer attentivement la nature du sol, la végétation et la possibilité d'y établir des townships pour les Loyalistes. Le major Holland est chargé d'examiner le côté nord du Saint-Laurent, à partir de Soulanges jusqu'à Cataraqi. Le 26 juin 1783, il fait son rapport au gouverneur. Il a recueilli toutes les informations qui pourraient faciliter l'établissement des Loyalistes. Le sol est formé d'un humus abondant propre à la culture la plus variée. Les forêts sont riches en bois pouvant servir à la construction des navires. On y trouve également des pins d'excellente qualité propres à la fabrication des mâts. La navigation est praticable, les anses et les baies, d'accès facile, le paysage, d'une grande beauté<sup>4</sup>.

Le rapport est de nature à encourager le gouverneur. Le 11 septembre de la même année, l'ordre sera donné au lieutenant Collins d'explorer les régions qui se situent entre Montréal et le lac Ontario, et depuis l'extrémité ouest du lac Saint-François jusqu'à la baie de Quinté:

It being my Intention to establish Settlements for the Provision of Part of the distressed Loyalists resorting to this Province at and in the Neighborhood of Cataraqi, upon Lake Ontario, you

---

<sup>4</sup> APC, B 124, p. 35, rapport de Holland à Haldimand, Québec, le 26 juin 1783.

## ATTITUDE VIS-A-VIS DES LOYALISTES

104

are hereby directed to proceed to that Place without Loss of Time for the Purpose of Surveying and laying out the several Lands in Townships and Lotts agreeably to the following Instructions:

- 1- You will make an Exact Survey of the Neck intended for the Town Lot describing and expressing the Nature of the Ground Soil, and if Point Frederick is not Commanded from Point Henry - on both which Places, sufficient spaces for Fortifications must be reserved.
- 2- At the West Side of Cataraque Harbour the Ground near the Fort and within the Lines (as marked on the Plan ABC) must remain to the Crown, for the Use of the Garrison, and as a Place of Resort for the Indians where some of the Most noted might be allowed to build, reserving sufficient Spaces round the Slips (where the vessels were formerly constructed) unincumbered with Buildings-
- 3- Tho' a Common, containing about 400 Acres must be reserved for the Use of the Town, Leases may be given for a Term of Years not exceeding 30 Years to settle there, and the People, for the present will be glad to be as near the Town as possible, and the Common will be cleared by the Time the Town will be in want of it.
- 4- The method of laying out Townships of Six Miles Square, I consider as the best to be followed, as the People to be Settled there are most used to it, and will best answer the Proportion of Lands I propose to grant to each Family Viz 120 Acres, of which Six are to be in front which will make 19 chains in front and 63 chains 25 Links in Depth, so that every Township will have 25 Lots in front and four Chains 75 remain for Roads, with for a Road by- which Distribution each Township will contain 175 Lots of 120 Acres<sup>5</sup>.

Le rapport de Collins est favorable; Haldimand va procéder à l'achat du terrain. Sir John Johnson chargera

---

<sup>5</sup> APC, B 124, p. 91, lettre d'Haldimand à Collins, Québec, le 11 septembre 1783.

Crawford d'entreprendre les démarches nécessaires pour acquérir ce territoire. Voici les conditions de la transaction posées par les chefs indiens et transmises par la suite à Sir John Johnson:

[...] all the familys Belonging to them shall be Clothed and that those that have not Fusees shall receive new ones some Powder and Ball for their Winters Hunting as much Coalered Cloth as will make about a dozen coats and as many hats<sup>6</sup>.

Haldimand craint le refus des Indiens. Il se demande de quel oeil ils verront cette nouvelle requête pour l'achat de leurs terres. Mathews écrit à Ross: "His Excellency is satisfied you will Use every Means possible to facilitate an agreement with the Indians for the Land to be purchased from them<sup>7</sup>." Aussi, Haldimand est-il heureux d'apprendre de Crawford que les Indiens se réjouissent de la venue des Blancs parmi eux.

Des groupes de Loyalistes veulent s'établir à Détroit. Dans une communication à Lord North, le gouverneur le met au courant d'un projet d'établissement dans cette région:

---

6 APC, B 158, p. 314, lettre de Crawford à Sir John Johnson, île Carleton, le 9 octobre 1783.

7 APC, B 126, p. 58, lettre de Mathews à Ross, Québec, le 13 octobre 1783.

Here are already in this Province many Loyalists, (and no doubt many more will soon arrive) from the Frontiers, of New England, and New York, perhaps an Establishment may be procured for them at, or near Detroit; The Lands there are fertile and can be cultivated with Ease. The Climate is in every Respect advantageous, a Settlement of men at that Place, Who by Principle and a Sense of Sufferings, are attached to Great Britain, will be a Great Support to our Indian Allies, Who have Every thing to fear from the Encroachments of the Americans. Besides, such Settlement would in a few Years raise a Quantity of Provisions Sufficient for the Garrisons, which it will be necessary to Keep in the Upper Countries and might prove an Effectuel Resource in case, at any future Period, the Communication between the Upper and Lower Canada, Should be so far interupted as the Supplies of Provisions Could not be Sent from the latter.

The Settlement ought to all intents and purposes to be under Military Government, The Officer Appointed to that Command should have at least the Rank of Lieut Col<sup>e</sup>l in the Army<sup>8</sup>;

Déjà plusieurs Loyalistes ont pris possession de terrains autour de Détroit avec la seule permission des Indiens. Ils ont même donné à leur colonie le nom de Frederick's Burgs<sup>9</sup>. A la suite de cette innovation le gouverneur fait parvenir le message suivant au capitaine Robertson:

I am directed by His Excellency to acquaint you that He by no means approves of converting the Vast Tract of Country you mention into private property, nor of making encroachments upon the Interests of the Indians in their Lands, so much the practice of the Americans and so alarming to the Indians, that

---

8 APC, B 56, p. 21, lettre d'Haldimand à Townshend, Québec, le 25 octobre 1782.

9 APC, B 123, p. 467, lettre de John Hay à Haldimand, Détroit, le 22 juillet 1784.

it is with reluctance His Excellency has made some unavoidable purchases of Lands from them to settle the Loyalists and some of the Six Nation Indians who are driven from their Settlements in the American Territories<sup>10</sup>.

Le roi avait envoyé ses ordres quant à la façon d'acquérir les terres des Indiens. Aucun achat de terrain indien, que ce fût pour la couronne ou pour des particuliers, ne devait se faire autrement qu'en présence des chefs des tribus se disant propriétaires de ces terres. Toute superficie acquise devait être arpentée par un arpenteur assermenté ou en la présence d'une personne déléguée par les Indiens. Les acquisitions de terrain faites sans respecter ces conditions devaient être automatiquement invalides<sup>11</sup>.

C'est surtout durant l'année 1783 que seront faites de nombreuses demandes visant à l'obtention de terres, non seulement par les militaires, mais aussi par des groupes de civils venant des Etats-Unis. Les particuliers, qui présenteront des requêtes personnelles, pour eux, pour leurs parents ou leurs amis, feront l'objet d'une enquête minutieuse; les premiers servis seront les Six-Nations et les militaires<sup>12</sup>.

---

10 APC, B 64, p. 145, lettre de Mathews à Robertson, Québec, le 12 août 1784.

11 APC, B 63, p. 241, lettre d'Haldimand à John Hay, Québec, le 26 avril 1783.

12 APC, B 115, p. 142, lettre d'Haldimand à John Johnson, Québec, le 1<sup>er</sup> septembre 1783.

## ATTITUDE VIS-A-VIS DES LOYALISTES

108

Pour demeurer impartial dans la concession des terres, le gouverneur décide que chacun devra tirer au sort le lot qu'il occupera<sup>13</sup>.

En représentant dévoué du roi, Haldimand essaye de répartir les Loyalistes dans les diverses parties du Canada, afin d'assurer l'expansion du commerce tout en assurant le bien-être des particuliers. C'est ainsi qu'en écrivant à Lord Sydney à propos des établissements aux environs de Cataract, il déclare:

The settlement proposed there will not only be a Frontier, to Our other settlement in that Quarter, but may be Considered, to Secure the Fur Trade to this Province<sup>14</sup>.

De même, il enverra des Loyalistes à la baie des Chaleurs et au Cap-Breton. Dans une lettre au lieutenant-gouverneur Cox, il décrit les avantages qu'il y aurait à établir des Loyalistes à la baie des Chaleurs: "[...] the Great National Advantage to be derived from the Fisheries in the lower parts of the Province<sup>15</sup>". Il lui envoie, par le même courrier, les instructions du roi, pour la concession des terres; il lui donne les instructions concernant

---

13 APC, B 56, p. 186, lettre d'Haldimand à Lord North, Québec, le 18 novembre 1783.

14 APC, B 56, p. 248, lettre d'Haldimand à Sydney, Québec, le 16 juillet 1784.

15 APC, B 56, p. 169, lettre d'Haldimand à North, Québec, le 6 novembre 1783.

l'occupation des grèves et la façon de prévenir le monopole des pêcheries. A Lord North, il écrit, en faveur des Loyalistes:

Fisheries in Nova Scotia and the Island of Cape Breton considered as a National and Commercial objects are certainly preferable to settlements where Agriculture is the sole prospect, but still, Justice and Humanity require that the Royalists should have a choice, and even advantages with regard to the Fur Trade may result from the Settlement at Catarauil<sup>16</sup>.

Le gouverneur Haldimand a décidé de ne faire aucune concession de terrain à la baie Missisquoi. Il veut garder ce territoire libre en prévision de l'accroissement de la population canadienne-française ce qui formerait en quelque sorte un état tampon entre le Vermont et les agglomérations loyalistes à l'intérieur du Québec. Les demandes de concession à la baie Missisquoi harcèlent le gouverneur. Il répond invariablement qu'il désire vivement faire plaisir aux Loyalistes, mais qu'il ne peut concéder une acre de terre pour satisfaire des individus si c'est au détriment du bien public<sup>17</sup>.

Il y a de nombreuses protestations de la part des sollicitateurs, mais Haldimand ne cède pas. Il déclare que

---

16 APC, B 56, p. 169, lettre d'Haldimand à Lord North, Québec, le 6 novembre 1783.

17 APC, B 63, p. 91, lettre de Mathews à Meyer, Québec, le 16 février 1784.

## ATTITUDE VIS-A-VIS DES LOYALISTES

110

ceux qui sont déjà installés près de la baie, devront quitter la région au risque de voir leur maison détruite:

I am directed by His Excellency the commander in chief to enclose A Letter for M.<sup>r</sup> Wehr to you under a flying seal, that you May be informed of his determination respecting the Application for Land At Missisque Bay - the indecent perseverance of the Persons concerned is beyond conception, the General desires you will send for Mr. Wehr and inform him that you have directions to make enquiries from time to time if Any persons should presume to settle there, and if they do, that you are to destroy their Houses<sup>18</sup>.

Il fait toujours passer l'intérêt général avant l'intérêt particulier. Au sujet des îles qui sont un objet de convoitise pour plusieurs Loyalistes, il écrit à Sir John Johnson:

I expressed My determination not to grant any of the Islands. I now repeat it and as I know you will have many applications on that score, I must desire that you will not suffer Settlements to be made on any of them, as the situations of some may hereafter become objects of public concern<sup>19</sup>.

Les townships ne recevront pas de noms, mais seront numérotés de 1 en montant et désignés sous le nom de seigneuries royales<sup>20</sup>.

Pour ce qui est des officiers qui doivent tirer leur lot au sort, ils manifestent du mécontentement. Ils

---

18 APC, B 63, p. 269, lettre de Mathews à Campbell, Québec, le 6 mai 1783.

19 APC, B 65, p. 34, lettre d'Haldimand à John Johnson, Québec, le 20 mai 1784.

20 Ibid.

réclament la préséance sur les simples militaires et non l'égalité. Ils préféreraient se départir de leurs terres plutôt que de les accepter dans ces conditions. Rien cependant ne fait dévier le gouverneur de ses plans fondés sur la justice et l'impartialité. Il révèle clairement ses principes dans une lettre à Maclean, le 11 septembre 1783:

You may rest assured that such deserving men of your corps as are in the predicament of other Loyalists, and intitled to His Majesty's Bounty shall have every Justice done to them; but as I have determined that such lands as shall be granted to the Refugee Loyalists, it is not in my power to gratify individuals until the plans which I have adopted shall take place<sup>21</sup>.

Haldimand ne manque pas de considérer dans la concession des terres, l'aspect de la spéculation qu'il veut éviter à tout prix:

My Intention is to do every Possible Justice to the Loyalists, who determine to reside in this Province to give Satisfaction to all parties I need not tell you will be impossible, but in order to make the distributions of Lands as equitable and Satisfactory as Circumstances will allow of, the Several Tracts shall be devided into Townships and Lotts of about 120 Acres, which will be drawn for- I know there are many who are speculating for large Grants in order to turn Land-Jobbers, a System I shall entirely discourage as being Subversive of the Plan of general relief and assistance intended for distressed Loyalists<sup>22</sup>.

---

21 APC, B 104, p. 430, lettre d'Haldimand à Maclean, Québec, le 11 septembre 1783.

22 APC, B 115, p. 142, lettre d'Haldimand à Sir John Johnson, Québec, le 1<sup>er</sup> septembre 1783.

Un autre motif de mécontentement chez les officiers percera à propos du mode de distribution des terres. Les semeurs de zizanie font leur oeuvre, disant qu'il serait plus avantageux de prendre des terres des seigneurs au coeur de la province, car là, ils pourraient construire librement des moulins. John Johnson croit qu'il serait opportun de rassembler les Loyalistes et de leur prodiguer des conseils et des encouragements, sinon ils allaient se disperser au printemps 1784<sup>23</sup>. Selon le capitaine Sherwood, les seigneurs canadiens qui désirent peupler leurs seigneuries de Loyalistes sèment la dissension parmi ces derniers. Ils leur mettent en tête qu'en prenant les terres du gouvernement, ils se chargent des chaînes de l'esclavage, que la liberté de presse leur sera refusée et que le titre de sujets britanniques ne leur sera jamais octroyé. D'autre part, Sherwood nomme plusieurs personnes qui sont les dirigeants de cette sourde rébellion, parmi lesquelles on reconnaît les sollicitateurs acharnés qui voulaient des terres à la baie Missisquoi. C'est tout dire. Sherwood ajoute que le mieux à faire serait de les expédier le plus tôt possible chacun à son lopin de terre, ce qui les empêcherait de potiner, et

---

23 APC, B 115, p. 223, lettre de John Johnson à Mathews, Montréal, le 2 février 1784.

qu'il faudrait leur refuser tout secours, s'ils persistent dans cette conduite<sup>24</sup>.

Les réactions du gouverneur telles que mentionnées dans une lettre de Jessup à Mathews, montrent bien que ces semeurs de discorde agissent par vengeance:

His Excellency's Concern on account of the Discontents of many of them and His Determination not to grant the lands in the Neighbourhood of Missisquoi Bay [...]<sup>25</sup>.

Evidemment, le mécontentement n'est pas général, Sherwood le constate: "the intreegues of a few designing men", qui font circuler une pétition en faveur de la colonisation loyaliste dans la région de Missisquoi. Pour dissuader les Loyalistes d'aller à Cataraqui, ils propagent le bruit que les Indiens protestent contre l'établissement des Blancs sur leur territoire, qu'ils en ont déjà tué et scalpé plusieurs, qu'ils n'auront jamais les titres de leurs propriétés, et qu'ils pourront en être dépossédés à n'importe quel moment<sup>26</sup>.

Haldimand se voit dans l'obligation de sévir. Le 19 avril 1784, Mathews, son secrétaire, écrit à Jessup:

---

24 APC, B 178, p. 293, lettre de Sherwood à Mathews, Saint-Jean, le 13 mai 1784.

25 APC, B 162, p. 276, lettre de Jessup à Mathews, Sorel, le 9 mai 1784.

26 APC, B 162, p. 272, lettre de Sherwood à Mathews, Saint-Jean, le 1<sup>er</sup> mai 1784.

## ATTITUDE VIS-A-VIS DES LOYALISTES

114

The General is much concerned & displeased to find that there Are amongst the Loyalists and better sort of them, persons so completely devoid of common Virtue and Attachment to the Welfare of the whole, As to Attempt to counteract his endeavours to fulfill His Majesty's gracious intentions for their Reestablishment it has been long since An Object with M.<sup>r</sup> Peters, but His Excellency's humane forbearance, on Account of his large Family would if he had A Spark of goodness in Him engage to Act another part<sup>27</sup>.

A Cataraqui, les esprits turbulents et brouillons ne manquent pas de créer des difficultés à l'autorité. Ross reçoit l'approbation du gouverneur pour la façon dont il a traité les insatisfaits:

His Excellency has a perfect Conception of the difficulties You Experience with the Medley of People You have to deal with. He applauds your having adopted moderate rather than rigorous measures and hopes from thence that the deserving and thinking part of them will influence the others to follow their Example, and that in Time, they will from the Motive of Interest, conduct themselves properly. At the same time His Excellency desires that in case when Examples must be made (as in a recent one) or where there is the least risque of the peace of any Part of the Settlement being disturbed by refractory, ill disposed persons, You will together with some of their principal People examine into such Conduct as shall give offence, and if necessary order the dilinquents down the Country, reporting at the same time to His Excellency thereon<sup>28</sup>.

Le mode de possession des terres par les Loyalistes en inquiète plusieurs qui font des représentations aux

---

27 APC, B 63, p. 229, lettre de Mathews à Jessup, Québec, le 19 avril 1784.

28 APC, B 64, p. 189, lettre de Mathews à Ross, Québec, le 26 août 1784.

autorités à ce sujet. John Butler transmet à Mathews leur déception:

The Formers actually settled here, Are not well satisfied with the uncertain Tenure on which they hold their Lands & Improvements; and would Much rather be subject to a small Rent if they Might have these more Effectually securest to them. - Should this be done, I am persuaded there Are some of the People of this Description who have Even Property in the Colonies, that would not think of returning<sup>29</sup>.

Hugh Munro fera même éclater son indignation dans une lettre à Mathews:

Indeed Major Mathews, the terms this land is to be granted, is such as I never heard offer'd by a British Crown'd head before, but since I must be a Tenant (which by the by I never was before) I shall Prefer my King for my Landlord, before any other upon Earth will Major Mathews be so kind as to let me know whither or not, will these tenants be admitted to Erect Mills of their own within the limits of such grants without Paying any extraord<sup>y</sup> rent for such Privilege, besides the half penny per Acre and the Lots et vente<sup>30</sup>.

De Cataraqui, Jessup écrit à Mathews que les Loyalistes sont inquiets quant aux termes qui régissent la tenure de leurs terres. Ils craignent de devoir être soumis aux mêmes lois de taxation du système seigneurial du Bas-Canada<sup>31</sup>. Haldimand demande qu'on fasse connaître

---

29 APC, B 105, p. 354, lettre de John Butler à Mathews, Rivière du Chêne, le 12 décembre 1783.

30 APC, B 162, p. 133, lettre de Hugh Monro à Mathews, Rivière du Chêne, le 12 décembre 1783.

31 APC, B 162, p. 130, lettre de Jessup à Mathews, Cataraqui, le 11 décembre 1783.

clairement, à tous ceux qui acceptent les terres de la couronne, les instructions reçues de Londres à ce sujet. Lord North spécifie que le serment d'allégeance exigé des Loyalistes, "a Declaration acknowledging His Majesty in Parliament to be the Supreme Legislature in the Province", ne s'étend pas au pouvoir de taxation. Le Parlement britannique a passé une loi intitulée "An Act for removing all doubts and apprehensions concerning taxation by the 'Parliament of Great Britain' in the Colonies". Cette loi stipule que l'Assemblée provinciale seulement a le droit d'imposer des taxes ou de disposer des douanes<sup>32</sup>.

Les cultivateurs seront rassurés en recevant des explications plus précises relativement à la tenure des seigneuries royales, dans les instructions du roi, dont voici un extrait:

[...] such Lands to be divided into distinct Seigneuries of Fiefs to extend from two to four Leagues in front and from three to five Leagues in depth, if situated upon a navigable River, otherwise to be run square, or in such a shape and in such quantities, as shall be convenient & practicable and in each Seigneurie a Glebe to be reserved & laid out in the most convenient spot, to contain not less than 300 nor more than 500 Acres; the propriety of which Seigneuries of Fiefs shall be and remain vested in Us, Our Heirs & Successors, and you shall allot such parts of the same as shall be applied for by any of our said Royal Subjects, non Commissioned Officers, and private Men of Our

---

32 APC, B 45, p. 111, lettre de Lord North à Haldimand, Whitehall, le 24 juillet 1783.

Forces, reduced as aforesaid, in the following proportions: That is to say to every Master of a family; One hundred Acres and Fifty Acres for each person, which his Family shall consist. To Every single Man Fifty Acres. To Every non Commissioned Officer of Our Forces reduced as aforesaid One hundred Acres. And for every person in their family Fifty Acres. The said Lands to be hold under Us Our Heirs & Successors; Seigneirs of the Seigneurie of Fief in which the same shall be situated, upon the same acknowledgements & Services, as Lands are held in Our Said Province under the respective Seigneurs holding and possessing Seigneuries of Fiefs therein; and reserving to Us Our Heirs, from and after the Expiration of Ten years from the admission of the respective Tenants, a Quit kent of one half penny per Acre<sup>33</sup>.

D'après les instructions de George III, les terres devaient être concédées en francs-fiefs. Les Loyalistes mécontents de ces conditions, ne comprenaient pas exactement ce système de "seigneuries royales". Haldimand déclare que lui-même ne saisit pas clairement la signification de "Quit Rents":

Your last Query "What you are to look upon as an Established precedent for demanding & collecting all dues, Perquisites etc." I am at loss to understand Quit Rents, and all dues whatever belonging to the Crown must be regularly demanded, collected and accounted for to the Receiver General of the Province, as will in future, as for Six Years back, for which the Lieutenant Governor be accountable<sup>34</sup>-

Les dispositions de ces Loyalistes troublent vivement le gouverneur. C'est pourquoi il intime l'ordre à tous ceux

---

<sup>33</sup> APC, B 45, p. 106, instructions royales à Haldimand, le 16 juillet 1783.

<sup>34</sup> APC, B 123, p. 444, lettre d'Haldimand à Hay, Québec, le 26 avril 1784.

qui ont reçu des terres de s'y installer sans plus tarder, sinon les vivres leur seront refusés.

Après la signature de la paix, Washington offre aux Loyalistes la restitution de leur titre de citoyen et de tous leurs biens qui seront achetés des propriétaires actuels par l'Etat, excepté dans le cas de ceux qui conserveraient de la haine à l'égard des Etats-Unis<sup>35</sup>.

Cette proclamation de Washington prend les proportions d'un problème aigu, à Londres et au Canada. Il s'agira pour Londres, de ne pas laisser les Etats-Unis dévier de leur obligation de se conformer à l'article 5 du traité. Afin de détourner les Loyalistes de la tentation d'abandonner leurs concessions au Canada et de retourner à leur ancien foyer, Lord North enjoint Guy Carleton de faire un effort suprême pour hâter la restitution de leurs biens ou en remettre une valeur équivalente.

Un grand nombre de Loyalistes avaient dû abandonner des biens considérables en propriétés foncières et en effets mobiliers. Le mémoire du capitaine Nelles, du département des Indiens, à Niagara, est un exemple impressionnant:

That your Memorialist before the late War was possessed of a Dwelling house, Barn & Offices, situated on the Banks of the Mohawk River, with a Farm of Three Hundred Acres of rich Land, valued at two

---

35 APC, B 45, p. 69, lettre de Townshend à Guy Carleton, Whitehall, le 16 février 1783.

Thousand Five Hundred Pounds, which he could have got for it; together with four other Farms, each containing one Hundred Acres, with an House & Barn upon each Farm, for which Four Farms he paid twelve hundred and Sixty Pounds, besides Stock and Farming Utensils of no small value - and had exclusive of the above, 3,200 Acres of wood Land.

That your Memorialist took the earliest opportunity to show his Loyalty, & abandoned them, a wife & eight Sons to join the King; and from his knowledge of the Indians, attached himself to Col. Johnson, their sole Superintendant at New-York in 1777 was Appointed a Lieutenant in the Indian Department commanded by him and promoted to a Captain 1779<sup>36</sup>.

Le gouverneur Haldimand reçoit, le 20 mai, des ordres relatifs à l'enquête qui sera effectuée auprès des Loyalistes au sujet de leurs biens abandonnés aux Etats-Unis. Il devra envoyer à Londres une liste des noms de tous les réfugiés au Canada, ayant soin de désigner leur lieu d'origine et la valeur des biens qu'ils ont perdus. Ceci sera fait dans le but de prévenir toute exploitation du gouvernement de la part des Loyalistes et de bénéficier pleinement de l'article 5 du traité de Paix de 1783 avec les Etats-Unis<sup>37</sup>.

---

36 APC, B 105-A, p. 432, mémoire de Nelles à Haldimand, Niagara, [sans date].

37 APC, B 50, p. 119, lettre de Townshend à Haldimand, Whitehall, le 20 mai 1783. L'article 5 du traité de Paix de 1783 spécifie que le Congrès s'engage à faire restituer les biens meubles et immeubles des sujets britanniques demeurés loyaux au roi d'Angleterre à la condition qu'ils n'aient pas porté les armes contre les Etats-Unis.

Les demandes de compensations pour les biens perdus affluent chez le gouverneur. Tout ce qu'il peut répondre est qu'il ne peut rien faire de plus personnellement. Mathews représente la situation à Jessup qui lui avait demandé une indemnité pour perte de bestiaux:

[...] the truth is that he has already taken so much upon himself for the Loyalists without sanction from Home, that he cannot venture to go on, with Any degree of safety - It is impossible for him to Assure you of being paid your losses but from the parliament having taken up the Matter & Appointed commissioners, His Excellency thinks there is every probability that some Indemnification will be made to the Loyalists for their Losses<sup>38</sup>.

Haldimand espérait depuis longtemps que Londres adoptât une mesure pour l'acquittement des redevances pour les pertes subies par les Loyalistes. Lorsqu'en janvier 1783, il apprend la formation d'une commission en ce sens, il écrit aux marchands de Londres au sujet de l'efficacité de ces démarches:

At least we have reason to think so from the act of Parliament appointing Commissioners to examine into the loss sustained by the Loyalists in consequence of the Rebellion - it would be too sanguine to expect a general & ample Indemnification on this occasion, but as the abilities of a much exhausted nation will permit, it is to be hoped their generosity will be felt by those whose services & sacrifices have most distinguished them.-

It is upon that business Sir J. Johnson undertakes a journey in this rude season thro' the Woods

---

38 APC, B 63, p. 254, lettre de Mathews à Jessup, Québec, le 29 août 1784.

to Halifax, the Time for giving in the Claims being by the Newspaper we have seen limited to the 24<sup>th</sup> of next March - but as no official Notification of the Act has ever appeared in this Province & that there are many suffering Loyalists in it whose distant situations preclude their availing themselves of that Act on so early a Day - It is but reasonable to suppose that the Period will be extended for their convenience<sup>39</sup>.

Le gouverneur communique immédiatement à tous les Loyalistes les décisions du Parlement britannique:

I had not the Honor to Receive, your letter of the 4th Sept.<sup>ber</sup> 1783, acquainting me with your Appointment, under the late Act of Parliament to inquire into the Claims of the American Loyalists, till the beginning of this Summer; I lost no time in making public your first proceedings; towards the Execution of the Act. I shall consider it as my duty to give you every assistance in my Power towards the Execution of the Important Trust, reposed in you; and have in Consequence, wrote to the Inspector, and Commanding Officer, of the Respective Corps of the Loyalists, for the best Information<sup>40</sup>.

Il était juste et raisonnable que l'Angleterre fasse des efforts pour obtenir la restitution des biens des Loyalistes qui avaient abandonné leurs maisons, leurs richesses, leurs champs déjà en culture pour occuper des terres non défrichées, sans argent et sans outils.

---

39 APC, B 67, p. 109, lettre d'Haldimand à Watts, Québec, le 6 janvier 1783.

40 APC, B 56, p. 265, décisions du Parlement britannique, communiquées par Haldimand aux Loyalistes, Québec, le 30 juillet 1784.

## 2. L'entretien des Loyalistes.

Les Loyalistes, en arrivant au Canada, sont assemblés provisoirement aux postes de Saint-Jean, de Chambly, de Sorel, de Montréal. Ils s'installent dans des baraques du gouvernement ou des abris de fortune. Mathews décrit le dénuement d'un groupe arrivé du Sud: "a set of unfortunate, half naked, wretches who with their Families are come long journies & who are incamped upon a Beach<sup>41</sup>".

Quelques-uns demeureront aux postes assez longtemps pour faire la culture d'un lopin de terre; apparemment ils s'y attacheront. Ceux qui sont dans les centres plus peuplés comme Montréal ne se pressent pas de quitter la ville pour aller défricher leur terre. Haldimand renouvelle continuellement l'ordre de se rendre vers leur lieu de colonisation, sinon leurs rations seront discontinuées<sup>42</sup>. De nombreux Loyalistes venaient des villes du littoral de l'Atlantique où ils étaient engagés dans divers métiers, excepté la culture de la terre. Ces gens, transplantés, désemparés et dénudés de tout, n'ayant même pas d'attrait pour l'agriculture, seront portés à errer à l'aventure et à se livrer à de

---

41 APC, B 65, p. 37, lettre de Mathews à Finlay, Québec, le 1<sup>er</sup> juin 1784.

42 APC, B 67, p. 267, lettre de Mathews à Gugy, le 6 mai 1784.

## ATTITUDE VIS-A-VIS DES LOYALISTES

123

petits commerces clandestins plutôt que de s'empresse à tirer de la terre leur subsistance. En plus des Blancs qui demeuraient, de leur propre chef, dans des logis temporaires, il y avait des Indiens, surtout dans les régions du Niagara et de Détroit, qui négligeaient de s'établir sur leur terre. Une fois de plus, Mathews communique les volontés du gouverneur à De Peyster:

Since I last had the honor of Communicating to you His Excellency the Commander in Chiefs' pleasure upon the subject of permitting some Loyalists to remain at Niagara who do not incline to settle upon Crown Lands, Your Return of the 1<sup>st</sup> Inst. has been laid before Him, wherein is specified the numbers of them Drawing provisions at that Post - The Amount of the Indians, Indian Department and unincorporated Loyalists, are such as astonish His Excellency, considering the former to have been long since settled on their Grounds, and to require but little or no assistance in Provisions from Government<sup>43</sup>.

Afin d'encourager les nouveaux colons à quitter les postes pour s'établir sur leur terre et de les stimuler au travail, le gouvernement les transporte gratuitement vers leur lieu de colonisation, leur procure des vêtements, des couvertures, des outils, diverses graines de semence, en autant que le budget le permet:

His Excellency had Always intended to Cloath them, on their Departure for their settlement in proportion to their Wants, & the situation of the store, for which directions Will be given At Sorel-

---

43 APC, B 64, p. 76, lettre de Mathews à De Peyster, Québec, le 26 juillet 1784.

As it Will not be possible to give compleat Equipments to the Whole indiscrimately. His Excellency expects you will be very particular in obtaining the Most authentic Returns possible of those who Are really in distress for cloathing And Blankets, and He desires you will transmit them without loss of time to Captain Barnes At Sorel<sup>44</sup>.

Le 2 juillet 1784, Sherwood, de New Town près d'Oswegatchie, envoie l'état de la colonie. Il y a déjà cinquante lots habités et défrichés presque en entier; les gens semblent satisfaits; ils ont déjà construit plusieurs maisons. Il ajoute:

[...] the Chief concern of every body at present is to know how, & where they shall get seed wheat, almost every man intends (if he gets no oxen) to hoe in at least one acre and a half of wheat, if they can have the seed in season. I can procure 300 bushels of good wheat at 5 s/ per Bushel on Lake Champlain & it may be brought here by the first of Septem<sup>r</sup> if His Excellency will permit me to send for it by the 24<sup>th</sup> Inst from here<sup>45</sup>.

Le gouvernement sera obligé d'importer une quantité énorme de vivres pour donner à chacun sa ration minimum. Dans les postes des Pays-d'en-Haut, 4,400 Loyalistes reçoivent des allocations de vivres; les 1,490 enfants âgés de moins de dix ans ne reçoivent qu'une demi-ration faisant un total approximatif de 4,000 rations distribuées

---

44 APC, B 63, p. 256, lettre de Mathews à De Lancey, Québec, le 29 avril 1784.

45 APC, B 62, p. 329, lettre de Sherwood à Mathews, New Town, le 2 juillet 1784.

quotidiennement. En plus, les troupes et les Indiens reçoivent un total de 1,500 rations par jour<sup>46</sup>.

Régulièrement, les officiers en charge envoyaient de leurs régions respectives les relevés des Loyalistes qui devaient, pour certaines raisons, être enlevés de la liste des allocations de vivres. Les données suivantes dénotent l'acuité du problème des vivres, quant au nombre des rations et à leur distribution. Le 1<sup>er</sup> août 1781, 75 personnes n'ont plus droit à la ration. Une note au rapport ajoute: "is likewise order'd to be struck off, as not intituled to receive provisions not being from the colonies, Mrs Sutherland, children -1, Total 77 per day." Plus bas, la note suivante est ajoutée au nom de madame Bordu: "Omitted in the Return is directed to be struck of the list those receiving provisions at Sorel, her husband being one of the Kings Artificers & able to maintain her - Mrs Rogers now Mrs Bordu-Sorel- 1/2<sup>47</sup>." A Québec, durant l'année 1783, 6,500 personnes reçoivent une ration d'une livre de farine par jour<sup>48</sup>. Les navires de ravitaillement débarquent la farine

---

46 APC, B 173, p. 204, état des vivres pour les postes des Pays-d'en-Haut, Québec, le 16 octobre 1784.

47 APC, B 166, p. 81, rapport de John Nairne, commissaire des Loyalistes, le 1<sup>er</sup> août 1784. Madame Bordu ne devait recevoir qu'une demi-ration.

48 APC, B 47, p. 97, inventaire des magasins du roi, le 24 septembre 1783.

à Québec par milliers de barils. De Niagara, Maclean informe le gouverneur de la quantité de farine requise pour la période qui s'étend de juillet 1783 à mai 1784, soit 1,100 barils<sup>49</sup>. Il en est de même pour tous les autres aliments.

Les dépenses énormes que l'entretien des Loyalistes occasionne, ne sont pas sans causer de vives inquiétudes à Londres. La Trésorerie ne cesse de recommander la diminution des dépenses. Elle réduit la ration des adultes à 2/3 et celle des enfants de moins de dix ans à 1/2 et elle envoie ses ordonnances à Haldimand. Le 14 juin 1784, le gouverneur met Sir John Johnson, surintendant des Indiens et des Loyalistes, au courant des dernières législations par la lettre suivante:

[...] the Loyalists who settle upon Crown Lands in this Province, which is in every respect the same as in the Province of Nova Scotia, and is as follow- They are to be victualled at two thirds Allowance in the 1<sup>st</sup> day of May 1785, and from that period at one third Allowance to the 1<sup>st</sup> day of May 1786, estimating the whole return at one pound of store, and one pound of Beef, or Twelve ounces Pork, and the Children under Ten Years of Age to have a moiety of the allowance made to grown Persons it is directed that this Regulation shall take place immediately I have therefore ordered the Commissary General to write to the several Commissaries to that Effect, and you will please to signify to the Loyalists in general who are settling upon Lands under your direction, this His Majesty's Pleasure<sup>50</sup>.

---

49 APC, B 103, p. 276, lettre de Maclean à Haldimand, Niagara, le 19 juillet 1783.

50 APC, B 63, p. 401, lettre d'Haldimand à John Johnson, Québec, le 14 juin 1784.

## ATTITUDE VIS-A-VIS DES LOYALISTES

127

Haldimand n'est pas de l'avis de la Trésorerie, lorsque le bien-être physique et moral des Loyalistes entre en ligne de compte. Il exprime nettement sa pensée dans une lettre à Ross, secrétaire à la Trésorerie:

I have to request that you will lay the inclosed Copies of letters from Sir John Johnson, and Memorial, before the Lords Commissioners of His Majesty's Treasury, and that you will acquaint Their Lordships, that the Memorial was signed by the Most respectable and a Considerable Number of the Refugee Loyalists in this Province and that finding this apprehension and Discontent Occasioned by the Diminution of the Ration has spread thro'out the Province, to a full Ration including the small species, which will not be felt much, by the store having a large Quantity of Pease before Hand; this has, in some measure, quieted, tho' by no means removed the discontent, as the diminution of the Article of Flour is what they most feel, yet, I cannot with prudence go further, to gratify them, than I have done, Considering the large supply arriving in this Province by the time it may be wanted, I have acquainted the Loyalists that this Augmentation, will only be continued, untill His Majesty's Pleasure can be known, and is an indulgence granted to their immediate necessities. It is certain that these unhappy people, are Entitled to every Consideration and assistance from the Kings Servants, and it would have been a Misfortune to have lost the good Effects, of His Majesty's Kindness, and Bounty to them, by not listening, to their application<sup>51</sup>.

En bon serviteur du roi et des Loyalistes, Haldimand ne distribue pas inconsidérément les vivres au premier venu. Il exige que chaque cas lui soit soumis. De Lancey lui avait exposé le cas de quelques professionnels, arrivés

---

<sup>51</sup> APC, B 56, p. 263, lettre d'Haldimand à Ross, Québec, le 1<sup>er</sup> août 1784.

récemment à New York: devaient-ils recevoir l'allocation de vivres comme les autres Loyalistes? Haldimand répond qu'ils ont un droit égal à la protection du roi. Quant aux quelques personnes malades et infirmes, de Sorel et de Machiche, le gouvernement continuera à les soutenir, mais cela ne doit pas les empêcher de rejoindre les autres et de gagner leur subsistance dès qu'ils le pourront<sup>52</sup>. Barnes soumet le cas des Loyalistes, marchands, qui reçoivent des rations de vivres. Haldimand déclare que les marchands ont également droit aux allocations, mais ils devraient les sacrifier; tant d'indigents auraient besoin d'un surcroît de secours<sup>53</sup>. Ces exemples, choisis entre mille, sont assez éloquents pour montrer que la distribution des vivres aux Loyalistes était une question complexe.

Dans un système de secours si vaste, si près de l'instinct de conservation et de l'appât du gain, il ne peut manquer de se glisser des abus. Pour obvier à ces désordres, des mesures sévères sont adoptées pour la distribution des vivres. Sous les majors Nairne et Jessup, ces règlements avaient été bien observés. Cuyler, nommé commissaire au département des Loyalistes, est initié par le major

---

52 APC, B 63, p. 376, lettre de Mathews à Barnes, Québec, le 3 juin 1784.

53 APC, B 63, p. 14, lettre de Mathews à Barnes, Québec, le 29 décembre 1783.

Jessup. Les commissaires devaient conduire de fréquentes enquêtes, afin d'être au courant des changements de situation dans les familles. Le gouverneur insiste pour que chacun apporte une attention particulière à l'économie. Les personnes qui étaient dans le besoin autrefois et dont les conditions se sont améliorées, doivent renoncer à leur ration au profit des nécessiteux<sup>54</sup>.

D'autres abus sont commis au détriment du gouvernement et des pauvres. Le cas des marchands qui reçoivent leur ration de vivres pour les vendre ensuite est un cas grave. Haldimand ordonne enquête sur enquête pour détecter et prévenir tout abus:

[...] all the returns of issues of provisions must be inspected and countersigned by the officer acting in the Qu<sup>r</sup> M. General's Department at the Posts where they shall be made you will please therefore to end those of the Loyalists in the District of Montreal Refer to Cap. Maurer for that purpose and direct Lieut French to observe the same with Lt Barnes at Sorel - and as all disbursements hitherto paid by the Qu<sup>r</sup> Mr Gen<sup>l</sup> for Loyalists are directed from the 24<sup>th</sup> Instant to go thro' the channel of their Inspector you will please to transmit to Cap. Wood, Paymaster of Contingent expenses at Quebec accounts of such expenses as shall unavoidably occur consistent with the strictest economy every three months that may be laid before me for my information and he will have directions to provide you with money for this service<sup>55</sup>.

---

54 APC, B 165, p. 19, lettre de Mathews à Cuyler, Québec, le 18 novembre 1782.

55 APC, B 165, p. 199, lettre d'Haldimand à De Lancey, Québec, le 20 décembre 1783.

A Montréal surtout, des irrégularités flagrantes existaient. Sir John Johnson et De Lancey avaient permis aux officiers de retirer des allocations pour leurs quatre serviteurs. Même des personnes qui demeuraient outre-frontières retiraient une ration<sup>56</sup>. Pourtant ces gens étaient automatiquement exclus des secours publics.

Le gouverneur demande aux personnes de rang supérieur qui n'ont pas besoin de secours, d'abandonner leur allocation afin de prolonger la provision de vivres. Il fait remarquer que s'ils considèrent les difficultés d'importer les provisions d'Europe et les grandes dépenses que cela occasionne, ils seront forcés d'admettre qu'une distinction s'impose dans la distribution des vivres. En septembre de l'année 1784, le gouverneur Haldimand fait une de ses dernières tentatives pour obtenir que le département des Loyalistes soit administré avec plus d'équité:

The numberless abuses that are committed thro'out the Province by the Issues of Provisions to Loyalists, notwithstanding every pains which have been taken to prevent them, have determined His Excellency the Commander in Chief to have exact Musters taken of their Numbers and of the Rations they at present draw in their several Cantonments and Settlements, and as he thinks that no person is more capable to execute this Business with that precision He requires it should be done. He is pleased to desire that you will for that purpose accompany Mr Craigie to the different Posts He is

---

56 APC, B 65, p. 49, lettre de Mathews à Barnes, Québec, le 13 septembre 1784.

to visit, and to every Station where Loyalists are Victualled from the Commissary or Issuer of which you will demand an exact Return of His Issues and compare it with persons Victualled taking down their Names, Ages and Sexes and leaving a Column for Remarks wherein you will particularly observe the Reasons why the Persons in Cantonments are not on Settlements agreeably to Orders & at Montreal you will find a field for great Observations, Captain Maurer and Mr Couigne will inform and assist you, from thence you will proceed to all the Settlements to Cataraqui, making every other Inquiry and Observation your prudence will suggest, from which, His Excellency will at once have exact Returns of the Strength of the Several Settlements, their Progress and the Quantity of Provisions dayly demanded. Inclosed is a Return of Issues at Chambly, the General wishes to have it particularly Examined and to know who, therein are Victualled<sup>57</sup>.

Ces mesures de contrôle, qui ont contribué à réduire les dépenses nationales, ont surtout aidé à découvrir les personnes qui, soit avec une bonne ou une mauvaise intention, puisaient trop largement dans les réserves du roi.

### 3. L'apport des Loyalistes au progrès de la colonie.

Le seul critère de probité considéré par les autorités pour accepter les Loyalistes au Canada, était leur fidélité à combattre pour conserver les colonies à la mère patrie. Cette attitude suffisait pour réveiller la pitié du roi et de tout bon sujet britannique. On se rend bien compte des sentiments d'Haldimand à l'endroit des Loyalistes dans une lettre qu'il adresse à Townshend:

---

<sup>57</sup> APC, B 64, p. 236, lettre de Mathews à Barnes, Québec, le 9 septembre 1784.

## ATTITUDE VIS-A-VIS DES LOYALISTES

132

The Situation of these People excites Compassion, and requires every assistance which Government can afford them; [...]. It may be presumed that these People having Suffered to much Persecution for their attachment to the Crown of Great Britain, will Transmit the Same to their Posterity<sup>58</sup>.

Dans ses instructions relatives aux Loyalistes, le roi témoigne son estime et prodigue ses encouragements à ses sujets demeurés loyaux:

Whereas many of Our Loyal Subjects Inhabitants of the Colonies and Provinces, now The United States of America are desirous of retaining their Allegiance to Us, & of living in Our Dominions, and for this same purpose are disposed to take up and improve Lands in Our Province of Quebec, and we being desirous to encourage Our said Loyal subjects in such their intentions and to testify our approbation of their loyalty to us, & obedience to our Government, by allotting Lands for them in our Said Province, and whereas we are also desirous of testifying our approbation of the Bravery & Loyalty of Our Forces<sup>59</sup>.

Lord Germain, en janvier 1782, écrit à Haldimand pour lui faire part de l'assurance, en face de l'avenir, que le roi veut donner aux Loyalistes:

But His Majesty anxious to remove every ground of apprehension or distrust from such Zealous and meritorious subjects, has commanded me to signify to Sir Henry Clinton, His Royal Pleasure further to assure them, and all other His Majesty's faithful american subjects, the continuance of His affection and Regard for their Happiness and that in all events they may rely upon the utmost attention

---

58 APC, B 56, p. 21, lettre d'Haldimand à Townshend, Québec, le 25 octobre 1782.

59 APC, B 45, p. 106, instructions royales à Haldimand, le 16 juillet 1783.

being shewn to their safety and welfare - I therefore take this opportunity of making known to you these gracious sentiments of His Majesty<sup>60</sup>.

Les loyaux sujets affluent au Canada. Les premiers à demander asile sont les officiers et les soldats dont plusieurs avaient été suivis de leur femme et de leurs enfants. Dès 1782, vingt officiers et sous-officiers ont leur famille à Yamaska, d'après un rapport du capitaine Fraser<sup>61</sup>.

A l'évacuation de New York, le général Guy Carleton se fait un devoir d'organiser un certain service d'émigration. Haldimand, écrivant à Lord North, donne quelques détails intéressants de l'arrivée d'un navire de transport chargé de Loyalistes:

Some Transports have arrived from New York, with about 700, Chiefly women and children, of These unfortunate people, who are in want of every thing, - It shall be my Study, to do all in my power, to alleviate their present distress<sup>62</sup>.

Les Loyalistes continuent "à déferler à grands flots vers le nord de l'Amérique". Habituellement, c'est un capitaine qui fait une requête pour son détachement de troupes ou un magistrat pour les loyaux sujets de son village<sup>63</sup>.

---

60 APC, B 44, p. 120, lettre de Lord Germain à Haldimand, Whitehall, le 2 janvier 1782.

61 APC, B 162, p. 10, rapport de William Fraser, Yamaska, janvier 1783 [date incomplète].

62 APC, B 56, p. 132, lettre d'Haldimand à North, Québec, le 27 août 1783.

63 APC, B 50, p. 175, lettre de Sydney à Haldimand, Whitehall, le 7 juin 1784.

L'enquête est alors relativement facile pour les agents chargés de la réception des Loyalistes et ces groupes ont la préférence. C'est une des tactiques d'Haldimand de ne pas séparer un groupe homogène, dans la concession des terres. De nombreux particuliers présenteront des demandes pour avoir des concessions de terrains; d'autres afin de recouvrer leur liberté passent les frontières pour obtenir un lopin de terre des Indiens. De nombreux problèmes surgissent de cette situation<sup>64</sup>.

Ces Loyalistes qui pénètrent au Canada à l'insu de l'autorité, ces autres qui sèment la dissension, ces mécontents qui critiquent sans cesse, maintiendront-ils le niveau moral de la population? C'est ce que le roi attend d'eux et ce pour quoi l'Angleterre fait tant de sacrifices. Ceux-là qui ont quitté la Virginie et le Maryland pour ne plus être écrasés sous le fardeau des taxes, ont-ils droit aux mêmes traitements que les autres? Ce sont des problèmes de cette nature que Jehu Hay, lieutenant-gouverneur de Détroit, soumet au gouverneur Haldimand<sup>65</sup>.

Les Loyalistes sur lesquels on a des doutes au point de vue politique seront l'objet d'une sévérité impitoyable.

---

64 APC, B 123, p. 440, lettre de Jehu Hay à Haldimand, Montréal, le 19 avril 1784.

65 Ibid.

Par contre, ils étaient nombreux ceux sur qui le pays pouvait fonder de grands espoirs. Le cas de M. Enoss est un exemple révélateur:

I inclose for His Excellency's information two letters from Messrs Cosset & Summer, in favour of the Bearer Mr Enoss. He is now anxious to remove into this province with a sufficient number of his friends & depended (who are well attach'd to British Govt.) to settle one or two Townships wherever the body of the Loyalists shall settle he will bring Several very respectable Characters with him who will bring a Considerable fund of property, they will only ask lands to settle on, and the privelages [sic] and protection of Govt in Common with other Subjects<sup>66</sup>.

Il en est de même pour Cuyler, magistrat d'Albany, qui obtient une concession au Cap-Breton pour établir cinquante familles. Il devra fournir une liste contenant le nom de chaque famille, leur lieu d'origine, leur ancienne occupation, en indiquant le lieu où elles se trouvent actuellement<sup>67</sup>. Le magistrat Cuyler, dès son arrivée au Canada, mérite la confiance d'Haldimand qui le nomme inspecteur et chef des réfugiés. Son dévouement à la cause s'avérera précieux dans l'établissement des Loyalistes au Cap-Breton<sup>68</sup>.

---

66 APC, B 127, p. 331, lettre de Sherwood à Mathews, Saint-Jean, le 6 septembre 1783.

67 APC, B 64, p. 244, lettre de Mathews à Peters, agent de Cuyler, Québec, le 11 septembre 1784.

68 APC, B 165, p. 112, lettre d'Haldimand à Cuyler, Québec, le 17 août 1783.

## ATTITUDE VIS-A-VIS DES LOYALISTES

136

Les Loyalistes des côtes de l'Atlantique, provenant des centres les plus développés au point de vue culturel et économique, constituent la classe instruite, comprenant les professionnels et les artisans. Même dans ce groupe, il ne faut pas exagérer le nombre des intellectuels. Du moins, la correspondance d'Haldimand en mentionne très peu.

Le rapport du lieutenant French concernant les Loyalistes de Sorel indique que 40% des 52 hommes et 75% des 16 femmes sont illettrés et doivent apposer une croix à la suite de leur nom dans le registre officiel du pays<sup>69</sup>. De même, à Machiche, le rapport dénote que 17% des 42 hommes et 84% des 13 femmes ne savent pas écrire<sup>70</sup>. Quant aux caractéristiques professionnelles des Loyalistes du Cap-Breton, le rapport de Cuyler mentionne seulement deux instituteurs et un imprimeur sur 109 adultes. Les autres sont répartis comme suit: 2 marchands, 8 pêcheurs, 42 cultivateurs, 2 forgerons, 9 menuisiers, 2 tailleurs, 1 jardinier, 2 boulangers, 1 tisseur, 1 maçon et 3 cordonniers<sup>71</sup>. La qualité des autres n'est pas mentionnée dans le rapport de Cuyler.

---

69 APC, B 166, p. 166, rapport du lieutenant French, Sorel, le 19 novembre 1783.

70 APC, B 166, p. 159, idem.

71 APC, B 165, p. 258A, rapport de Cuyler, Montréal, le 29 septembre 1784.

Le roi fonde de grands espoirs sur les Loyalistes pour l'expansion de l'industrie au Canada.

The Bay of Chaleur, which, I observe by your Letters, you have ordered to be examined, I find upon enquiry, is a situation well calculated for forming an advantageous Settlement, particularly for carrying on the whale and Other Fisheries in the Gulph of St Lawrence, and promises fair to be a comfortable asylum for enemy of the Loyalists who are disposed to pursue that occupation, and may be, in time of Considerable advantage to this Country<sup>72</sup>.

Les Indiens des Six-Nations qui ont trouvé refuge dans la péninsule des Grands Lacs, sauvegarderont le commerce des fourrures:

It is to be hoped that from thence they will be able to carry on their Hunting on their former Grounds, and return with their Furs and Peltry, where the British Traders can meet them<sup>73</sup>.

Haldimand, dans une lettre à Lord Sydney, traduit la même pensée:

The settlement there will not only be a Frontier, to Our other settlements in that Quarter, but may be Considered, to Securing the Furr Trade to this province<sup>74</sup>.

Les Loyalistes qui possèdent un capital sont rares, la plupart ayant perdu leurs biens durant la guerre. Leur contribution au progrès du Canada consistera plutôt en

---

72 APC, B 45, p. 115, lettre de North à Haldimand, Whitehall, le 8 août 1783.

73 Ibid.

74 APC, B 56, p. 248, lettre d'Haldimand à Sidney, Québec, le 16 juillet 1784.

capital humain et en capital-énergie qu'en capital-numéraire. Ils contribueront spécialement au développement de l'agriculture. Ils défricheront des milliers d'acres de terre. A la baie de Quinté et à Cataraqui, en septembre 1784, 3,798 personnes ont déjà défriché 987 acres de terre<sup>75</sup>.

Dans le domaine des ressources naturelles, les Loyalistes ont donné, principalement à l'agriculture, une forte impulsion. A propos du territoire des Mississagas, Haldimand affirme à Lord North:

I foresee great advantages from this Settlement. The Six Nations wish it the Royalists settled together in Numbers, will form a respectable Body attached to the Interests of Great Britain and capable of being useful upon many occasions. Their Industry will, in a very few years raise in that fertile Tract of Country great Quantities of wheat and other grains and become a Granary for the Lower parts of Canada where the Crops are precarious and liable to be engrossed by a few designing and interested Traders<sup>76</sup>.

Par la force des choses la péninsule ontarienne ne deviendra pas le "grenier du Bas-Canada", mais se transformera en "jardin de l'Ontario". Latt aime à citer, au sujet d'Haldimand, le jugement de Kingsford, l'un des plus grands historiens canadiens de langue anglaise:

---

75 APC, B 168, p. 61, rapport des Loyalistes de Cataraqui et de la baie de Quinté, le 25 septembre 1784, signé par le payeur général.

76 APC, B 56, p. 168, lettre d'Haldimand à North, Québec, le 6 novembre 1783.

Le dévouement avec lequel Haldimand accueillit les Loyalistes, le sûr jugement qu'il montra dans leur établissement, ont porté des fruits non seulement à l'époque, mais longtemps après<sup>77</sup>.

---

<sup>77</sup> A. Latt, Un Vaudois gouverneur général du Canada, Sir Frédéric Haldimand, dans la Revue Historique Vaudoise, n° 4, livraison de juillet-août 1933, p. 205.

## CHAPITRE IV

## POLITIQUE INTERIEURE

## 1. La justice.

Au Conseil législatif de la province de Québec, la période de 1781 à 1784 est une des plus fécondes en législation, quant au nombre et à l'importance des projets de loi adoptés. Certaines propositions qui avaient fait l'objet de débats prolongés durant la guerre américaine seront sanctionnées. Aussi longtemps que le danger d'une invasion rebelle menacera le Canada, Haldimand s'opposera à tout changement dans l'administration civile ou judiciaire. Le discours qu'il prononce à l'ouverture de la session du Conseil législatif en janvier 1781, nous révèle son attitude à l'égard de sa politique intérieure. Le général voit tout en fonction de la défense de la colonie:

The Information which I give you yesterday, from authentic intelligence sufficiently shown that the present is not the time for Innovation; The situation of Public affairs requires the exertions of every good subject in support of the King's Government; I hope that you will in your private as well as your Public capacity employ all your Influence to render abortive the Designs' which the rebels in conjunction with their emissaries within will assist me in detecting the latter, is that they may be brought to punishment my sole attention will be to deserve the confidence with which his Majesty has honoured me, and to exert my best endeavours for the happiness of his people<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> APC, B 79, p. 124, Haldimand au Conseil législatif, Québec, le 16 janvier 1781.

Parmi les premières activités de chaque session se trouvait le renouvellement des ordonnances expirées comme celles relatives à la police et aux émoluments des juges. Ces ordonnances passées pour un temps défini, ordinairement deux ans, devaient, à l'expiration de ce terme, être soit renouvelées ou annulées par un vote de la majorité. Les ordonnances qui étaient sanctionnées et signées par le gouverneur devenaient en vigueur après publication dans la Gazette de Québec. On créait des comités pour l'étude des propositions importantes<sup>2</sup>. Les membres du Conseil législatif s'adressaient en anglais ou en français selon leur langue. Le Conseil de l'année 1783 se composait des membres suivants:

|                    |                               |
|--------------------|-------------------------------|
| Hugh Finlay        | Conrad Gugy                   |
| Thomas Dunn        | Picotté de Bellestre          |
| Francis L'Evesque  | John Fraser                   |
| Edward Harrison    | Henry Caldwell                |
| Adam Mabane        | Paul Roc St-Ours              |
| George Pownall     | Francis Baby                  |
| La Corne de St Luc | Joseph Delongueul             |
| T.G.C. Delery      | Samuel Holland <sup>3</sup> . |

A la fin de chaque session un rapport détaillé, renfermant les approbations et les divergences d'opinion était adressé à Londres. Les membres de l'opposition en profitaient pour

---

<sup>2</sup> APC, B 79, p. 177, session de 1783, Québec, le 28 janvier 1783.

<sup>3</sup> APC, B 79, p. 171, session du Conseil législatif, Québec, le 17 janvier 1783.

faire connaître leurs opinions au Parlement britannique. Les réunions avaient lieu au château Saint-Louis et se tenaient à huis clos. A la session de 1784, le huis clos devient l'objet d'un débat au Conseil législatif. Un mois après l'ouverture de la session le 10 avril, pendant une réunion, on frappe à la porte, et une personne demande à être admise aux délibérations. Les membres devront étudier la légalité de l'assistance du public aux réunions. Le lieutenant-gouverneur, appuyé par tous les autres membres, s'exprime ainsi:

Whether or not: the doors of the Legislative Council room should be opened to the Public. I gave my negative with my reasons for not admitting at that time the persons who applied to hear the Debates which were that the Council had not yet framed any rules for the purpose: "Lest my negative should be misunderstood or that I should be considered as doubtful of the Liberty this Council has of admitting His Majesty's Good subjects under certain regulations, I now move, that the following rules be adopted.

- 1st That the doors be set open on the President taking the chair.
- 2nd That considering the smallness of the room each member shall be allowed to admit two persons, and no more.
- 3rd That a part of the Room be portioned off for those persons.
- 4th That the room be cleared of any time, upon motion from a member<sup>4</sup>.

La question du huis clos restera sur le tapis et le public ne sera pas admis aux réunions.

---

<sup>4</sup> APC, B 79, p. 212, session du Conseil législatif, Québec, le 10 avril 1781.

La modification des Cours d'appel avait été laissée en suspens à la fin de la session très agitée de 1780. Le projet est repris à la session de 1781<sup>5</sup>.

Haldimand prépare un mémoire au sujet de l'administration de la justice au Canada. Dans ce rapport, apparemment présenté à Londres, il condamne l'ignorance des juges en jurisprudence et leur appât du gain. Il signale d'autres faiblesses et suggère les réformes suivantes:

If it should be thought fit to apply some remedy to those Defects, for such they must be acknowledged to be, that which appears most properly applicable is, to vest in the Chief Justice of the province the sole arbitrament of Causes in appeal reserving an appeal from his decision to His Majesty in Council, in all cases where such farther appeal is at present allowed.

The Attorney General may be authorised, as was the practice during the french government to attend the Hearing of Causes in the Court of Appeal, and make out and submit his conclusions upon each case for the consideration and aid of the Court; except in cases where the Crown may happen to be a party.

If that antient Mode should be adopted the Attorney General should not practice professionally in either of the Courts of Common Pleas, or the Court of Appeals, except in cases where the Crown may happen to be a party. But in consideration as well of such Restriction from practice as of his Services, as an Assessor in the Court of Appeal it may be just to augment his Salary from £ 300. to £ 500.- The Idea of a Canadian Assessor to be added to the Attorney General, to assist the Chief Justice, may with propriety be suggested; Mr Cugnet the Elder is the only person in Canada, amongst His

---

5 APC, B 79, p. 124 à 137, session du Conseil législatif, du 16 janvier au 2 mai 1781.

Majesty's new subjects, who is qualified for the office. If any two Members of the Council could be selected who were sufficiently conversant with the municipal Laws, and it should be thought proper to associate them with the Chief Justice, as Judges in the Court of Appeal the Measures would, 'tis true, increase the civil expences of the province but it would likewise add to the Respectability of the Court, and show forth the Justice and Grandeur of the State. The Salaries of the Associates should exceed those of the Common Pleas Judges: Mr Mabane is the only Member in the council qualifies for the appointment<sup>6</sup>.

La session de 1781 s'ouvre le 16 janvier et est prorogée le 2 mai de la même année. Les membres procèdent avec diligence, plusieurs ordonnances temporaires sont renouvelées, le cachet touché par les juges est fixé, le prix du blé est réglé<sup>7</sup>.

La réglementation du prix du blé avait suscité de l'opposition chez les membres. Après avoir reçu le rapport de la session, voici la déclaration de Londres:

That the Legislative Council of Quebec have a power, by Ordinance, conjointly with you, to fix a price, beyond which no wheat or Flour shall be sold, cannot, we think, be denied, nor can it be said, that by it they impose any Tax or Duty, which we are amazed to find was urged in opposition to the ordinance in Council.

With respect to the Ordinance for regulating Fees, it is, and ever will be, an object of our earnest attention that no exorbitant fees be exacted

---

6 APC, B 225, vol. 2, p. 521, mémoire d'Haldimand sur les Cours de justice, Québec, [sans date ni destinataire].

7 APC, B 79, p. 124, ordonnance du Conseil législatif, à la session de 1781, Québec.

by the Civil Officers in His Majesty's Provinces, by which His subjects may be aggrieved; and we therefore applaud the measures you have taken to prevent such a Practice<sup>8</sup>.

Les instructions ci-dessus se terminent par ces recommandations assez curieuses concernant le gouverneur:

We flatter ourselves that no spirit of Party, private views, or Resentment in any of His Majesty's subjects, over whom you preside, will so far prevail, as to interrupt that peace and harmony, which we sincerely wish may always subsist between the Powers governing and the people governed in every part of His Majesty's Dominion<sup>9</sup>.

A la session de 1782, le 7 février, Allsopp, membre du Conseil législatif, en conformité avec les articles 12 et 13 des instructions royales, propose les trois ordonnances suivantes:

First Ordinance, that it be enacted that in all His Majesty's Courts in this Province, in all cases of personal actions grounded upon debts, promises contracts, and agreements, whither of a mercantile or other Native and also of all wrongs proper to be compensated in damages, the Laws and Statutes of England and the Trial by Jury shall be the rule for the Trial and decision thereof, any law, Ordinance, Custom, or usage; to the Contrary notwithstanding; Provided nevertheless that in any such cases where in both the Plaintiffs and defendants are his Majesty's new Subjects, they may have their causes decided by his Majesty's Judges without the Intervention of a Jury if both parties are so inclined and not otherwise.

Second Ordinance, That it be enacted that the Judges of all his Majesty's to grant and issue writs of

---

8 APC, B 47, p. 23, les membres du ministère du Commerce à Haldimand, Whitehall, le 10 avril 1781.

9 Ibid.

Habeas Corpus, in all cases were such under the Penalties established by such statures;

Third Ordinance, That it be enacted that the execution of the Ordinance of the present session 22<sup>nd</sup> of Geo 3. Chap- entitled an Ordinance for Granting writts of Habeas Corpus shall be suspended and of no effect, for one whole year, and to the end of the sessions of the Legislative Council in the year 1783<sup>10</sup>.

Les motions d'Allsopp seront remises à plus tard pour plus amples considérations. Ses propositions étaient restées en suspens après la prorogation de la session de 1782. Le débat reprend avec l'ouverture de la session de 1783 qui s'ouvre le 15 janvier pour se terminer le 5 février. Le 28 janvier, le colonel Caldwell, membre du Conseil législatif, présente une motion pour le rejet de la proposition en faveur de l'établissement de l'Habeas Corpus; il ajoute cependant:

With a Clause suspending the effect of sd Ordinance during the time of the present unnatural rebellion; and that a Committee may be appointed to make out the Ordinance<sup>11</sup>.

Il n'est résulté rien de concret en ce qui a trait à la modification des lois du pays durant la courte session de 1783, sinon quelques ordonnances d'ordre social. Mais

---

<sup>10</sup> APC, B 79, p. 156, Allsopp, propositions à la session de 1782, Québec, le 7 février 1782.

<sup>11</sup> APC, B 79, p. 178, Caldwell, Conseil législatif, Québec, le 28 janvier 1783.

les esprits sont actifs, on veut un changement radical.

Haldimand écrit à ce propos à Lord North:

I am told that in the petition which some of His Majesty's antient subjects have prepared to be presented to Parliament, they lay great Stress upon the number of Loyalists who are to settle in the Province, as an argument in favour of the Repeal of the Quebec Act and for granting in House of Assembly, I have great reason to believe these unfortunate People have suffered, too much by Committees & Houses of Assembly to have retained any prepossession in favor of that mode of Government and that they have no Reluctance to Live under the Constitution established by Law for this Country. At the Meeting of the Legislative Council I intend to propose and recommend the passing an ordinance for the Introduction of the Habeas Corpus Act or some other mode for the Personal Security which will put the Liberty of the Subject in that respect upon the same footing as in England, and which will remove one of the ill founded objections to the Quebec Act, for tho' that Law had never been introduced into the Province, people were taught to believe that the Quebec Act had deprived the Inhabitants of the Benefit of it<sup>12</sup>.

Entre-temps, la pétition a été dressée et Powell l'a présentée à Londres. Après en avoir pris connaissance, Sidney déclare à Haldimand ce qu'il pense de ce geste:

M<sup>r</sup> Powell according to your expectation, has arrived in England, with a Petition from The Province of Quebec, praying a repeal of the Quebec Act; The Establishment of a House of Assembly; The full Exercise of the Habeas Corpus; The Decision of Trials by Optional Juries, and securing the independance of the Judges, with Sundry other requisitions of less importance. No measures, however, have yet been taken in consequence of this petition, nor do I think it probable that the Subjects of it

---

<sup>12</sup> APC, B 56, p. 170, lettre d'Haldimand à North, Québec, le 6 novembre 1783.

will be hastily decided upon by the King's Servants. The passing of the Ordinance you propose for the introduction of the Habeas Corpus Act or some other mode for personal Security, I believe will be very proper, but I am satisfied, in my own mind, that any further relaxation of the Powers of Government, in the Present Fate of the Province, would be extremely detrimental to its true Interests, and that these Propositions have been brought forward by designing Men, whose attachment to this Country appears to me to be very doubtful. Their proceedings hitherto have not given reason for such Conjectures, and you may assure any of the Inhabitants of the Province under your Government, who may question you upon this Subject, that the first Object they have in view, is the promotion of Regulations consonant with their Prosperity and Happiness<sup>13</sup>.

La dernière session du Conseil législatif, durant le mandat d'Haldimand, s'ouvre le 23 mars 1784 et est prorogée le 14 octobre. C'est la plus longue et la plus importante session de toute son administration<sup>14</sup>. Dès le lendemain de l'ouverture de la session, la motion d'Habeas Corpus est acceptée à l'unanimité. Grant propose que le procureur général formule l'ordonnance<sup>15</sup>.

Pendant le débat sur l'Habeas Corpus, La Corne de St-Luc propose une clause à l'ordonnance. Il demande qu'aucun religieux de la province soit sujet à l'Habeas Corpus<sup>16</sup>.

---

<sup>13</sup> APC, B 45, p. 129, lettre de Sidney à Haldimand, Whitehall, le 8 avril 1784.

<sup>14</sup> APC, B 79, p. 110 à 295, délibérations du Conseil législatif de 1779 à 1784.

<sup>15</sup> APC, B 79, p. 194, Conseil législatif, le 24 mars 1784.

<sup>16</sup> APC, B 79, p. 212, La Corne de St-Luc, Conseil législatif, Québec, le 7 avril 1784.

Les religieux protestent. Il y a divergence d'opinion parmi les membres du Conseil qui décident de référer le cas à l'évêque de Québec et de s'en tenir à sa décision<sup>17</sup>. L'évêque répond que son désir est qu'on retranche la clause selon la demande des religieux<sup>18</sup>. Finalement l'Habeas Corpus est adopté durant la session de 1784<sup>19</sup>.

Le 21 avril 1784, La Corne de St-Luc, s'adressant aux membres du Conseil législatif, leur rappelle la pétition que Powell a présentée au roi pour obtenir une Chambre d'Assemblée, l'abrogation de l'Acte de Québec, le plein exercice de l'Habeas Corpus, le procès devant un jury et l'indépendance des juges<sup>20</sup>. Les citoyens canadiens-français devraient, dit-il, en leur qualité de Canadiens de naissance, présenter une pétition au gouverneur afin de faire connaître leur véritable sentiment au roi. Suit la pétition demandant le maintien de l'Acte de Québec, afin qu'il puisse être transmis à leur postérité à titre de charte:

---

17 APC, B 79, p. 252, session du Conseil législatif, le 23 avril 1784.

18 APC, B 79, p. 270, Conseil législatif, le 26 avril 1784.

19 APC, B 79, p. 295, session de 1784, au Conseil législatif, le 16 avril 1784.

20 APC, B 45, p. 129, lettre de Sidney à Haldimand, Whitehall, le 8 avril 1784.

Nous les membres du Conseil législatif approchent votre Excellence pour le prier très humblement de faire parvenir au pied du trône notre respectueuse & plus parfaite reconnoissance pour la protection gracieuse que Sa Majesté et la nation Britannique a si généreusement accordée aux peuples de cette province pendant les malheureux troubles qui ont agité une partie de ce continent et attribuant (en grande partie) la tranquillité et les autres avantages dont ils ont jouis pendant ces tems malheureux à la sagesse de l'acte du parlement qui fut passé en leur faveur la 14<sup>e</sup> Année du présent Règne nous prions très humblement votre Excellence de vouloir bien représenter à Sa Majesté le désir Sincère que nous avons que cet acte soit continué dans toute sa force ne souhaitant rien avec plus d'ardeur que de le transmettre à la postérité comme une chartre précieuse qui assurera la jouissance de privilèges et de la religion des peuples de cette province. Convaincus par l'expérience et les changements qui y sont arrivés depuis la conquête, que les Canadiens vivront heureux à la faveur de cet acte, et serons en peu de tems indissolublement incorporés dans la nation Britannique<sup>21</sup>.

La proposition pour le maintien de l'Acte de Québec suscite parmi les membres du Conseil un long et violent débat. William Grant, procureur adjoint, donne les raisons de son dissentiment sur la motion de La Corne de St-Luc. Ce document, particulièrement intéressant au point de vue économique autant que politique, vaut la peine d'être cité intégralement:

Because the late Revolution in the American Government has deprived this Province of almost every resource, but Internal commercial Industry to be raised out of Agriculture and excessive Labour Our Hatchet of War is immersed in those watery Boundaries which have lately been prescribed us; where it

---

<sup>21</sup> APC, B 220, p. 54, La Corne de St-Luc au Conseil législatif, Québec, le 21 avril 1784.

ought & probably will remain in peace for years to come; To Britain therefore we are now only useful in proportion as we take or consume her various woolen, and other Manufactures, and raise up supplies of Provisions of horses, of Lumber for her West Indian settlements of wheat, of flour, of Fish, for her European allies, and of flax seed, of Hemp, of ship Timber of oil, Potash, and Furs for herself. To Effect these Commercial ends, the minds of our inhabitants must be in future turned to the objects of agriculture, Navigation and Commerce, and therefore it is that I look on representation and Freedom in Government as absolutely necessary springs to give vigour and motion to the new Commercial Machine; The power of exciting to Industry would greatly be lodged in the hands of such persons as are most likely to make mercantile objects their Principal occupation and study. Because being intimately connected with their respective and immediate Interest, the merchant are become more necessary to the present Legislative that thereby it may acquire that spirit and soul of action of which it must be otherwise deprived<sup>22</sup>.

La réponse d'Haldimand au discours de Grant est la sanction de la proposition pour le maintien de l'Acte de Québec.

Haldimand combat vivement la corruption des fonctionnaires, dans l'administration de la justice; il attaque spécialement Monk, procureur général, qu'il accuse de rapacité et d'ignorance. La méthode que Monk emploie pour dresser des actes d'accusation permettant à des criminels d'échapper à la justice, ses poursuites intentées sans nécessité contre les fonctionnaires, ses indiscretions sans

---

22 APC, B 79, p. 273, Grant au Conseil législatif, Québec, le 24 avril 1784.

égard pour le secret professionnel sont autant de chefs d'accusation contre lui. La Cour des plaids communs adresse à Haldimand une pétition inculpant Monk et demandant son renvoi<sup>23</sup>. Une autre occasion est offerte à Haldimand de constater l'incompétence de Monk. Le gouverneur, désirant avoir une interprétation juste des instructions de la Trésorerie, demande au procureur général des explications quant au paiement des dettes sur les lettres de change et quant à l'Acte 14 concernant le monopole du blé<sup>24</sup>. La réponse équivoque de Monk et la mauvaise interprétation qu'il donne de l'Acte 14 révoltent le gouverneur, qui fait part de son indignation à Lord Sidney:

At the time I make my acknowledgements to your Lordship for Your Exertions in favor of the solicitor General of this Province, Thence to observe in answer of that part of Your Lordship's Letter of the 7th of July, where you Seem desirous to know the Reasons for my want of confidence in the Attorney General that, in consequence of a Monopoly of Wheat and Flour in the year 17...<sup>25</sup> I and the King's Council were misled by an opinion that the Statute was in force, inserted in an Ordinance against the Guilty in conformity to that Statute. That in the ensuing Sessions of the Legislative Council the Legislature Misled by the opinion that the Statute was in force, inserted in an ordinance against Fore-stallers a Clause from that Statute which inflected a Severer Punishment than that which the Act of the

---

23 APC, B 203, p. 95, pétition de la Cour des plaids communs adressée à Haldimand, le 4 octobre 1784.

24 Ibid.

25 Date incomplète dans le texte original.

14<sup>th</sup> of His Majesty Attorities the Legislature of the Province to enforce without the precious approbation of which Ordinance I was obliged to Suppress after it had been carried so far as to have been Printed.

In the same Session of the Legislative Council, the Attorney General, in an opinion which was demanded of Him, relative to the right of the Legislature of this Province to fix, or rate the Price of Wheat, or Flour by Ordinance, declared against that Right willfully confounding it with that of imposing Taxes and Levying Duties, this will sufficiently appear to Your Lordship from the Minutes of Council. Your Lordship May rest Assured are sufficient, together with those I have specified to convince you of the Propriety of my wishing for the speedy return of the Solliciter General<sup>26</sup>.

Pour une saine administration de la justice au Canada, il était nécessaire de combattre l'ignorance de tous ceux qui s'en occupaient. Une campagne à cet effet est entreprise en 1781. Le 20 août 1781, John Fraser et Hertel de Rouville proposent au gouverneur un plan de réforme du notariat<sup>27</sup>. Les candidats ne seraient acceptés à la profession que selon l'ordre d'ancienneté et de mérite. Ils citent l'exemple entre autres de deux personnes, Mondelet et Châtellier, du district de Montréal, qui pratiquent le notariat depuis nombre d'années sans être munis d'une commission; cela leur occasionne souvent de nombreux ennuis. Sur la

---

26 APC, B 56, p. 299, lettre d'Haldimand à Sidney, Québec, le 4 octobre 1784.

27 APC, B 74, p. 154, lettre de John Fraser et Hertel de Rouville à Haldimand, Montréal, le 20 août 1781.

liste des notaires, on trouve aussi Maillet, à Trois-Rivières, Le Roy à Machiche, et Faucher à Châteauguay, qui sont compétents mais qui n'ont pas de commission.

D'après ce plan de réforme, seulement ceux dont les noms sont publiés seraient acceptés comme notaires. On suggère que les notaires frappés d'incapacité en raison de leur mauvaise conduite, de leur âge avancé ou pour toute autre cause apportent au greffe des Archives, tous les documents notariés de leur étude, afin d'assurer la sécurité de leurs clients. Le 23 août 1781, le gouverneur répond ainsi à la lettre de Fraser et de Hertel de Rouville:

Perhaps they did not apply from Ignorance in which case you may instruct your Clerk to write to them, agreeable to the usage of the country the Judges are authorized to send the Greffier of the Actions to the Etudes of deceased or superceded Notaries in order to transport the Minutes to the Greffier of the Jurisdiction to which they belonged reserving to the Widows of the first a certain droit upon the Copies of the Acts passed by their Husbands, and this is applicable to the present case and will contribute to the Security and convenience of the Public<sup>28</sup>.

Durant l'année 1783, dix-neuf demandes de commission pour exercer le notariat sont faites au gouverneur<sup>29</sup>. A la session de 1784, Grant fait la proposition suivante:

---

28 APC, B 67, p. 25, lettre d'Haldimand à John Fraser & Hertel Rouville, Québec, le 23 août 1781.

29 APC, B 217, p. 217 à 219.

To bring a bill that all Public Notaries and Land Surveyors now, hereafter be admitted, shall be examined as to their Capacity; by His Majesty Chief Justice, or the Judges of the Court of Common Pleas; ..... and that a certificate to be granted then of their Capacity before commissioned<sup>30</sup>.

Ce projet n'obtient pas vigueur de loi à la session de 1784, mais Haldimand légifère en ce sens lorsque Joseph Cadet est recommandé par le seigneur de St-Antoine pour une étude de notaire dans sa seigneurie. Le 7 octobre 1784, le gouverneur ordonne aux juges des plaids communs d'examiner le candidat et de lui donner le rapport du résultat<sup>31</sup>. Dans l'exercice du barreau, des réformes sont entreprises également. Cependant, rien n'est réalisé au Conseil législatif et Haldimand émet des ordres à ce sujet:

By the last Post I was honored with your Letter covering Mr. Foucher Commission, and communicated its contents to His Excellency General Haldimand, who directs me to acquaint You that He is concerned He cannot fully gratify your Wishes upon that subject of it having determined that the Employment of Advocate and Notary shall never be united in the same Person, as it gives a Field for abuses in creating unnecessary Law Suits & which all the persons so employed in this Province are not proof against<sup>32</sup>.

---

30 APC, B 79, p. 193, Grant au Conseil législatif, Québec, le 24 mars 1784.

31 APC, B 171, p. 100, Haldimand aux juges, Québec, le 7 octobre 1784.

32 APC, B 64, p. 385, lettre de Mathews, Québec, le 4 novembre 1784, [destinataire inconnu].

Le cas de Pierre du Calvet a des effets retentissants en rapport avec l'administration de la justice sous Haldimand. Après son arrestation et sa longue détention sans procès, Du Calvet porte à Londres des accusations d'injustice contre le gouverneur. Pour se justifier devant les ministres du roi, Haldimand montre la facilité avec laquelle peuvent être formulées des accusations de la nature la plus haineuse à une distance de 3,000 milles<sup>33</sup>. Dans l'extrait suivant, il expose les raisons de sa conduite:

This Country, My Lord, is in very Peculiar Circumstances, is Surrounded by Enemies on all Sides, and contains Within it Many Persons attached both to France and the Revolted Colonies, in general I have contented My Self with diligently preventing the Effects of their bad designs and pretending Ignorance of them, but upon these two Occasions the Circumstances were too Public for me not to interfere and to make use of the Authority with Which the King has invested me for the good of his Service & the Safety of his People.

In the present Situation of Public affairs, it does not appear to me adviseable to bring Persons to Trial for Treason. I am encouraged in this opinion from the Conduct of His Majesty's Ministers in Europe, and of His Commissioners in America, but at the same time it would be dangerous to the Safety of the Province, if Persons who have been Notoriously detected in Sending People to the Revolted Colonies Should be Set at Liberty, at least till Such time as Peace or Suspension of Arms will enable me to enlarge them Without detriment to the King's Service and the Safety of People entrusted to My Care. I had on a former Occasion Sent a Priest and another Suspected Person to England; Lord George

---

<sup>33</sup> APC, B 55, p. 152, lettre d'Haldimand à Shelburne, Québec, le 16 juillet 1782.

Germain at that time Secretary of State, in his Letter (No 23), recommended to me for the future to Send Such Persons to Halifax, As My Intention in apprehending Charles Hay, Cazeau & Ducalvet was Solely to prevent them from doing mischief and to Deter others from the Same Conduct, I thought keeping them in Custody here, would be Less detrimental to their Private Affairs than Sending them to Halifax, for notwithstanding their Assertions, have had every Possible Indulgence<sup>34</sup>.

D'aucuns se posent la question: comment le gouverneur Haldimand, même en temps de troubles, pouvait emprisonner un homme pendant plus de deux ans, sans procès? D'autres se demandent au contraire, pourquoi le gouverneur n'a pas simplement cité Du Calvet devant un tribunal militaire pour le faire pendre, puisque alors tel était le sort réservé aux espions. Haldimand donne lui-même les réponses à ces questions dans ses lettres à Londres. Dans le passage suivant, il dévoile ses craintes de voir son honneur terni:

I Hope the Whole Conduct and Tenor of my Life frees me from a Suspicion of Cruelty or Persecution, and be assured My Lord, that I wait with Impatience for that Moment, when it will be in My Power to release them, for notwithstanding the Injurious Misrepresentations Contained in their Complaints I never had, nor Can, have the least Personal Animosity against them<sup>35</sup>.

A un mois d'intervalle, soit le 15 août 1782, le gouverneur fait parvenir une autre lettre à Lord Shelburne,

---

34 APC, B 55, p. 152, lettre d'Haldimand à Shelburne, Québec, le 16 juillet 1782.

35 Ibid.

lui expédiant en même temps une lettre de Charles Hay, collaborateur de Du Calvet, pour le mettre au courant des mensonges malicieux et de l'insolence de Hay. Il décrit les bienfaits que l'incarcération de Hay, Cazeau et Du Calvet procure au pays:

Many good Consequences have resulted from the Confinement of these Men, the principal Link of the Chain being dissolved, the Correspondence with the Rebels has been less frequent, the Minds of the People have been less alarmed by the Reports of Invasion by Fleets and Armies, and the Canadians in the interior Parts of the Country have given their Assistance with less reluctance in the Various Services which I have found it necessary for the Interest of the State to Exact from them, but if these Men were enlarged by any authority except a Persuasion in the King's Governor that their being Let at Liberty Could be of no Detriment to the Public Tranquility, I would Soon find my Self under the disagreeable Necessity of Confining Many Others<sup>36</sup>.

Le 28 février 1783, le gouvernement de Londres croit qu'il n'est plus nécessaire de garder en prison Hay, Cazeau et Du Calvet. Le roi exprime le désir qu'ils soient libérés dès qu'ils ne constitueront plus une menace pour le pays:

The Imprisonment of Hay, Cazeau du Calvet, and Pillon, was highly expedient at the time when you resolved upon that measure, but the King entertains some doubt whither it be now any longer necessary. It is the Earnest wish of His Majesty to establish, as for as depends upon Him, a perfect Reunion and cordiality, between British Subjects, and the People of the United States in North America: And therefore, He is not unwilling to give the Earliest Proof of His Conciliating Disposition, by the

---

36 APC, B 55, p. 197, lettre d'Haldimand à Shelburne, Québec, le 15 août 1782.

Enlargement even of those under His Majesty's own Government, whom the Circumstances of the War, had rendered it necessary to secure, upon discovery of their treatorous Intercourse with His revolted Subjects. Upon this principle, His Majesty sould Command me to signify to you His pleasure, for the Release, of the above mentioned Persons, and of any other you may have imprisoned for the like Offences, did He not consider that Circumstances may exist which would render such an order improper, and that He can in this, as in every other respect, rely perfectly upon the rectitude of your Judgement and Decision. The King therefore, adopting your own Idea; that those persons should not be released except upon a persuasion in the Governor that the consequence would not be detrimental to the Public Tranquillity, leaves it entirely to you to continue them in Confinement for the present, or to let them at liberty. Should you think proper to release them, you will endeavour at the same time, to make them sensible of His Majesty's most gracious, in thus permitting the Pardon of a Correspondence, which was carried on in the Treasonable Hope, of subverting the Government of Quebec, and for which they could not have even the Common Excuse of real or pretended Grievances<sup>37</sup>.

Haldimand est heureux de se savoir approuvé par le roi en ce qui concerne l'affaire de Du Calvet et de ses collaborateurs:

I no Sooner ordered His Majesty's Proclamation, for a Cessation of Hostilities to be published than I caused Mess<sup>rs</sup> Hay, du Calvet, and others whom the Exigencies of the State had obliged me to keep in Confinement, to be released; I am happy to find that His Majesty has adopted my Idea, that these Men and others, under the Same Predicament, ought not to be released, but from a Persuasion in the Governor that their Enlargement would not be detrimental to the Public Tranquillity<sup>38</sup>.

---

<sup>37</sup> APC, B 45, p. 66, lettre de Townshend à Haldimand, Whitehall, le 28 février 1783.

<sup>38</sup> APC, B 56, p. 66, lettre d'Haldimand à North, Québec, le 2 juin 1783.

Après l'accusation portée par Du Calvet, à Londres, on peut se demander si le roi n'a pas subi l'influence de cette plainte et si le gouverneur n'a pas été rappelé pour justifier sa conduite. Dans sa lettre de rappel définitif, on ne lit que des louanges à son endroit, pourtant les ministres britanniques ne se gênaient pas pour lui reprocher, à l'occasion, ses actes répréhensibles surtout en ce qui concernait l'administration des finances, comme on le verra plus loin<sup>39</sup>.

Le 23 avril 1782, Haldimand avait reçu du roi le congé d'absence qu'il avait sollicité afin d'aller refaire sa santé en Europe<sup>40</sup>. Cependant à l'annonce de la paix, Haldimand écrit à Londres qu'il sacrifierait son séjour en Europe, si ce geste s'avérait utile au bien de la colonie. Le 10 avril 1783, North lui fait part de la satisfaction que le souverain éprouve de le voir demeurer au Canada dans un moment aussi critique. Il lui demande de rester à son poste jusqu'à ce que la paix soit signée et l'ordre parfaitement rétabli à l'intérieur de la colonie<sup>41</sup>.

---

39 APC, B 45, p. 17, lettre de Shelburne à Haldimand, Whitehall, le 22 avril 1782.

40 APC, B 45, p. 45, lettre de Shelburne à Haldimand, Whitehall, le 23 avril 1782.

41 APC, B 45, p. 76, lettre de North à Haldimand, Whitehall, le 10 avril 1783.

Le doute qui a surgi dans les esprits quant à l'influence des accusations de Du Calvet sur le roi disparaît à la lecture de la lettre de Sidney à Haldimand lui annonçant son rappel définitif:

The reasons which induced His Majesty last year to press your continuance in the Province of Quebec, being in a great degree removed by the ratification of the Definitive Treaty, His Majesty, from an earnest desire to show His Sense of your Services, and with a view to Contribute on His part towards the gratification of your wishes, thinks it incumbent upon him no longer to oppose your desire to return Home; and I am commanded by His Majesty to acquaint you that you have His permission to avail yourself of His Royal Leave of Absence, of the 23<sup>rd</sup> April 1782, whenever you shall find a proper opportunity for your repairing to England, leaving the Province under your Government, upon your departure, in the charge of Lieutenant Governor Hamilton, and such orders and Instructions with which you have been furnished that have not been already Executed.

I am commanded to express to you in the fullest manner, The Kings approbation of your Conduct and Zeal for His Interest which have appeared during Your Government, of the Province of Quebec, And I am happy to take this opportunity of expressing the Satisfaction which I feel in Conveying to you this Mark of His Majesty's Opinion of your merits, which must be of great value to every one in your Profession<sup>42</sup>.

## 2. Eglise et instruction.

La situation de l'Eglise catholique au Canada de 1781 à 1784 est pitoyable à cause de la pénurie de prêtres pour desservir les paroisses et du besoin de missionnaires

---

<sup>42</sup> APC, B 45, p. 138, lettre de Sidney à Haldimand, Whitehall, le 10 avril 1784.

pour les postes de l'Ouest. En 1783, plus de soixante-quinze paroisses sont dénuées de pasteurs sans compter plusieurs cantons récemment établis. Le clergé ne se recrute pas suffisamment; les congrégations ecclésiastiques et les séminaires sont sur le point de manquer de directeurs; les communautés et les hôpitaux manquent d'aumôniers. Les Algonquins, les Nipissings, les Iroquois, les Hurons et les Abénakis, la plupart catholiques romains, sont presque entièrement dépourvus de missionnaires<sup>43</sup>.

Déjà le 29 juillet 1781, les principaux chefs Hurons de Détroit ont présenté une supplique touchante au major De Peyster pour le prier de demander au gouverneur de leur envoyer un prêtre. La même année, Haldimand leur envoie l'abbé Hubert. Celui-ci, à son arrivée à Détroit, écrit au gouverneur que durant son trajet pour se rendre à son poste il a fait un arrêt de vingt-deux jours à l'île Carleton pour dispenser les services spirituels aux matelots canadiens qui les demandaient depuis longtemps<sup>44</sup>. Le 13 juillet 1782, les marchands et les habitants de Michillimakinac présentent au gouverneur une requête signée de dix-sept noms et exposant

---

43 APC, B 185-2, p. 472, mémoire sur l'état ecclésiastique de la province de Québec, Québec, le 27 juillet 1783.

44 APC, B 74, p. 22, lettre de l'abbé Hubert à Haldimand, Détroit, le 21 octobre 1781.

la triste situation des catholiques privés des services du prêtre<sup>45</sup>.

Les paroisses se multiplient, mais le nombre de prêtres est toujours restreint. Un recensement général de l'état ecclésiastique de la province de Québec, pour l'année 1784, envoyé au gouverneur par François Baby, adjudant-général de milice, démontre qu'il y a alors au Canada, cent vingt-six prêtres et deux évêques, MGR Briand et MGR D'Es-glis. Seize prêtres résident aux séminaires de Montréal et de Québec, quatre jésuites, sept récollets et quatre-vingt-dix-neuf prêtres séculiers sont en charge de cures<sup>46</sup>.

Le mémoire cité plus haut renferme une requête demandant la création d'un diocèse à Montréal. A cause de l'étendue de la province et du grand nombre de catholiques, on demande qu'un évêque soit nommé pour les districts de Québec et de Montréal. Chacun devra être assisté d'un coadjuteur afin que tous les fidèles puissent recevoir les services qu'un seul évêque ne saurait leur procurer<sup>47</sup>.

L'arrivée des Loyalistes a contribué à augmenter la population catholique au Canada. Sir John Johnson écrit à

---

45 APC, B 98, p. 128, requête à Haldimand par les marchands et habitants de Michillimakinac, le 13 juillet 1782.

46 APC, B 225, vol. 2, p. 384, rapport de François Baby à Haldimand, Québec, le 28 octobre 1784.

47 Voir note n° 43.

## POLITIQUE INTERIEURE

164

Haldimand, le 26 avril 1784, pour lui demander de permettre aux Loyalistes de communion catholique ou protestante de se grouper de façon à former des communautés homogènes afin de favoriser la pratique de leur religion<sup>48</sup>. Haldimand acquiesce à sa demande sans hésitation:

I have to Acquaint you that I have no objection that the Men who served in your Corps of the koman Catholick and Protestant Religions should settled As distinctly As possible, it may be effected by changing the Lotts they shall draw, or in such way As you shall think most likely to satisfy both parties: having Attention to A strict observance of the King's Instructions for setting Lands<sup>49</sup>.

En dépit de son opposition à la venue des prêtres français, Haldimand entend laisser libre l'exercice de la religion catholique au Canada. Il favorise même l'immigration des catholiques tout en soignant ses intérêts. En apprenant que des catholiques de la Nouvelle-Ecosse veulent s'établir dans la province de Québec, il écrit au gouverneur Parr:

The Accadian who came lately into this Province as a Guide to Mr Bliss, having informed me that many of his Country Men wish to emigrate into this Province for the sake of enjoying their Religion with more Liberty and less difficulty in procuring Priests, I have thought proper to communicate the Idea to Your Excellency that in case you should approve of the Measure we should minutely assist in

---

48 APC, B 115, p. 252, lettre de Sir John Johnson à Haldimand, Montréal, le 26 avril 1784.

49 APC, B 63, p. 270, lettre d'Haldimand à Sir John Johnson, Québec, le 6 mai 1784.

taking step to carry it into Execution. My Plan is to grant them Lands at which in time may form settlements to extend almost to the River St. Lawrence, which will contribute much to be desired between the two Provinces, & which may be attended with circumstances very favorable for their mutual Interests<sup>50</sup>.

Haldimand donne plus d'une preuve de sa sympathie et de son estime pour les membres du clergé et des communautés religieuses. Son éternel cauchemar est les jésuites et les prêtres français: les jésuites à cause de leur collaboration avec les rebelles, et les prêtres français parce qu'ils viennent d'un pays sous les Bourbons:

The Bishop is Old and very infirm; He has been for some time under the Influence of the Jesuits, one of Whom is His Confessor, And tho' he is a man of too much Probity, Ever to act Contrary to His duty to Government, yet he may be led from his great Zeal for Orthodoxy, in his Religion, to forward the Views of designing men in preserving a French influence, on the Province, by the introduction of Natives of France, as Ecclesiastics into it. - The Jesuits are the Only Order of Regular Priests, who have Shewn an Attachment to the Rebels during the Course of the war, they are old, and few in Number, otherwise it would perhaps be prudent to get rid of them, It is more than ever incumbent, upon Government in this Country to be vigilant against the machinations of France and the American Congress<sup>51</sup>.

M. de Montgolfier, supérieur des Sulpiciens, tente de faire venir des prêtres de France, mais ce projet déplaît au

---

50 APC, B 150, p. 204, lettre d'Haldimand à Parr, Québec, le 27 novembre 1783.

51 APC, B 56, p. 75, lettre d'Haldimand à North, Québec, le 19 juin 1783.

gouverneur. Haldimand fait une demande à Londres dans le but d'obtenir des prêtres de langue française. Il fait remarquer que le peuple canadien-français est indifférent quant au lieu d'origine des prêtres, pourvu qu'on lui garantisse l'exercice de sa religion<sup>52</sup>:

I therefore repeat my [...] <sup>53</sup> for a Supply of Priest rather from Savoy or some Catholick Country, not under the Dominion of the House of Bourbon, provided, Government Secures, to the Canadians the Enjoyment of their Religion, the Country from whence the Priests are brought ought to be a Matter of Indifference to them<sup>54</sup>.

Shelburne annonce à Haldimand, le 28 juin 1782, que quatre prêtres de Savoie, les abbés Masson, Besson, Du Clos et Bosson, sont actuellement en Angleterre. Ils apportent, dit-il: "The fullest Testimonies of their good Life and Attention to the Duties of their sacred Functions<sup>55</sup>". Haldimand apprend que le navire sur lequel se trouvaient les prêtres a été capturé par un navire rebelle et que les prêtres sont retournés en Europe. Il regrette qu'ils ne se soient pas rendus au Canada, car, dit-il:

---

52 APC, B 56, p. 75, lettre d'Haldimand à North, Québec, le 19 juin 1783.

53 Le mot manque dans le document original.

54 Voir note no 52.

55 APC, B 45, p. 17, lettre de Shelburne à Haldimand, Whitehall, le 28 juin 1782.

They would have been perfectly Satisfied with their Situation, in it, the Report which they would have made, would have engaged more of their Countrymen, to follow their Examples, and in a little time, by Slow and imperceptible means, and without giving Jealousy, the French Influence, would have ceased amongst the Clergy in Canada<sup>56</sup>.

Au mois de mai 1783, M. de Montgolfier annonce au gouverneur l'arrivée de deux prêtres de ses amis venus de France. Il lui exprime sa grande joie et demande de les lui laisser pour l'aider dans son ministère<sup>57</sup>. Haldimand, of-fusqué, répond que leur départ de Québec sans s'être présentés au gouverneur lui donne une idée très désavantageuse d'eux et il ajoute:

Je crains fort qu'une telle Procédure de leur part ou de celle de ceux qui les ont envoié ne fasse tort aux Représentations que je n'ai jamais négligé une occasion a faire à sa Majesté de la bonne Conduite des Messieurs du Seminaire de Montreal- J'ai néanmoins la satisfaction de croire que ces messieurs sont venus à l'insçu de Monseigneur l'Eveque et de Mr. Montfolfier aussi bien qu'à celui du gouvernement.

Vous n'ignorez pas ma façon de penser à votre egard, ni l'extrême Repugnance que j'ai à vous refuser aucune Marque de mon estime. Mon dessein est d'etre utile à votre Maison et de lui procurer des sujets capables du pays etranger. Mais il faut du tems et de la Prudence. Je me trouve à plaindre que l'etourderie de ces Messieurs (pour ne rien dire du plus fort) est arrivé si mal a propos. Nous sommes à la suite d'une guerre malheureuse qui été

---

56 APC, B 56, p. 13, lettre d'Haldimand à Townshend, Québec, le 25 octobre 1782.

57 APC, B 185, vol. 2, p. 408, lettre de Montgolfier à Haldimand, le 26 mai 1783.

occasionnée et soutenue par la France et pour éviter des impressions que leur armée puisse faire, peu favorables à une Maison que je respecte, il est du mon Devoir pour les faire partir dans le premier Batiment qui fera voile pour l'Europe, A cet effet j'envoie un de mes aide de Camp pour les conduire à Québec et afin d'éviter tout éclat. Je me sers de Monsr de St Ours à cette occasion. Il y a un long-temps que je souhaite le plaisir de vous voir à Québec<sup>58</sup>.

Dès lors commence une correspondance suivie et détaillée de l'affaire des prêtres français entre Haldimand et les ministres de Londres. Le 19 juin 1783, Haldimand envoie à Lord North un rapport sur l'état du clergé au Canada:

The Measures which I recommended and which was endeavoured to be carried into execution last summer of procuring a Supply of Priests from Savoy Appear, daily more necessary. It will be an Effectual Means to destroy French Influence, amongst the Clergy, an object which, Government, in this Country should never lose Sight of, - my attention is recalled to this subject, by an attempt which has been made, to introduce Two French Priests into the Seminary of St Sulpice, at Montreal; they arrived this Spring, having taken their Passage on Board one of the Merchant Vessels, in a Secular Habit; I have the Satisfaction to Believe that neither the Bishop, nor Mr Montgolfier, the Superior of the Seminary of St Sulpice, had any knowledge of the Matter, previous to their arrival, tho' the former probably from his infirm State of Helth, which has for Months, Confined him to his House, allowed them to go to Montreal without my Permission and without having presented themselves, as in Duty they ought to have done, to the Governor of the Province; Mr Montgolfier immediately notified, their arrival, and Requested in the strongest Manner, that I would allow them to remain, and be aggregated to the Seminary, Notwithstanding my Utmost wish to oblige Mr Montgolfier, (Whose Conduct has been uniformly laudable) I

---

58 APC, B 185, vol. 2, p. 409, lettre d'Haldimand à Montgolfier, Québec, le 30 mai 1783.

have thought it my Duty to insist upon their Immediate Departure for Europe; I hope this will be the Last effort which will be made to Introduce Priests from France into this Country, The Bishop is very desirous, that The Seminaries, of Montreal and Quebec, Should be recruited from France, but the objections to that measure are many, and obvious<sup>59</sup>.

Le gouverneur envoie le major Brehm conduire les deux prêtres à Québec. Sa mission terminée, le major adresse au gouverneur un mémoire sur les expressions dont s'est servi Montgolfier au sujet de l'ordre de renvoyer les deux prêtres en Europe. Dans ce mémoire Brehm note chacune des paroles de M. de Montgolfier dans tous leurs détails. Il fait de même pour les prêtres Casselle et Sicard<sup>60</sup>. Ce rapport aura sa répercussion à Londres. On voit l'inquiétude d'Haldimand dans une lettre à North au sujet de l'influence de la France au Canada:

I observe great disappointment on the part of some of the Clergy, on occasion of Canada's not returning by the Treaty of Peace, under the Dominion of France, I have found a greater reluctance, in Mr Montgolfier to part with the Two French Priests mentioned in my Public letter than I had reason to Expect, from his former Good Conduct, or the Circumstances of the Cases; The war has ended so unfortunately for us, that People begin to think Slightly of our Power, and it is a general Opinion here, that if France has insisted upon it, Canada would have been added to them; - From a Paragraph in a

---

59 APC, B 56, p. 76, lettre d'Haldimand à Lord North, Québec, le 19 juin 1783.

60 APC, B 185, vol. 2, p. 482, lettre de Brehm à Haldimand, [sans indication de lieu], juillet 1783 [date incomplète].

Letter from Major Brehm the Aid De Camp whom I sent to Montreal to conduct the Priests to Quebec; I have some Apprehensions that Ideas of that Nature have arisen in the Minds of the Seminary, at Montreal, and that I may Expect Sollicitations for a Permission to these adventurers to remain in the Country, but as I evidently foresee, that if such an Intercourse is permitted, the French Influence, instead of Diminishing, will encrease, I have determined to Send them back<sup>61</sup>.

Une longue lettre d'Haldimand, du 15 juillet 1783, donne à Lord North les détails suivants: en apprenant le renvoi des prêtres français, les Canadiens sont désolés, car le manque de prêtres au Canada les inquiète. Mézier et Adhémar expriment leur intention au gouverneur de présenter une requête au roi afin d'obtenir des prêtres de France. Haldimand s'empresse de prévenir Lord North de ce projet:

The Citizens, of Montreal, in their Petition to me, Expressed an intention, of Applying to His Majesty, for Liberty to have Priests from France, I have been the More Explicit upon this Matter, as in its consequences, it might be of Importance, It is my Indispensable Duty to represent for His Majesty's Information, The very Great Danger which may in time, and some future occasion, arise to his Service, from suffering a French Influence to Subsist and be continued amongst the Clergy in this Country; If Great Britain hopes to retain this Province, Great Vigilance and Firmness is necessary on the part of Government, not only to Guard against the Partizans of France but against the many Emissaries and Wellwishers which the American States, have amongst the Old Subjects Settled or which may Settle in the Country<sup>62</sup>.

---

61 APC, B 56, p. 77, lettre d'Haldimand à Lord North, Québec, le 20 juin 1783.

62 APC, B 56, p. 95, lettre d'Haldimand à North, Québec, le 15 juillet 1783.

Lord North approuve le gouverneur d'avoir retourné les prêtres français en Europe et renouvelle l'assurance qu'il enverra au Canada des prêtres de pays autres que la France<sup>63</sup>. A l'automne de 1783, Adhémar prépare une circulaire qu'il fait signer pour présenter sa demande au roi. Haldimand déclare que son geste est illégal et dangereux, qu'il s'arroge des droits qui peuvent avoir de graves conséquences sur l'avenir du pays:

[...] by accustoming the Canadians to receive directions as to have correspondance, with others than the Officers Let over them by Government, might upon some future occasion, be employed to very bad purpose<sup>64</sup>.

Le gouverneur ordonne à la Cour de s'enquérir de cette affaire. La Cour désapprouve Adhémar et Delisle. Haldimand leur dit qu'il est conscient de ce qu'ils trament et qu'il avertira le roi. Le gouverneur semble vivre dans une obsession douloureuse de voir le Canada sous une influence quelconque de la France:

As the real object is to keep up in this Country, a French Influence and connection, which if not checked, may, on time become, the Instrument, thro' the mediation of France, of uniting this Province to the States of America<sup>65</sup>.

---

63 APC, B 50, p. 139, lettre de North à Haldimand, Whitehall, le 8 août 1783.

64 APC, B 56, p. 135, lettre d'Haldimand à North, Québec, le 14 octobre 1783.

65 Ibid.

Adhémard et Délisle passent en Angleterre et Haldimand craint qu'ils réussissent dans leur requête<sup>66</sup>. L'affaire Adhémard et Délisle est demeurée en suspens au départ d'Haldimand, le 16 novembre 1784. Dans la lettre qui suit, il donne un long exposé sur la situation de l'Eglise au Canada, avec les recommandations qu'il croit nécessaires, autant pour le progrès du pays que pour le bien de la religion:

Every transaction or event, which has taken place in the province subsequent to my sending back the two priests from the seminary of St Sulpice at Paris convince me more and more of the necessity to diminish by every possible means a French Influence in the Seminaries of Quebec and Montreal and amongst the clergy in this country; at the same time that my duty requires me to prevent every measure which may tend to make the religion of the people an instrument of danger for the happiness of those whom my Royal Master has entrusted to my care, makes me not indifferent to the [...] <sup>67</sup> of securing to them a continuance of the free exercise and enjoyment of that religion upon which so much of their temporal Welfare depends - Hence my Lord the very infirm state of health as well as advanced age of Mr. Briand the Bishop and of Mr. Desglis the Coadjutor have been frequently the objects of my serious consideration I at one time thought of recommending M. De Montgolfier to be consecrated a bishop according to the rites of the church of Rome, that he might be ready on the spot in case of the death or infirmity of the Bishop and Coadjutor to exercise the episcopal function within the Province, but his advanced age, nearly equal to that of the others, and that desire to perpetuate the Seminary of Montreal

---

66 APC, B 58, p. 10, lettre d'Haldimand à North, Québec, le 11 octobre 1784.

67 Le mot manque dans le document original.

by subjects from that at St. Sulpice at Paris, which has so much manifested itself in those late transactions has made me lay aside that design, and has determined me to recommend, that for the future non but a Canadian should exercise that office. The person who occurs to me as the fittest for that purpose, is Mr. Hubert; one of the Vicar Generals - He was superior of the Seminary at Quebec in the years 1775 and 1776 and gave upon every occasion the most indubitable proof of his loyalty to the King & attachment to Government - He has with my consent resided for some years at Detroit and has exerted himself to the utmost in counteracting the hurt which another priest one Gabeau and who has taken refuge amongst the Spaniards, had done in the upper countries. He has the peculiar advantage over other Canadians who may be thought to possess equal merit, that he has never been in France and has never had any connection with any order of Monks or priests except those of the Seminary of Quebec, to which he belongs. I therefore recommend him to His Majesty as the person in this Country the most fit to be at the head of Catholic religion and it is humbly submitted to His Majesty's wisdom if the proper steps should not be taken in Europe for that purpose<sup>68</sup>.

L'autorité ecclésiastique au Canada manifeste constamment un grand respect du gouvernement et apporte toute sa collaboration aux directives du gouverneur. Lors des proclamations du gouverneur demandant aux habitants de battre leur grain pour le soustraire plus facilement aux rebelles américains, l'évêque de Québec envoie une circulaire dans chaque paroisse pour demander aux fidèles de se conformer aux ordres du gouverneur, et il les encourage à garder leur serment d'allégeance au roi<sup>69</sup>. A l'occasion de cette

---

68 APC, B 58, p. 10, lettre d'Haldimand à North, Québec, le 11 octobre 1784.

69 APC, B 171, p. 48, circulaire de l'évêque, Québec, le 17 janvier 1784.

circulaire, Haldimand écrit à Lord Germain pour lui faire part de la collaboration de l'évêque: "The Bishop gave me a Proof of his good disposition in writing a circular Letter to the Clergy, well adapted to the occasion<sup>70</sup>."

De son côté, Haldimand témoignera toujours une profonde estime pour le clergé en général, pour l'évêque et pour M. de Montgolfier spécialement. C'est à regret qu'il lui adresse des reproches à propos des prêtres français, et il tempère ces reproches par l'assurance de son dévouement et de son amitié. Il le lui montre dans toutes ses lettres par des paroles comme celles-ci: "De Mon Cotté, soyes assuré, que je me feray un devoir de rendre Justice au Zèle que vous avez toujours Manifesté pour le Service du Roi<sup>71</sup>."

Le gouverneur Haldimand semble s'être acquitté assez fidèlement de ses dettes matérielles envers le clergé. Durant la guerre, l'armée occupe diverses maisons du clergé. Pour l'usage du palais épiscopal et de la chapelle du palais, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 1781, M<sup>sr</sup> Briand reçoit du gouvernement la somme de £ 75. Pour l'occupation du presbytère de Trois-Rivières, le curé Saint-Onge reçoit £ 20, et le séminaire de Montréal, pour la même période également

---

70 APC, B55, p. 54, lettre d'Haldimand à Germain, Québec, le 6 juillet 1781.

71 APC, B 67, p. 183, lettre d'Haldimand à Montgolfier, Québec, le 31 août 1784.

reçoit £11, 5, 0. Pour le service des maisons des Récollets, à Québec, à Trois-Rivières et à Montréal, le gouvernement paye régulièrement au supérieur, le père du Berry, la somme de £100<sup>72</sup>.

M<sup>GR</sup> Briand était considéré comme fonctionnaire civil et recevait annuellement un salaire de £100 comme les deux ministres protestants de Québec, celui de Trois-Rivières et celui de Montréal, qui avaient chacun un salaire fixe de £100 par année<sup>73</sup>.

D'après les directives de Londres, le gouvernement devait accorder aux prêtres savoyards au Canada la somme de £200, jusqu'à ce qu'ils entrent en possession d'une cure<sup>74</sup>.

A l'arrivée du gouverneur Haldimand au Canada, les écoles catholiques dispensaient l'instruction aux garçons et aux filles depuis le début de la colonie. Les garçons qui avaient des aptitudes pouvaient poursuivre leurs études dans les séminaires, même s'ils ne se destinaient pas à la prêtrise. Les Ursulines et les Soeurs de la Congrégation Notre-Dame tenaient des écoles pour les filles. La correspondance d'Haldimand est peu révélatrice en matière d'écoles

---

72 APC, B 198, p. 221, [sans autre détail].

73 APC, B 199, p. 196, le 20 mai 1784, [sans autre détail].

74 APC, B 221, p. 54, instructions de Londres à Haldimand, Londres, le 14 novembre 1784.

catholiques de l'époque, n'y faisant allusion que de temps à autre seulement. Soeur Saint-Ignace, supérieure de la Congrégation Notre-Dame, charge le procureur de la communauté de présenter au gouverneur une supplique pour obtenir l'acquiescement de leur dette d'amortissement sur leur fief. Il montre qu'elles sont absolument hors d'état de satisfaire à ce devoir à cause de leurs revenus médiocres et de leur grande pauvreté. Cette faveur leur procurera les moyens de travailler avec plus de succès à l'accomplissement de leur mission qui est l'éducation d'un grand nombre de jeunes filles dans les différentes parties de la province<sup>75</sup>.

Le gouverneur répond:

Vû la presente Requête Nous (au nom du Roy) avons Jugé a Propos de faire Don et Remise du Droit d'amortissement que les Filles Secullières de la Congregation de Montreal doivent à Sa majesté pour L'acquisition qu'elles ont faites du Fief de l'Isle St Paul, esperent que cette faveur les engagera a redoubler de Zèle pour l'education de la Jeunesse<sup>76</sup>.

M. de Montgolfier expose la situation du séminaire de Montréal lorsqu'il témoigne au gouverneur le regret qu'il ressent de n'avoir pu garder un prêtre français pour prêter main-forte au séminaire. Le directeur du collège, étant sexagénaire, éprouve un pressant besoin d'assistance. M. de

---

75 APC, B 223, p. 184, le procureur de la Congrégation Notre-Dame à Haldimand, Montréal, le 20 février 1781.

76 APC, B 223, p. 185, Haldimand aux religieuses de la Congrégation Notre-Dame, Québec, le 20 février 1781.

Montgolfier déclare qu'il est impossible de dispenser plus longtemps l'éducation à la jeunesse de cette vaste région, s'il ne reçoit pas d'aide<sup>77</sup>.

De même, les missionnaires sont surchargés de travail. A Détroit la tâche est écrasante, l'abbé Hubert a grand besoin de secours, les enfants sont privés d'instituteurs. Après avoir accordé un passeport pour Détroit à M. Payne et à son domestique, le gouverneur écrit à l'abbé Hubert que ceux-ci l'aideront dans son ministère paroissial. De plus, Haldimand espère que M. Payne pourra assumer la fonction de maître d'école jusqu'au printemps et que, s'il est possible alors, il lui enverra quelques soeurs de la Congrégation qui seront d'une grande utilité pour l'éducation des jeunes filles<sup>78</sup>.

Le 27 juillet 1783, un mémoire destiné à exposer les besoins de la province de Québec en matière d'éducation rappelle au gouverneur que l'instruction de la jeunesse, objet si important, a toujours mérité l'attention des gouvernements. Le mémoire affirme que l'instruction n'est bornée et négligée dans la province que par défaut de maîtres et de professeurs capables de cultiver cette noble émulation

---

77 APC, B 185, vol. 2, p. 411, lettre de Montgolfier à Haldimand, Montréal, le 9 juin 1783.

78 APC, B 67, p. 86, lettre d'Haldimand à l'abbé Hubert, Québec, le 26 août 1782.

qui fait briller ailleurs les talents et les arts. L'instruction, si nécessaire à l'individu, au bien général de la société et au soutien de l'Etat, a un besoin urgent de secours étranger<sup>79</sup>.

Finlay, dans une longue dissertation adressée à Nepean contre l'établissement d'une Assemblée législative, décrit indirectement un aspect de l'éducation au Canada en 1784. Avant de citer cet extrait, il serait opportun de faire une mise au point. Finlay semble confondre les Soeurs de la Congrégation Notre-Dame avec les Soeurs Grises; à cette époque les Soeurs Grises de Montréal ne se livraient pas à l'enseignement des jeunes filles. Voici cet extrait qui ne manque pas d'intérêt:

Le sexe féminin dans ce pays a un inestimable avantage sur les hommes sous le rapport de l'Instruction; Les soeurs de la Congrégation, ou soeurs grises, ainsi appelées, sont établies dans les paroisses rurales ici et là, pour enseigner aux filles à lire, écrire, coudre et tricoter des bas; il n'y a que quelques religieuses de cette communauté. Elles sont les plus utiles de tous les ordres religieux au Canada.

Avant de songer à une Chambre pour ce pays, établissons des institutions qui donneront au peuple le savoir dont il a besoin pour juger de sa situation et discerner ce qui pourrait contribuer à la prospérité future de la province. Le premier pas vers cette fin désirable consiste dans la fondation d'une école gratuite dans chaque paroisse. Que les maîtres soient catholiques romains s'il le faut,

---

79 APC, B 185, vol. 2, p. 472, mémoire présenté à Haldimand, le 27 juillet 1783, [l'auteur n'est pas mentionné].

car les Canadiens, à l'instigation des prêtres, ne confieraient peut-être pas leurs enfants à des instituteurs protestants<sup>80</sup>.

S'il faut croire la déclaration de Finlay, les religieuses étaient en nombre insuffisant pour les besoins du temps. Le dénombrement, exigé par le gouverneur en 1784, montre que trente-neuf religieuses ursulines se dévouent à l'oeuvre de l'éducation des jeunes filles à Québec, et vingt et une à Trois-Rivières. La Congrégation Notre-Dame comprend soixante religieuses, toutes consacrées à l'instruction des filles, dont quatre à Québec, quarante-deux à Montréal et quatorze dans les missions<sup>81</sup>.

Avec l'arrivée des Loyalistes, on est témoin des premiers efforts pour établir dans la province de Québec un système d'instruction protestante. James Tanswell fonde une académie à Québec. Il succède à Reid comme instituteur dans cette dernière ville. Le 1<sup>er</sup> juillet 1781, il déclare à Haldimand qu'il avait employé les vingt premières années de sa vie à acquérir une instruction universelle. Il avait été sous-maître de plusieurs écoles en Angleterre et avait ouvert à Londres une académie qu'il tint pendant sept ans.

---

80 Finlay à Nepean, Québec, le 22 octobre 1784, dans Documents Constitutionnels relatifs à l'histoire du Canada, p. 729.

81 APC, B 225, vol. 2, p. 384, dénombrement par François Baby, adjudant-général de milice, Québec, le 28 octobre 1784.

Aux sollicitations de notables de la Nouvelle-Ecosse, il traversa l'Atlantique avec des amis, désireux comme lui de faire progresser les arts et les sciences dans la colonie. Il y a travaillé pendant cinq ans; le gouverneur Carleton, ayant entendu des rapports de son excellent travail, le fit venir à Québec<sup>82</sup>. Le 14 juillet 1783, James Tanswell sollicite du gouverneur la faveur d'appeler son école: "His Majesty's Royal Academy"<sup>83</sup>.

A Montréal, le plus ancien et le plus important instituteur protestant est John Stuart, ministre protestant et Loyaliste. Le 28 octobre 1781, James Stuart fait une demande au gouverneur dans le but de fonder une académie à Montréal en collaboration avec Christie. En novembre de la même année, Haldimand lui envoie son consentement dans les termes suivants:

As I shall always have an Interest in the Success of so Laudable an Undertaking, it will meet with, Every Encouragement in my Power to Contribute while it is Conducted to the Satisfaction and for Benefit of the Public, the Bounty allowed by Government shall be appropriated to that Purpose and I very heartily wish you Success in it Your Advertisement will be Published tomorrow, but I directed the Words "Principally Intended for the Children of Protestant" to be left out, as it is a distinction which could not fail to Create Jealousies, at all

---

82 APC, B 217, p. 278, lettre de James Tanswell à Haldimand, Québec, le 1<sup>er</sup> juillet 1781.

83 APC, B 217, p. 322, lettre de James Tanswell à Haldimand, Québec, le 14 juillet 1783.

times improper, but more particularly so at present. - Nor can the Benefits of such an Institution be too genereally felt, and I must desire that in the whole Tenor of Your conduct You will manifest the same Readiness in the Reception of Children of the Established Religion of the Country, and Pay the same attention to their Education as to those of Protestant<sup>84</sup>.

John Stuart promet de se conformer à l'injonction d'Haldimand de recevoir les enfants de toute origine avec le même empressement; il dit que c'est ce qu'il a effectivement fait, puisqu'il a déjà admis tous ceux qui se sont présentés, protestants, catholiques et juifs, et qu'il ne fait aucune distinction<sup>85</sup>. Par malheur pour le succès de l'école, le sous-maître Christie, d'après le rapport de John Stuart à Haldimand, le 27 novembre 1782, n'est pas capable d'enseigner les matières les plus élémentaires. Il ne sait rien des classiques et lui-même doit le remplacer dans l'enseignement de cette matière; le sous-maître ne possède pas mieux les mathématiques. John Stuart demande au gouverneur d'ordonner au juge Fraser d'ouvrir une enquête à ce sujet<sup>86</sup>. Il quittera Montréal pour aller fonder une école à

---

84 APC, B 159, p. 165, lettre d'Haldimand à John Stuart, Québec, le 3 novembre 1781.

85 APC, B 158, p. 257, rapport de John Stuart à Haldimand, Montréal, le 17 décembre 1781.

86 APC, B 158, p. 281, lettre de John Stuart à Haldimand, Montréal, le 27 novembre 1782.

Cataraqui<sup>87</sup>. John Stuart demeurera une des plus belles figures dans l'enseignement protestant au Canada.

Les Loyalistes obtiennent des écoles publiques dans tous les centres où ils sont en nombre suffisant. Plusieurs militaires loyalistes, après la signature de la paix, demandent un poste d'enseignement au gouverneur, qui leur octroie, avec la position, un certificat professionnel, s'il le juge à propos. Haldimand n'admet pas qu'on choisisse un maître d'école sans lui soumettre, au préalable, un rapport sur le candidat<sup>88</sup>.

### 3. Les problèmes sociaux.

Comme durant toute guerre, un nombre considérable de veuves, d'infirmités et d'orphelins, au Canada, se trouvent dans une indigence extrême, durant la période de la Révolution américaine. Aucun système de secours public n'existe à l'époque, pour prendre soin de ces affligés. Les Soeurs Grises dirigent des foyers à Montréal et à Québec, mais ces maisons de charité ne suffisent pas. Ces malheureux n'ont d'autres ressources que de s'adresser au gouverneur pour obtenir divers secours: une remise de dettes, du travail pour

---

<sup>87</sup> APC, B 162, p. 175, lettre de John Stuart à Mathews, Montréal, le 16 février 1784.

<sup>88</sup> APC, B 63, p. 237, lettre d'Haldimand à Sir John Johnson, Québec, le 22 avril 1784.

un fils, seul soutien de la famille, une ration de vivres ou quelque argent absolument nécessaire. Dans la correspondance d'Haldimand, les lettres contenant des suppliques de ce genre sont nombreuses; apparemment le gouverneur n'en laisse aucune sans réponse.

Il accorde des pensions aux veuves et aux invalides de guerre, même si le budget doit être surveillé de près<sup>89</sup>.

A la veuve Potvin, il écrit personnellement:

En Considération de la perte que vous avez faite par la mort de vôtre mary qui a perdu la vie au service du Roy. J'ai établi une pension annuelle de deux cent franc pour vous et vos enfants<sup>90</sup>.

Il accorde à madame Pillette, dont la famille est dans l'indigence et les épreuves de toutes sortes, le congé de son mari qui est capitaine. Le gouverneur ne demeure pas insensible devant le mérite personnel de madame Pillette; il exprime ses sentiments d'admiration pour la courageuse femme:

I will at all times be warmly interested in your & family's welfare and sincerely wish and hope that Your Daughters under Your Tuition and Example will acquire the same Accomplishments and Virtues which I always admire in their Mother<sup>91</sup>.

---

89 APC, B 163, p. 73, lettre de Mathews à Nairne, Québec, le 10 janvier 1782.

90 APC, B 67, p. 12, lettre d'Haldimand à la veuve Potvin, Québec, le 29 mai 1781.

91 APC, B 67, p. 89, lettre d'Haldimand à Mme Pillette, Québec, le 8 octobre 1782.

Le gouverneur Cox, de la Nouvelle-Ecosse, a recours à Haldimand pour les nécessiteux de Gaspé. Après avoir reçu 20 guinées du gouverneur Haldimand, Félix O'Hara écrit: "Charity was never more needful here"<sup>92</sup>. Haldimand avait déjà envoyé aux habitants de Percé cinq barils de farine, quatre de lard et un baril de sel à distribuer aux plus pauvres<sup>93</sup>. Soeur Thérèse Despins, supérieure des Soeurs Grises et administratrice de l'Hôpital Général de Montréal, à qui Haldimand avait assuré "qu'il ferait toujours quelque chose pour les pauvres et les enfants qui sont à l'hôpital", demande du secours au gouverneur<sup>94</sup>. Dans les comptes privés d'Haldimand figure une liste des dons faits en aumône: du 31 octobre 1780 au 30 juin 1781, £ 433-1-10 sont octroyés aux veuves, aux orphelins, aux infirmes et aux pauvres. Les religieuses de l'Hôpital Général de Québec reçoivent du 31 octobre 1780 au 10 octobre 1782 la somme de £ 508-8-9<sup>95</sup>.

Les membres du Conseil privé d'Haldimand ouvrent une souscription pour secourir les habitants de Sainte-Anne

---

92 APC, B 200, p. 110, lettre d'O'Hara à Haldimand, Québec, le 8 janvier 1781.

93 APC, B 202, p. 118, lettre d'Haldimand à Félix O'Hara, Québec, le 3 novembre 1781.

94 APC, B 74, p. 314, requête de Soeur Thérèse Despins à Haldimand, Montréal, le 18 août 1782.

95 APC, B 198, p. 262 à 273, comptes privés d'Haldimand, Québec, du 31 octobre 1780 au 10 octobre 1782.

afin de leur permettre d'acheter du blé de semence. Le gouverneur, dont le nom figure en tête de la liste, contribue lui-même la somme de £ 20<sup>96</sup>.

Haldimand et les citoyens notables ne se désintéressent pas des infirmes et des nécessiteux qu'ils connaissent, mais le gouverneur songe également à cette portion de l'humanité anonyme qui est sans sympathie et sans secours.

A cet effet, il écrit au capitaine Barnes:

You will meet with Objects of distress, who from Age, or Infirmities, and a want of Connections, cannot be expected to labour or clear Lands. Their particular Circumstances You will inquire into for the purpose of collecting them at Sorel, or some one place where their Necessities can be best accommodated<sup>97</sup>.

Le Conseil législatif de Québec remplissait le rôle de ministère de la Santé, s'occupant spécialement d'hôpitaux et d'épidémies. Le gouvernement ouvre des hôpitaux à Sorel, à Trois-Rivières et à Québec pour soigner les Loyalistes autant que les militaires. L'ingénieur Twiss fait un rapport sur l'hôpital de Sorel, disant qu'il est en bon état, qu'un ajout a été construit de sorte que quatre cents patients peuvent être reçus<sup>98</sup>.

---

96 APC, B 171, p. 113, [sans date].

97 APC, B 64, p. 251, lettre d'Haldimand à Barnes, Québec, le 13 septembre 1784.

98 APC, B 154, p. 280, lettre de Twiss à Haldimand, Sorel, le 15 janvier 1781.

Une épidémie, ayant éclaté à Baie-Saint-Paul, malgré les soins employés pour la combattre n'est pas encore en voie de régression. Le 5 février 1783, le lieutenant-gouverneur Hamilton, sensible aux efforts du gouverneur pour lutter contre cette maladie, à ses sentiments humanitaires et à son attention pour le bien-être public, déclare que les membres du Conseil législatif sont prêts à prélever les fonds nécessaires pour faire traiter ces malades. Il suggère que les curés fournissent une liste des personnes infectées, afin qu'on puisse les traiter et empêcher la contagion<sup>99</sup>. Haldimand permet aux conseillers de prendre tous les moyens disponibles pour enrayer la maladie.

L'épidémie de petite vérole que les Loyalistes venus par bateaux apportent au Canada, cause une foule de soucis au gouverneur. D'abord, il craint que les Indiens ne contractent la maladie. De plus, l'usage du vaccin lui cause de grandes inquiétudes. Haldimand envoie des ordres au docteur Barr afin que tout contact avec la population de Sorel soit évité à la descente du bateau. Le docteur Barr croit qu'il faudrait inoculer les malades contre la petite vérole comme cela se pratique en Angleterre. Le 11 septembre 1783, Mathews fait part de l'opinion d'Haldimand au

---

<sup>99</sup> APC, B 79, p. 187, lettre de Hamilton à Haldimand, Québec, le 5 février 1783.

docteur Barr au sujet du vaccin. Après mûre considération, il lui permet de s'en servir lui-même, en usant de prudence et de modération. Il ne devra pas permettre à d'autres médecins d'inoculer le vaccin aux malades<sup>100</sup>.

Une quantité de vaccin ayant été apportée sans autorisation de Montréal à l'île Carleton, le gouverneur écrit immédiatement à Sir John Johnson:

I am displeas'd and Concerned to hear that Mr Gill, Hospital Mate at Carleton Island has Himself had the Country Small Pox matter for the Purpose of inoculation - I need not observe to you the fatal consequences that would attend the Indians and the Service should that Disease be introduced amongst them by our means - In hope of prevention that misfortune I have directed the Officer Commanding at Carleton Island to See the Matter buried deep under ground, and if any use should have been made of it before my Letter shall arrive, to Send the Persons Infected to the Most remote part of the Island with guard to prevent Communication with them, but in all Events, to Conceal the Intention from the Indians<sup>101</sup>.

L'alcool est un autre fléau qu'Haldimand devra combattre. Il surveille spécialement la vente de l'alcool aux Indiens. Les plaintes des désordres causés par la consommation d'alcool, que l'abbé Denaut adresse apparemment au gouverneur le 21 avril 1781<sup>102</sup>, ne restent pas sans

---

100 APC, B 197, p. 323, lettre d'Haldimand à William Barr, Québec, le 11 septembre 1783.

101 APC, B 115, p. 180, lettre d'Haldimand à Sir John Johnson, Québec, le 3 novembre 1783.

102 APC, B 111, p. 155, lettre de l'abbé Denaut, Soulanges, le 21 avril 1781, [destinataire inconnu].

résultats. Le 3 mai suivant, Mathews écrit au capitaine Maurer que son Excellence demande de quelle autorité on vend des boissons alcooliques à Coteau-du-Lac, et ordonne que ces désordres cessent. Il ajoute: "no Indian, directly or indirectly, be supplied with a single glass of liquor, by any person whosoever<sup>103</sup>."

Les chefs indiens demandent à plusieurs reprises aux autorités de diminuer la quantité de rhum distribuée aux Indiens<sup>104</sup>. Dans un mémoire à Haldimand, ils décrivent les méfaits des boissons alcooliques chez leurs jeunes gens. En réponse aux chefs indiens, le gouverneur adresse les directives suivantes à De Peyster:

I have now by me Speeches lately made in Councils by Chiefs, returning thanks for the happy Consequences of Withholding Rum from their People, reprobating it as the source of all their Distresses, and hoping that for the time to come it will be distributed with a sparing hand - You would do well to take the most early and most publick occasion to signify to the Indians the attention I have had to their wants by ordering from England a sufficiency to Supply them, of the best Quality, and at the same time acquaint them with the Restrictions I have laid you under concerning Rum - Inform them, it is not for the Paultry consideration of its value that I withhold it from them, it is for the Pernicious Effects it has upon Warriors and young men, and the poverty and disease it brings upon their Families- It is because I wish to preserve to the former, the

---

103 APC, B 188, p. 103, lettre de Mathews à Maurer, Québec, le 3 mai 1781.

104 APC, B 112, p. 45, lettre de Fraser à Campbell, Sorel, le 3 juin 1783.

Character of a Brave and Warlike People so long enjoyed by their Ancestors, and to the latter, the happiness resulting from Sobriety and, Industry- This is the duty of a Father who loves his Children, and consequently mine, to the Kings faithful Allies- Inform them of the Wisdom of their Brethren mentioned above, and in the Private Council work upon the Minds of the most respected Sachems and Chiefs to follow their Example by a Public Approbation of my prohibiting, to excess the use of Rum<sup>105</sup>.

Avant son départ qui doit s'effectuer à l'automne de 1784, Haldimand fait dresser une liste de recensement. Il donne ordre au Colonel Neveu Sevestre et aux autres officiers de la milice de se charger de ce travail, leur demandant de s'exécuter le plus rapidement possible et ajoutant: "Vous serez payé pour cette Opération, de même que les Personnes que vous employeres<sup>106</sup>."

Récapitulation générale du Denombrement de la Province de Québec en l'année 1784.

Il y a suivant la Récapitulation Générale ci-dessus 133,012 Ames dans la Province de Quebec. Il y a 1,569,818 Arpents de Terre en Superficie.

N.B. à la Conquete du Canada en 1760 il y avait 76,122 ames dans la Province dont 16,212 pouvaient Servir dans la Milice.

Suivant le denombrement<sup>t</sup> que je fis faire à la fin de 1784, ce qui fait un intervalle d'environ 24 années, Il y avait 113,012 Ames dans la Province sans Compter ceux du Detroit & de la Baye des challeurs, ny les

---

105 APC, B 107, p. 239, lettre d'Haldimand au colonel Johnson, Québec, le 24 juin 1781.

106 APC, B 64, p. 330, Haldimand au colonel Neveu Sevestre, Québec, le 11 octobre 1784.

Loyalistes, Etablis la paix, ce qui fait 36,890 Ames d'augmentation - No de Miliciens 28,249<sup>107</sup>.

Durant son administration, Haldimand organise la police au Canada. A Saint-Jean, il nomme un comité de la paix, pour assister le capitaine Abbott dans la surveillance de la ville. En 1783, les magistrats de Montréal veulent organiser une patrouille pour veiller à la sécurité des citoyens. Haldimand croit que cela peut se faire sans porter préjudice aux troupes présentes, étant donné la grande étendue de la ville et il autorise la formation du premier corps de gendarmes à Montréal<sup>108</sup>.

De même, le service postal sera organisé au Canada par le gouverneur Haldimand. Au début, on payait des particuliers pour porter le courrier d'un endroit à l'autre. Les frais de poste n'étaient pas fixés de façon permanente. Le Conseil législatif renouvelait tous les deux ans une ordonnance à ce sujet. Des maisons de poste seront créées, les maîtres de poste devront fournir des chevaux de rechange pour les passagers. Les calèches devront, pour répondre aux exigences de la loi, être munies de ressorts. L'organisation du service postal donnera lieu à l'amélioration des routes.

---

107 APC, B 225, vol. 2, p. 406, lettre d'Haldimand, Québec, 1784, [date incomplète].

108 APC, B 131, p. 208, lettre de Mathews à St-Léger, Québec, le 11 décembre 1783.

Hugh Finlay, surintendant des postes, visite régulièrement chaque station et fait les représentations nécessaires concernant le mauvais état des routes, la rareté et la cherté du foin<sup>109</sup>. Des auberges construites à proximité des maisons de poste accommodent les voyageurs qui doivent poursuivre leur route le lendemain.

Les marchands de Londres en Angleterre présentent une requête à Haldimand pour obtenir un courrier, durant l'hiver, de Québec à Halifax, service auquel ils contribueraient de leurs deniers. Le public pourrait profiter également de ce service<sup>110</sup>. En 1784, Parr, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, est heureux d'apprendre qu'Haldimand consent à ouvrir un chemin de Kamouraska et à organiser un service postal dans cette région<sup>111</sup>.

Avec l'expansion du service des postes, le nombre de voyageurs augmente. Les routes sont souvent en mauvais état, de là de nombreuses plaintes de la part des maîtres de poste et des passagers.

Pour faciliter la réparation des routes, Haldimand publie une ordonnance d'après laquelle la province de Québec

---

109 APC, B 200-2, p. 326, lettre de Hugh Finlay à Haldimand, le 5 septembre 1781, [sans lieu].

110 APC, B 74, p. 69, lettre de Robt Hunter à Haldimand, Londres, le 9 avril 1781.

111 APC, B 149, lettre de Parr à Haldimand, Halifax, le 14 janvier 1784.

est divisée en trois districts de voirie. Vu le développement rapide de la province, un seul grand voyer ne peut plus suffire à la tâche. Le district de Montréal comprend la rive nord du Saint-Laurent et s'étend jusqu'en bas de Berthier, au sud du fleuve le district se rend à Sorel. Le district de Trois-Rivières, au nord du Saint-Laurent, comprend les régions de Saint-Ours, de Maskinongé et de Lornière [sic]; au sud du fleuve, le district est formé des paroisses Saint-Pierre le Becquet, Yamaska et Sorel. Au nord du fleuve dans la région de Québec, les Grondines et Saint-Joachim, au sud du fleuve de Saint-Jean-Deschaillons jusqu'à la Rivière-du-Loup inclusivement constituent le district de Trois-Rivières<sup>112</sup>. Haldimand crée le poste de surintendant de la voirie pour toute la province auquel on verse un salaire annuel de £ 100<sup>113</sup>.

A maintes reprises, les maîtres de poste exposent leurs griefs concernant le mauvais état des routes à Hugh Finlay, surintendant des postes. A l'automne de 1782, Finlay fait une tournée des maisons de poste et constate que la réalité au sujet des chemins dépasse toute description. Les habitants refusent de réparer leurs chemins, les

---

112 APC, B 222, p. 54, ordonnance d'Haldimand, Québec, le 9 décembre 1782.

113 Ibid.

ornières sont profondes, et par endroit les calèches doivent rouler sur des chemins de glaise, s'enfonçant jusqu'au moyeu; aux saisons pluvieuses, les voyageurs doivent se servir de canots pour passer certaines sections inondées. L'hiver, les grands chemins sont recouverts d'une épaisse couche de neige, les capitaines de milice négligent leurs devoirs dans ce domaine et les habitants les imitent<sup>114</sup>.

En appréciation du courage et des services de Jean Renaud durant le siège de Québec en 1775, Haldimand le nomme grand voyer du district de Québec et surintendant général de la voierie pour toute la province<sup>115</sup>. Aussitôt après sa nomination, le gouverneur lui ordonne d'inspecter toutes les routes de la province. Ceci fait, Renaud donne l'ordre général que tous les ponts, publics et particuliers, doivent être immédiatement réparés, ainsi que les chemins d'hiver et d'été. Ces ordres doivent être publiés à l'issue de la grand-messe du dimanche. Dans la région de Québec, seize ponts sont hors d'état<sup>116</sup>.

La réorganisation du réseau de la voirie n'a pas été un succès. Dans son rapport, le surintendant déclare que

---

114 APC, B 200, p. 371, rapport de Finlay à Haldimand, Québec, le 9 novembre 1782.

115 APC, B 67, p. 107, lettre d'Haldimand à Renaud, Québec, le 10 décembre 1782.

116 APC, B 225, vol. 2, p. 282, rapport de Renaud à Haldimand, Québec, le 18 décembre 1782.

le chemin, hors de la ville de Québec, est extrêmement mauvais en été, "par sa nature qui est une terre noire qui se dilate à la moindre pluie & n'ayant pas de corps solide les premières voitures qui y passent forment des ornières profondes très dangereuses à la Sûreté publique<sup>117</sup>".

Le colonel Barry St-Léger dévoile une des causes de cette négligence des habitants à remplir leurs devoirs relatifs à l'entretien des chemins dans une lettre à Haldimand:

I had before his arrival, (as I did last year) Ordered a reparation of the roads, at a period when the Canadians were wholly unemploy'd, and only waiting the drying of their grounds to begin to plough and sow, and had seen it finish'd- but in their usual stile, slightly and carelessly; so as to serve the common purposes of travelling, but by no means equal to resist a heavy and constant transport<sup>118</sup>.

Haldimand étend les pouvoirs du grand voyer, lui dit de s'imposer et d'obtenir qu'on répare les chemins. Il fait examiner les rues de Québec par l'arpenteur Holland et l'autorise à mettre à point un plan d'amélioration<sup>119</sup>. Le 17 mai de la même année, Holland fait son rapport et les

---

117 APC, B 225, vol. 2, p. 332, rapport de Jean Renaud, Québec, le 26 janvier 1784.

118 APC, B 134, p. 225, lettre de Barry St-Léger à Haldimand, Saint-Jean, le 26 avril 1782.

119 APC, B 63, p. 275, lettre d'Haldimand à Holland, Québec, le 7 mai 1784.

travaux de sécurité publique et d'embellissement commencent aussitôt<sup>120</sup>.

En considérant la politique intérieure d'Haldimand, on constate que son but ultime, la défense de la colonie, n'accapare pas toute son énergie. Il assiste aux assemblées du Conseil législatif et s'occupe de presque tous les problèmes sociaux. Pendant son administration, deux projets de loi importants reçoivent sa sanction: l'ordonnance pour le maintien de l'Acte de Québec et celle de l'adoption de l'Habeas Corpus. Les fonctions d'avocat et de notaire sont précisées; les avocats et les notaires devront subir un examen avant de recevoir une commission. Le cumul des deux charges est interdit. De même, les instituteurs laïcs doivent recevoir leur mandat directement du gouverneur.

Haldimand aide également les écoles catholiques et protestantes. Les membres du clergé, de confession soit catholique soit protestante, sont fonctionnaires et touchent un salaire égal. On peut dire toutefois qu'Haldimand soupçonnait les catholiques, prêtres et fidèles. C'est sûr qu'il avait raison d'en retouter plusieurs, mais son but n'était pas de persécuter le catholicisme en soi, ni les Canadiens français. Chacun de ses gestes était une mesure de prudence en vue de la sécurité de la colonie.

---

120 APC, B 63, p. 342, rapport de Holland à Haldimand, Québec, le 17 mai 1784.

On peut affirmer que le pays a progressé durant le règne d'Haldimand. Il crée un réseau de routes, il construit un chemin reliant Québec à Halifax, il organise le système des postes, les communications deviennent plus faciles. Le pays a progressé sous Haldimand et le progrès c'est la justice.

## CHAPITRE V

LE POINT DE VUE D'HALDIMAND  
SUR LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

## 1. L'agriculture.

Le gouverneur Haldimand va encourager le développement de l'agriculture dès son arrivée au Canada. En réponse à un rapport du général Riedesel, transmettant une évaluation du grain et des bestiaux du district de Sorel, il écrit: "It is with Pleasure I perceive there is so considerable a quantity of wheat in the country<sup>1</sup>." Le rapport suivant reproduit l'état du grain et du bétail que possèdent les habitants du district de Sorel en avril 1783:

|              |         |        |                 |                     |
|--------------|---------|--------|-----------------|---------------------|
| Blé . . . .  | 187,536 | minots | Chevaux . . . . | 6,726               |
| Orge . . . . | 706     | "      | Boeufs . . . .  | 4,687               |
| Avoine . . . | 60,144  | "      | Vaches . . . .  | 12,032              |
| Pois . . . . | 32,042  | "      | Taurailles . .  | 2,784               |
| Blé d'Inde . | 1,923   | "      | Veaux . . . .   | 1,011               |
| Farine . . . | 10,068  | "      | Moutons . . .   | 12,726              |
|              |         |        | Cochons . . .   | 12,475 <sup>2</sup> |

L'année suivante, en septembre 1784, le gouverneur est heureux de pouvoir affirmer à la Trésorerie de Londres

---

1 APC, B 139, p. 131, lettre d'Haldimand à Riedesel, Montréal, le 22 avril 1782.

2 APC, B 138, p. 131 b, lettre de Riedesel à Haldimand, Sorel, le 9 avril 1783.

que la province de Québec exportera 200,000 boisseaux de blé<sup>3</sup>.

Haldimand se fixera la tâche d'établir l'agriculture sur des bases solides dans les régions nouvellement habitées par les Loyalistes et les Six-Nations<sup>4</sup>. Il exige que les Indiens du Canada soient également entraînés à la culture de la terre<sup>5</sup>. La réalisation de ce projet présentera de réelles difficultés. Le gouvernement ne peut fournir aux colons qu'une hache, une bêche et une quantité restreinte de graines de semence<sup>6</sup>.

Le gouverneur Haldimand attache une grande importance au choix des terres qu'il veut concéder aux Loyalistes. Quand il assigne aux arpenteurs l'exploration des terres, il leur recommande de noter attentivement la nature du sol, afin de s'assurer où trouver les terrains propres à la culture. Lorsqu'il forme le dessein de fonder un établissement pour remplacer les postes cédés aux Etats-Unis, le gouverneur suggère au capitaine Robertson que la

---

3 APC, B 56, p. 283, lettre d'Haldimand à la Trésorerie, Québec, le 1<sup>er</sup> septembre 1784.

4 APC, B 105, p. 274, lettre de Mathews au colonel Butler, Québec, le 21 juillet 1781.

5 APC, B 104, p. 193, lettre d'Haldimand au brigadier Powell, Québec, le 11 avril 1781.

6 APC, B 115, p. 277, lettre de John Johnson à Mathews, Montréal, le 22 juillet 1784.

Pointe-aux-Pins, à deux lieues et demie nord-ouest du Sault Sainte-Marie, pourrait être un endroit avantageux pour établir des Loyalistes. Robertson est chargé de se rendre sur les lieux pour examiner la région. Il devra emporter du blé de différentes espèces, d'autres menus grains et quelques pommes de terre pour faire certaines expériences dès la première année<sup>7</sup>.

A la fondation du village des Indiens à Buffalo Creek, le gouverneur parle souvent, dans ses lettres à Guy Johnson, de la richesse du sol de cette localité. Il lui expédie du maïs de semence, mais il devra le distribuer proportionnellement aux Indiens en leur faisant comprendre ce que le gouvernement attend d'eux:

[...] that in proportion to the Quantity they receive, it is expected they are to subsist upon the produce, And it would be well to set down the Quantities given & to whom in order to bring them to account for the Produce on a future day, when they May demand Provisions- Pains must be taken to represent the difficulty of procuring it here, or they will Expect to be supplied Every year with Seed, And they Must be particularly Enjoined to preserve a sufficient Quantity for that Purpose, as they must not Expect to be supplied with seed every year<sup>8</sup>.

Le 13 mai 1781, Guy Johnson fait parvenir à Haldimand le rapport du contingent d'Indiens partis pour

---

7 APC, B 107, p. 215, lettre d'Haldimand à Guy Johnson, Québec, le 11 avril 1781.

8 Ibid.

ensemencer la terre à Buffalo Creek. Ils sont au nombre de 1,540 dont 481 hommes, 677 femmes et 482 enfants<sup>9</sup>. Un mois plus tard, le gouverneur lui témoigne son contentement d'apprendre qu'il a communiqué une injonction aux Indiens à leur départ pour Buffalo Creek:

I have received Your letter of the 19<sup>th</sup> Ultimo Covering a sketch of the Land lately purchased from the Messessaguas, a Return of the Indians sent to settle upon Buffaloe Creek, And the Distribution of Corn and Implements with which they have been provided, there with the Advice & injunction you have laid upon them will I hope have the desired effect; indeed it must have it, for after the expence & trouble which has Attended Making the Provision for them, no evasive excuse can be admitted for a want of Corn for their Families, proportioned to the seed they have received<sup>10</sup>.

En juin 1782, pour répondre au désir du gouverneur, Powell lui décrit le progrès réalisé en agriculture à Buffalo Creek. Il a même acheté pour le poste de Niagara une petite quantité de maïs. En octobre de la même année, Haldimand annonce à Maclean qu'il peut se procurer 2,000 boisseaux de maïs à Buffalo Creek<sup>11</sup>.

Le gouvernement apporte aux Loyalistes et aux Indiens, tout le secours et l'encouragement possibles afin de

---

9 APC, B 107, p. 227, lettre de Guy Johnson à Haldimand, Niagara, le 13 mai 1781.

10 APC, B 107, p. 236, lettre d'Haldimand à Guy Johnson, Québec, le 24 juin 1781.

11 APC, B 104, p. 362, lettre d'Haldimand à Maclean, Québec, le 21 octobre 1782.

stimuler l'agriculture. Même en 1784, le grain de semence est très rare; les colons ne peuvent se procurer ni blé, ni semence de légumes, ni bétail, ni bêche. En juillet 1784, John Johnson fait part à Mathews de la façon dont il a distribué la semence de navets: "Turnip seed was scarce, I gave at the rate of four drinking glasses to each Company of my first Battalion<sup>12</sup>."

Sherwood qui dirigera l'établissement des Loyalistes à New Town doit les avertir de se procurer de la semence telle que navets, pommes de terre, oignons, choux et carottes. Les colons de New Town ne manquent pas de bonne volonté, mais il leur est impossible d'obtenir suffisamment de blé. Ils sont consentants de bêcher chacun un acre et demi de terre pour cultiver le blé, mais ils ne pourront faire davantage, n'ayant ni charrue ni boeufs<sup>13</sup>.

Haldimand avait cru que Détroit serait un endroit favorable à la culture du blé. Dès septembre 1781, De Peyster explique au gouverneur quels avantages il y aurait à se livrer à l'élevage des bestiaux et à la culture du maïs plutôt qu'à la culture du blé. Haldimand approuve la décision de De Peyster:

---

<sup>12</sup> Voir note n° 6.

<sup>13</sup> APC, B 162, p. 329, lettre de Sherwood à Mathews, New Town, le 2 juillet 1784.

Your reason for Discontinuing the Cultivation of Wheat and consequently the Construction of a Mill, are very proper and have my Approbation - and as the Soil and Circumstances are more favorable to Indian Corn, I desire you will encourage by every means the Cultivation of that Article<sup>14</sup>.

Les gains réalisés en agriculture à Niagara ne correspondent pas aux espérances du gouverneur. Il stimulera fortement les colons pour un meilleur rendement du sol:

His Excellency further recommends to your particular Notice an unremitting attention to the progress of Cultivation so happily begun at Niagara, his view being that he should not only afford the Troops the allowance of fresh provisions and vegetables, but to furnish in as great a part as possible the ordinary provisions for the Garrison, and by that means lessen the transport from hence or provide against any accident that might happen to interrupt it His Excellency last Fall desired a return should be transmitted to Him describing the Several Farms and specifying as nearly as possible the produce of them in order to perceive the yearly progress Made Nothing of the Kind being Yet received I am directed to signify to you His Excellencys desire that you will as soon as possible have a return of the Kind Made out and transmitted by the first good opportunity<sup>15</sup>.

Haldimand n'a pas la satisfaction de voir progresser la culture de la terre à Niagara. En 1784, il exprime la déception qu'il en éprouve:

I am sorry to find that the Spirit of Cultivation prevails so little at Niagara, and that to

---

14 APC, B 121, p. 82, lettre d'Haldimand à De Peyster, Québec, le 21 octobre 1782.

15 APC, B 96, vol. 2, p. 205, lettre de Mathews à Maclean, Québec, le 9 février 1783.

Many of those whom I expected to reap benefit from the Kings Bounty, have relinquished it<sup>16</sup>-

Par contre, à l'île Carleton le major Ross se réjouit du travail accompli dans l'espace de quelques mois: "I am sensible of the Advantage your Excellency proposes from the attention to Agriculture." Une grande étendue de terrain a été défrichée et mise en culture, et la récolte de pommes de terre est abondante. En septembre 1782, l'inspecteur des fermes du gouvernement rapporte qu'à l'île Carleton, 90 acres sont en culture; il y a en plus 60 acres dont les arbres sont fraîchement coupés. La récolte annuelle comprend 400 boisseaux de blé et 1000 boisseaux de pommes de terre<sup>17</sup>.

Haldimand aimait la culture de la terre. A Pensacola, il avait fait l'acquisition d'une immense ferme où il cultivait lui-même ses légumes et ses fleurs. Gouverneur du Canada, il achète la seigneurie de Pabo dans le but d'y installer un grand nombre d'agriculteurs. Il encourage la production des fruits. Il fait planter 400 pommiers à Québec et 200 à Sorel. Son zèle à favoriser l'essor de l'agriculture n'a pas été vain. A l'origine du développement

---

16 APC, B 64, p. 51, lettre d'Haldimand à De Peyster, Québec, le 15 juillet 1784.

17 APC, B 127, p. 253, lettre de John Ross à Haldimand, Ile Carleton, le 20 août 1782.

agricole de la péninsule des Grands Lacs se trouvent les efforts persistants du gouverneur Haldimand pour réaliser son rêve de voir cette région devenir le grenier du Bas-Canada.

## 2. Commerce et industrie.

Le désir constant du gouverneur Haldimand est d'encourager l'expansion du commerce. S'il est forcé par un concours de circonstances d'imposer des restrictions aux marchands, c'est toujours avec l'idée bien déterminée de sauvegarder les intérêts commerciaux du pays:

It appeared to be an object of National advantage to prevent the Furr Trade from being diverted to the American States, and no measure is so likely to have that Effect as the dis-allowing as long as it shall be in our power the Navigation of the Lakes by Vessels or small Crafts of any kind belonging to Individuals; hence I was the more inclined to indulge the Merchants, tho in opposition to the Plan of Economy which I had laid down<sup>18</sup>.

A la signature de la paix, plus que jamais, le gouverneur croit qu'il est impérieux de légiférer en matière commerciale. Le commerce avec les Etats américains reste prohibé, et il édicte des lois sévères contre le commerce libre avec les Pays-d'en-Haut. Les marchands devront se

---

<sup>18</sup> APC, B 56, p. 285, lettre d'Haldimand à la Trésorerie, Québec, le 1<sup>er</sup> septembre 1784.

munir d'une licence pour faire le trafic des fourrures<sup>19</sup>. Pendant la guerre de l'Indépendance, une loi avait été promulguée interdisant aux marchands l'usage des bateaux privés sur les Grands Lacs. Après la guerre, les bateaux particuliers réapparaissent. Les marchands sont avertis que les bateaux servant au transport des fourrures sont toujours hors la loi, sauf les bateaux du gouvernement qui doivent servir à cet effet, que cette loi est encore en vigueur et qu'on devra s'y conformer<sup>20</sup>. La raison qu'Haldimand allègue pour maintenir cette loi est la sécurité du commerce des fourrures dans l'Ouest:

[...] that if the Transport of any Merchandize upon those Lakes for a clandestine Illicit commerce which would be very hurtful to the Trade be introduced to the American States by means of numberless small rivers running from the Lakes but particularly by the great route of Oswego directly to Albany. Injurious as this species of Commerce must be to the fair Trader we have had very recent Instances of its being practised over lake Champlain by some of the most considerable Merchants in Montreal, who are connected with great houses in London it is attended with another evil, upon the Upper Lakes that of Introducing the Americans into the Interior parts of the Country, and giving them opportunities to debauch our friendly Indians, and supplant us in the Fur Trade<sup>21</sup>.

---

19 APC, B 67, p. 15, lettre d'Haldimand à Watson et Rashley, Québec, le 8 juillet 1781.

20 APC, B 64, p. 287, lettre de Mathews à Ross, Québec, le 27 septembre 1784.

21 APC, B 221, p. 27, lettre d'Haldimand à St-Léger, Québec, le 16 novembre 1784.

A la demande de la Trésorerie, le gouverneur avait réduit à deux le nombre de navires de la Marine provinciale sur les Grands Lacs. Les marchands se voient dans l'obligation d'exposer au gouverneur les besoins d'un autre bateau destiné au transport des fourrures, car ils sont victimes de pertes considérables, les fourrures restant parfois jusqu'à une année entreposées aux divers postes<sup>22</sup>.

Depuis le traité de 1783, les commerçants de fourrures vivent dans l'incertitude quant aux frontières et à l'avenir des postes. D'autre part, ils affirment que les longues négociations leur permettront de découvrir un passage au nord des lacs qui assurera le commerce des fourrures au pays. Le coût des recherches sera défrayé par les marchands; pour toute compensation ils ne demanderont que le droit exclusif du commerce dans l'Ouest pour une période d'au moins sept ans. Ils annoncent la formation d'une société commerciale dans le but de découvrir un passage vers l'Ouest et de protéger ainsi le commerce des fourrures au pays:

I have the pleasure to acquaint you that the Proprietors have formed themselves into a Company for the Term of Five years, of which my Brother Mr Joseph & myself, from the great Interest we hold in it, & our long Experience, are named the Directors<sup>23</sup>.

---

22 APC, B 173, p. 168, lettre de Robert Ellice & Co à Haldimand, Montréal, le 4 août 1784.

23 APC, B 75, vol. 2, p. 75, lettre de Benjamin Frobisher à Adam Mabane, Montréal, le 19 avril 1784.

Benjamin Frobisher est heureux d'apprendre que le gouverneur considère le commerce des fourrures dans le territoire du Nord-Ouest comme un objet digne d'attention. Dans un mémoire présenté à Haldimand, les marchands déclarent que les affaires sont bonnes et que 4,000 ballots de pelleteries attendent à Détroit pour être transportés; le mémoire est signé par vingt-trois sociétaires de la nouvelle compagnie<sup>24</sup>. Les directeurs Benjamin Frobisher et Joseph Frobisher demandent le monopole du trafic des pelleteries dans le Nord-Ouest pour une période de dix ans et promettent de pousser leurs découvertes jusqu'à l'océan Pacifique<sup>25</sup>. Le gouverneur ne se croit pas autorisé à octroyer l'exclusivité du commerce des fourrures à la Compagnie du Nord-Ouest, mais lui accorde le privilège de construire un bateau à Détroit pour le transport des fourrures<sup>26</sup>.

Tout commerce entre le Canada et les colonies rebelles avait été interdit dès le début de la guerre. A la fin des hostilités, les marchands, impatients de renouer les

---

24 APC, B 173, p. 168, lettre de Robert Ellice & Co à Haldimand, Montréal, le 4 août 1784.

25 APC, B 127, p. 465, lettre de Benjamin Frobisher à Haldimand, Montréal, le 4 octobre 1784.

26 APC, B 64, p. 331, lettre de Mathews à Benjamin Frobisher, Québec, le 11 octobre 1784.

relations commerciales avec les Etats-Unis, n'attendent ni la signature du traité, ni les promulgations du gouverneur ou du Congrès et ils s'engagent dans la contrebande notamment dans la région du lac Champlain. Haldimand apprend qu'un commerce illicite du tabac se fait à l'Ile-aux-Noix; il envoie immédiatement des ordres au commandant de retourner tout bateau s'aventurant au-delà du poste avec du tabac ou autres marchandises<sup>27</sup>. Au printemps de l'année 1784, Robert Ellice expédie des fourrures dans le but de les vendre aux Etats-Unis; les ballots sont déjà entreposés à Saint-Jean, mais ses plans sont vite contrecarrés: "As General Haldimand is determined that no property shall go out of the Province we have thought proper to take our Packs from St Johns-" Une semaine après cet incident, le gouverneur répond à l'adresse du Conseil législatif qui fait des voeux pour l'expansion du commerce:

Je continuerai à donner tous mes soins pour protéger le Commerce de cette Province, et pour le rendre utile à la mère patrie en prévenant autant qu'il dépendra de moi que des gens avides ne transportent la Peleterie dans les Etats voisins<sup>28</sup>.

Dans les Etats du Vermont et de New York, on parle de libre-échange avec le Canada. Le 12 juillet 1784, Thomas

---

27 APC, B 132, p. 171, lettre de Mathews à Nairne, Québec, le 15 mai 1783.

28 APC, B 220, p. 48, Haldimand au Conseil législatif, Québec, le 25 mars 1784.

Chittenden fait des propositions à Haldimand à ce sujet. Il croit que les deux pays retireraient des avantages réciproques, s'ils adoptaient le commerce libre. Avant de se prononcer, Haldimand doit attendre les instructions du roi. Il ne croit pas qu'il soit en son pouvoir d'agir de son propre chef dans ce domaine:

In the meantime, desirous of testifying my Inclination to support that good neighbourhood & Harmony which the Blessing of Peace, & our Contiguous situations will I hope produce, I shall have no objection to permit such articles being brought into this Province, from Vermont as cannot in any sense be considered to affect the Commerce- such as Cattle or Grain, & I shall in like manner, for the convenience of that People, permit such articles of Cloathing or necessaries of Life, as they may have immediate occasion for, to pass to them, subject of such Regulations & Restrictions as shall be necessary<sup>29</sup>.

Les négociations de Chittenden stimulent Haldimand à poser le premier jalon dans les relations économiques extérieures.

Durant l'administration d'Haldimand, le système de canaux a joué un rôle prépondérant dans le développement économique du pays. En 1781, sur l'ordre du général, l'ingénieur Twiss répare et améliore les canaux sur le Saint-Laurent, spécialement le canal de Coteau-du-Lac et celui des Cascades. En premier lieu, les réparations des canaux

---

<sup>29</sup> APC, B 175, p. 279, lettre d'Haldimand à Ira Allen, Québec, le 17 septembre 1784.

sont entreprises dans un but militaire, mais pendant la guerre le mouvement commercial change de direction et s'oriente de l'Est à l'Ouest<sup>30</sup>, utilisant les communications fluviales de Montréal aux Grands Lacs. Ainsi les canaux favorisent les marchands autant que la défense du pays. C'est ce motif qui incite Haldimand à demander une cotisation pour tous les bateaux appartenant à des particuliers qui franchiront les écluses<sup>31</sup>.

Les revenus de péage seront destinés à l'entretien des canaux<sup>32</sup>. Le capitaine Twiss fait part des décisions du gouverneur aux marchands qui trouvent équitable cette collaboration exigée d'eux. Afin de contrôler le nombre de bateaux, Haldimand crée le système de billets à taux fixe à 10 shillings chacun que les marchands devront acheter au capitaine Maurer<sup>33</sup>. Le péage rapporte un revenu assez considérable, car environ 260 bateaux privés<sup>34</sup> franchissent

---

30 APC, B 217, p. 462, mémoire de Benjamin et Joseph Probisher à Haldimand, Montréal, le 4 octobre 1784.

31 APC, B 64, p. 387, lettre d'Haldimand au colonel Hope, Québec, novembre 1784 [date incomplète].

32 Ibid.

33 APC, B 154, p. 318, lettre de Twiss à Haldimand, Montréal, le 19 février 1781.

34 APC, B 154, p. 453, lettre de Twiss à Haldimand, Montréal, le 22 août 1783.

## PROBLEMES ECONOMIQUES

211

annuellement les écluses tel que révélé dans un rapport de Twiss au gouverneur:

The Money received this year at the several Locks is as follows.

|   | £   | s  | d               |
|---|-----|----|-----------------|
| The Coteau du Lac . . . . .             | 127 | 0  | 0               |
| Between the Cascades and the Trou . . . | 46  | 15 | 0               |
| Total Currency . . .                    | 173 | 15 | 0 <sup>35</sup> |

Le commerce des fourrures se maintient au premier rang. Les fourrures provenant des Pays-d'en-Haut par les lacs Erié et Ontario rapportent à elles seules la somme annuelle de £ 50,000<sup>36</sup>. Les peaux de castors accusent une baisse de 20,000 unités au trimestre de 1783 pour remonter en flèche comme les autres produits de fourrures en 1784.

Exportations des fourrures à la Grande-Bretagne.

|  | 1781     | 1782     | 1783     | 1784     |
|--|----------|----------|----------|----------|
| Peaux de castors . . . . .             | 125 782; | 125 487; | 105 434; | 127 383. |
| Martres . . . . .                      | 43 533;  | 21 950;  | 44 119;  | 43 365.  |
| Loutres . . . . .                      | 15 379;  | 14 782;  | 19 599;  | 22 009.  |
| Renards . . . . .                      | 8 144;   | 3 245;   | 5 446;   | 6 966.   |
| Ours . . . . .                         | 6 768;   | 3 910;   | 11 396;  | 14 515.  |
| Daim avec sa robe . . . . .            | 87 556;  | 89 404;  | 125 121; | 225 448. |
| Daim préparé lbs . . . . .             | 16 819;  | 19 134;  | 30 648;  | 24 232.  |
| Rats musqués . . . . .                 | 173 551; | 51 470;  | 58 282;  | 93 863.  |
| Ratons . . . . .                       | 22 447;  | 65 346;  | 93 252;  | 170 532. |
| Peaux de chats en<br>caisse . . . . .  | 4 989;   | 3 598;   | 5 536;   | 3 840.   |
| Peaux de chats en<br>paquets . . . . . | 3 624;   | 3 099;   | 4 197;   | 6 562.   |
| Loups . . . . .                        | 8 608;   | 2 856;   | 5 858;   | 6 233.   |

<sup>35</sup> APC, B 154, p. 453, lettre de Twiss à Haldimand, Montréal, le 22 août 1783.

<sup>36</sup> APC, B 99, p. 176, moyenne citée par l'auteur d'un mémoire sur l'état du commerce des fourrures, publié en 1782, [sans autre indication].

## PROBLEMES ECONOMIQUES

212

|                       | 1781   | 1782   | 1783   | 1784                |
|-----------------------|--------|--------|--------|---------------------|
| Carcajoux . . . . . : | 313;   | 24;    | 203;   | 277.                |
| Elans . . . . . :     | 3 236; | 4 190; | 5 626; | 10 054.             |
| Tigres . . . . . :    | 0;     | 4;     | 26;    | 54.                 |
| Phoques . . . . . :   | 444;   | 236;   | 8;     | 46.                 |
| Ecureuils . . . . . : | 299;   | 0;     | 489;   | 759 <sup>37</sup> . |

Le commerce des fourrures est sans contredit le plus important au Canada à l'époque de la Révolution américaine. Ensuite viennent les industries de la pêche et des produits forestiers. On peut constater les fluctuations suivantes dans les exportations des produits canadiens de 1779 à 1784. Si on compare les années de 1778 à 1783, on découvre que l'exportation de la morue descend de 7,260 quintaux en 1778 à zéro en 1779 pour remonter à un total de 4,647 quintaux durant les années 1780 à 1783 inclusivement<sup>38</sup>. L'exportation des produits forestiers se maintient à peu près stable de 1779 à 1783. La planche et les madriers sont exportés en Angleterre et aux Antilles; le Canada exporte aux mêmes endroits 20,038 fonds de tonneaux durant les années 1781 à 1783 inclusivement; l'exportation du bardeau ne varie guère durant la même période<sup>39</sup>.

---

37 APC, B 201, p. 12, rapport de l'archiviste, 1888. Le volume B 201 de la Collection Haldimand nous renvoie à la page 12 du rapport de l'archiviste publié en 1888, pour le tableau des exportations des fourrures durant le trimestre de Noël seulement des années 1781, 1782 et 1783; le tableau du trimestre de Noël de l'année 1784 se trouve au volume B 221, p. 53.

38 APC, B 201, p. 12 à 19, rapport de l'archiviste, 1888.

39 Ibid.

L'exportation de l'huile suit une courbe descendante avec 93 tonneaux en 1779, remonte pour atteindre 679 tonneaux en 1782, dont 400 viennent du Labrador<sup>40</sup>. L'exportation de la graine de lin, qui se chiffre à 5,631 boisseaux en 1774, baisse continuellement; durant les années 1781 à 1784, le Canada n'exporte que 490 boisseaux<sup>41</sup>. La potasse et la perlasse, exportées en Grande-Bretagne seulement, baissent à 1,406 quintaux pendant les années 1779 et 1780, remontent à 4,903 quintaux durant la période de 1781 à 1783<sup>42</sup>. On note également l'exportation d'animaux: en 1781, 20 chevaux, en 1783, 84 chevaux et 50 taureaux sont exportés<sup>43</sup>; le lieu de leur destination n'est pas mentionné. Dans une lettre du gouverneur de la Jamaïque à Haldimand, on apprend que les navires canadiens y transportent des chevaux<sup>44</sup>.

Dès 1779, le Canada cesse d'importer le rhum du continent américain; il l'importe plutôt de l'Angleterre et des Antilles occidentales. En 1783, le Canada importe 2,265

---

40 APC, B 201, p. 12 à 19, rapport de l'archiviste, 1888.

41 Ibid.

42 Ibid.

43 Ibid.

44 APC, B 175, p. 229, lettre de Campbell à Haldimand, Jamaïque, le 16 octobre 1783.

tonneaux de rhum du continent américain<sup>45</sup>. L'importation de la mélasse baisse de 82,822 gallons à 28,153 gallons en 1778. Il n'y aura aucune importation de mélasse au Canada de 1780 à 1783<sup>46</sup>. En 1780, 668 quintaux de sucre viennent de l'Angleterre et en 1781, 2,547 quintaux; en 1782, 57 quintaux viennent du continent américain. En 1783, le pays n'importe pas de sucre; on utilise le sucre et le sirop d'érable qu'on appelle le sucre des Indiens<sup>47</sup>. L'importation du café au Canada en 1781 se chiffrait à 207 quintaux passant par Londres et 660 venant directement des Antilles. En 1782, 219 quintaux viennent de l'Angleterre et 37 du continent américain. Aucune importation de café ne se fera de l'Angleterre ni des Antilles en 1783, et seulement 64 quintaux seront importés du continent américain durant cette année<sup>48</sup>.

Le gouvernement devait pourvoir de vivres l'armée canadienne, de même que des milliers de Loyalistes et d'Indiens. Les navires de la Marine marchande britannique entrent tous les jours dans le port de Québec durant la saison

---

45 APC, B 201, p. 60 à 62, rapport de l'archiviste, 1888.

46 Ibid.

47 Ibid.

48 Ibid.

d'été, apportant les vivres des îles Britanniques. Les deux tableaux suivants donnent une idée de la quantité de vivres importés au Canada durant la guerre d'Indépendance américaine:

Provenance des vivres  
du 9 mars au 29 mars 1781,  
Cork, Irlande.

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| Boeuf (salé), lbs . . . . .    | : 1,013,985. |
| Lard (salé), lbs . . . . .     | : 4,807,176. |
| Beurre, lbs . . . . .          | : 314,040.   |
| Farine, lbs . . . . .          | : 2,378,544. |
| Pois, minots . . . . .         | : 27,929.    |
| Farine d'avoine, lbs . . . . . | : 561,372.   |

Grand total en Canada,  
pour le mois d'août 1782.

|                                |                         |
|--------------------------------|-------------------------|
| Farine, lbs . . . . .          | : 8,764,440.            |
| Biscuit, lbs . . . . .         | : 442,667.              |
| Porc, lbs . . . . .            | : 4,173,866.            |
| Pois, minots . . . . .         | : 53,354.               |
| Beurre, lbs . . . . .          | : 528,373.              |
| Farine d'avoine, lbs . . . . . | : 498,634.              |
| Boeuf, lbs . . . . .           | : 958,802.              |
| Riz, lbs . . . . .             | : 1,594.                |
| Raisin, lbs . . . . .          | : 3,945.                |
| Fromage, lbs . . . . .         | : 126.                  |
| Seigle, lbs . . . . .          | : 61.                   |
| Huile, gal. . . . .            | : 835.                  |
| Vinaigre, gal. . . . .         | : 1,121 <sup>49</sup> . |

De 1781 à 1784, parmi les industries les plus importantes se trouve la fabrication de la farine et de biscuits destinés aux soldats et aux matelots. Le gouvernement achète le blé des cultivateurs et confie cette tâche aux

---

49 APC, B 193, p. 148, rapport de Nathaniel Day, receveur général, [sans autre détail].

meuniers et aux fabricants de biscuits, ayant soin de donner à chacun une part égale de travail<sup>50</sup>. Pour compléter la réserve de l'armée, en 1782, le gouvernement achète 60,000 minots de blé canadien à 7 livres (monnaie française) le minot, pour fabriquer 15,000 quintaux de fine farine et 5,000 quintaux de biscuits à 20 shillings le 100 livres<sup>51</sup>.

Diverses industries de moindre importance sont exploitées pour les besoins du pays. Le charbon de Spanish River, en Nouvelle-Ecosse, est transporté à Québec pour servir dans les fortifications de la citadelle<sup>52</sup>. On exploite habituellement les carrières de pierre à chaux, tandis que l'ardoise demeure inexploitée, parce que les habitants n'aiment pas en couvrir leurs maisons<sup>53</sup>. La présence de salpêtrières à Sorel attire l'attention du gouverneur qui fait extraire le salpêtre par les militaires<sup>54</sup>. Cependant, il ne permet pas qu'on développe l'industrie du goudron,

---

50 APC, B 194, p. 168, rapport de Nathaniel Day, receveur général, Montréal, le 19 mars 1782.

51 APC, B 191, p. 195, lettre de Nathaniel Day à Haldimand, Montréal, le 28 février 1782.

52 APC, B 140, p. 174, lettre d'Haldimand au capitaine Inglis, Québec, le 23 août 1781.

53 APC, B 121, p. 276, lettre de Henry Hamilton à Haldimand, Québec, le 14 septembre 1782.

54 APC, B 139, p. 119, lettre d'Haldimand à Riedesel, Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 1782.

spécialement dans les régions limitrophes des Etats-Unis à cause de l'usage que les rebelles font du goudron dans le traitement des anti-révolutionnaires<sup>55</sup>. Mathews transmet l'opinion du gouverneur à ce sujet à Simon Metcalfe qui a sollicité l'autorisation de fabriquer ce produit:

In regard to the making pitch and Tar His Excellency cannot in the present situation of affairs admit of it, seeing that whoever remains so far advanced upon the frontiers must either become spies by yielding to the views of the Rebels, or be every hour subjected to lose their lives and carried off by them<sup>56</sup>.

A la conquête, sur l'ordre du général Amherst, les mines canadiennes furent nationalisées<sup>57</sup>. Les gisements de minéral de fer dans la région du Saint-Maurice furent, dès lors, exploités par la couronne, qui octroyait des baux à des particuliers. Mais pour aucun motif les terres dont le sous-sol recélait du minéral de fer ne devaient être concédées définitivement à titre de propriété privée:

It appears from the Representation of our late Governor of the District of Trois Rivières that the Iron Works at Saint Maurice in that District are of great consequence to our service It is therefore our Will and pleasure that no parts of the Lands upon which the said Iron Works was procured or which

---

55 Edgar McInnis, North America and the Modern World, p. 27-28.

56 APC, B 184, p. 586, lettre de Mathews à Metcalfe, Québec, le 13 août 1781.

57 APC, B 78, p. 45, Conseil législatif, Québec, le 12 décembre 1782.

shall appear to be necessary & convenient for that Establishment either in respect to a free passage to the River St Lawrence, or for producing a necessary supply of Wood, Corn and Hay, or for pasture for cattle be Granted to any private person whatever, and also that as large a District of Land as conveniently may be, adjacent to, and lying round the said Iron-works, over and above purposes be reserved for our use, to be disposed of in such manner as we shall hereafter direct and appoint<sup>58</sup>.

Les Forges du Saint-Maurice se détérioraient depuis quelques années<sup>59</sup>. La concession des Forges à Conrad Guky, par un bail de seize ans, est débattue au Conseil législatif, au cours de la session de 1782. Le bail ne lui sera octroyé que l'année suivante<sup>60</sup>.

### 3. Les finances.

Lorsque Haldimand reçoit sa commission de gouverneur du Canada, le pays est déjà en guerre depuis trois ans; ce poste n'est sûrement pas une sinécure. De plus, Haldimand aura à faire face aux problèmes de l'entretien des Indiens, de l'achat de territoires et de l'établissement des Loyalistes. La correspondance volumineuse d'Haldimand avec la Trésorerie et les commandants des postes révèle la nature

---

<sup>58</sup> APC, B 78, p. 42, Haldimand au Conseil législatif, Québec, le 12 décembre 1782.

<sup>59</sup> APC, B 164, p. 93, lettre de Guky à Haldimand, Machiche, le 12 avril 1781.

<sup>60</sup> APC, B 56, p. 110, lettre d'Haldimand à Townshend, Québec, le 31 juillet 1783.

de l'administration financière de cette période. Le souci de maintenir les finances dans de saines limites, de surveiller la gestion des administrateurs des divers domaines économiques, de réduire au minimum les dépenses, tout cela absorbera une grande partie du temps et de l'énergie du gouverneur. Il réussira difficilement à réaliser cet objectif, car il y aura, comme dans tout gouvernement, des individus peu scrupuleux qui considèrent leurs intérêts personnels en premier lieu et profitent de la guerre pour s'enrichir, souvent au détriment des deniers publics:

I beg, Sir, You will give their Lordships the Most Positive assurances, that there is no Part of my Duty, which I have had more at Heart, than the Economy of the Public Money, and that an attention to that object, has upon every occasion influenced my Conduct Since I took upon Me the administration of the Province: I am very sorry to say that my Efforts, have been but ill seconded, a time of War being considered by too many in no other light than a favourable opportunity to amass wealth, at the Expence of the Public<sup>61</sup>.

Quant à la gestion des biens, les fonctionnaires malhonnêtes emploieront des moyens malhonnêtes. La Trésorerie ne cesse d'avertir Haldimand qu'il doit diminuer les dépenses publiques:

The late Secretary of State having, in the letter to you of the 22<sup>nd</sup> of April, fully signified His Majesty's Pleasure with regard to the Mode lately practised by the Remitters Agents, of

---

<sup>61</sup> APC, B 56, p. 42, lettre d'Haldimand à Burke, Québec, le 7 novembre 1782.

granting Bills on Credit, I cannot however omit expressing my Astonishment at the great expences & demands lately incurred in that Province and to recommend to you, in the most earnest manner, a proper attention to Economy, & that Every Prudential measure be adopted to Husband the Public Money<sup>62</sup>.

Dans chaque lettre qu'Haldimand expédie à Londres, il ne cesse de protester de son effort pour réduire les dépenses publiques et dépister les abus:

Ever Since I have had the Honor to take upon Me the Command of the Northern Army the first Object of my Attention has been to diminish the Public Expence as much as the Measures necessary for the defence of the Province entrusted to My Care would permit. I soon found that the Expence of the Upper Posts and Indian Department was great and that the service was necessary Carried on in such Manner as rendered it very difficult to prevent or Detect Abuses which might be Committed there. These Officers were Accustomed half Yearly to draw Bills of Exchange upon the Commander in Chief for the Amount of the Expences incurred at, or in their different Posts and Departments. Tho' the Accounts of the Merchandise, Stores or Monies furnished Accompanied these Bills, it was impossible to know Whether the Charges Contained in the Accounts were just or not<sup>63</sup>.

Haldimand écrit fréquemment aux postes de l'Ouest afin de maintenir l'ordre, la justice et l'économie. Une lettre au lieutenant-colonel Campbell annonce les mesures rigoureuses prises par le gouverneur pour exercer un contrôle plus serré au département des Indiens:

---

62 APC, B 50, p. 115, lettre de Townshend à Haldimand, Whitehall, le 31 juillet 1782.

63 APC, B 55, p. 229, lettre d'Haldimand à Townshend, Québec, le 22 octobre 1782.

## PROBLEMES ECONOMIQUES

221

The Enormous Expences incurred to the Public in the various Branches of the Indian Department in the Northern District of North America induced a strict Enquiry into the Causes of it by the Kings Ministers, and a Consideration of Means to Contract and reduce it- The result of which has been to recommend that all Indian affairs in the said District be put under the Superintendency and Inspection of one Head, on Consequence of which, His Majesty has been pleased to appoint Sir John Johnson to that office to whom all Reports are hereafter to be made- And as the End expected from this Appointment is to reduce the Establishment and Expences as much as is consistent with the absolute necessities of the Service, you will, as soon as possible give in to Sir John Johnson a Return of the Several officers and Persons of every description comprehended in the Branch of the Department under your Direction together with every Explanation and Information relative there to In order that when the Several Returns of that Nature shall be laid before Me a General arrangement May be considered of<sup>64</sup>-

Le gouverneur exige que les livres des comptes soient tenus séparément dans chaque poste et que les items soient détaillés. Le capitaine Robertson, afin de faire défrayer ses dépenses après l'exploration de Pointe-aux-Pins, envoie une facture à Mathews où les items sont embrouillés. Le gouverneur reconnaît que la dette doit être acquittée, mais il ajoute: "cannot now be paid as they are intermixed with others composing the Amount of the Bill<sup>65</sup>." S'il existe un certain nombre d'escrocs qui dilapident les biens

---

64 APC, B 113, p. 181, lettre d'Haldimand à Campbell, Québec, le 31 octobre 1781.

65 APC, B 64, p. 147, lettre de Mathews à Robertson, Québec, le 12 août 1784.

du gouvernement, par contre il y a beaucoup d'employés dont l'intégrité est louée par Haldimand. A la Trésorerie, il fait l'éloge du capitaine Twiss: "[He] has given me great satisfaction from the Integrity and diligent attention to economy he has Testified in the Exaction of his duty<sup>66</sup>."

En étudiant les rapports financiers de la Collection Haldimand, on constate que la comptabilité à l'époque de la Révolution américaine n'est pas soumise au contrôle rigoureux que l'on connaît aujourd'hui et les livres de comptes ne comportent pas les divisions uniformes et détaillées des livres actuels. Souvent les comptables créent la confusion dans les rapports par de longues descriptions où les articles figurent de façon incompréhensible. Le secrétaire Robert Mathews doit retourner les rapports inexacts et confus<sup>67</sup>. Les agents des divers secteurs de l'administration publique doivent produire régulièrement des états de comptes selon la politique économique adoptée à Québec<sup>68</sup>. Les gérants des magasins du roi, des entrepôts de l'armée et des divisions du génie envoient des rapports mensuels

---

66 APC, B 59, p. 165, lettre d'Haldimand à la Trésorerie, Québec, le 24 octobre 1784.

67 APC, B 159, p. 183, lettre de Mathews à Leake, Québec, le 20 février 1783.

68 APC, B 191, p. 169, lettre de Nathaniel Day à John Keho, Montréal, le 9 avril 1781.

## PROBLEMES ECONOMIQUES

223

précis aux quartiers généraux, sur le matériel en dépôt et sur celui en usage, mentionnant la nature, le nombre et la qualité de chaque objet, tels que bois de construction, piquets, madriers, planches, fer, outils; on retrouve des rapports complets des outils pour chaque catégorie d'employés:

Return of Timber Boards & laying at St Rocques, belonging to the Engineers Department

Quebec 1<sup>st</sup> August 1783.

|  | No. of pieces   |
|--|-----------------|
| Pine-Square . . . . .                      | 1808            |
| do... Plank . . . . .                      | 3 Inch 2660     |
|  | 2 In. 1806      |
|  | 1 1/2 In. 10095 |
| 1 1/2 Inch & Plank & Slabs, Mixt . . . . . | 290             |
| Inch Boards . . . . .                      | 22967           |
| Sided Timber . . . . .                     | 2015            |
| Oak Square . . . . .                       | 843             |
| do round . . . . .                         | 528             |
| Ash do . . . . .                           | 634             |
| Cedar . . . . .                            | 384             |
| Hickery . . . . .                          | 165             |
| Birch . . . . .                            | 32              |
| Maple . . . . .                            | 23              |
| Beech . . . . .                            | 22              |
| Elm and Cherry Tree . . . . .              | 5               |
| Spars for Masts . . . . .                  | 31              |
| Larch Pickets . . . . .                    | 505             |
| do and sided Timber Mixt . . . . .         | 516             |
| do... do... Scaffold Poles . . . . .       | 2131            |
| Scaffold Poles . . . . .                   | 574             |
| Cedar Pickets . . . . .                    | 601             |

Wm Twiss Com<sup>y</sup> Engr & Captn<sup>69</sup>.

---

69 APC, B 155, p. 85, rapport de Twiss à Haldimand, Québec, le 1<sup>er</sup> août 1783.

## PROBLEMES ECONOMIQUES

224

Nous ne croyons pas fastidieux de citer des relevés d'outils et de bois de construction à cause des données éloquentes par la nature et le nombre des items:

Return of Tools and Stores  
in the Engineers department at Quebec 24<sup>th</sup>

|   |     |                              |      |
|---|-----|------------------------------|------|
| For Carpenters                          |     | Oil . . . . .                | 51   |
| Augers(8 to a sett) setts               | 61  | Stones: Rag . . . . .        | 60   |
| Axes: Broad . . . . .                   | 352 | Rub . . . . .                | 50   |
| Felling . . . . .                       | 146 | Grind . . . . .              | 136  |
| Chalk Lines doz <sup>ns</sup> . . . . . | 4   | Intrenching Tools            |      |
| Compasses... sweep . . . . .            | 10  | Barrows: Wheel . . . . .     | 600  |
| ditto... common . . . . .               | 85  | Hand . . . . .               | 16   |
| Heading . . . . .                       | 23  | Camp Hatches . . . . .       | 458  |
| Broad . . . . .                         | 1   | Fascine Choakers . . . . .   | 12   |
| Chissels: 2 In. . . . .                 | 120 | Picks . . . . .              | 569  |
| 1 1/2 In. . . . .                       | 88  | Iron . . . . .               | 1895 |
| 1 In. . . . .                           | 100 | Shod . . . . .               | 400  |
| Drawing Knives . . . . .                | 56  | Showels: Spades . . . . .    | 747  |
| Periners (sorted) . . . . .             | 188 | Sleds . . . . .              | 20   |
| ditto... common . . . . .               | 91  | Hoes, French . . . . .       | 45   |
| Pencils Black Lead doz <sup>ns</sup>    | 37  | Miners Tools                 |      |
| Bead . . . . .                          | 115 | Gads . . . . .               | 97   |
| Rabbet . . . . .                        | 17  | Hammer Picks . . . . .       | 48   |
| Philisters . . . . .                    | 16  | Hammers for Boring . . . . . | 63   |
| Plows . . . . .                         | 9   | Jumpers . . . . .            | 420  |
| Plaines: Smooting . . . . .             | 12  | Prining Needles . . . . .    | 32   |
| Moulding . . . . .                      | 28  | Compasses... pr. . . . .     | 1    |
| Long . . . . .                          | 5   | Scrapers . . . . .           | 66   |
| Growing prs . . . . .                   | 11  | Tongs... pr. . . . .         | 6    |
| Jack . . . . .                          | 12  | Tamping Irons . . . . .      | 34   |
| Irons . . . . .                         | 106 | Trumpets . . . . .           | 5    |
| Rules... 2 feet . . . . .               | 58  | Glaziers Tools               |      |
| Saws: Hand . . . . .                    | 207 | Diamonds . . . . .           | 2    |
| Turning . . . . .                       | 45  | Hammers . . . . .            | 2    |
| Saws Setts: Cross Cut . . . . .         | 10  | Knives . . . . .             | 2    |
| Hand . . . . .                          | 22  | Nippers . . . . .            | 2    |
| Stocks: Spring . . . . .                | 11  |                              |      |
| Common . . . . .                        | 3   |                              |      |
| Squares-Figured . . . . .               | 29  |                              |      |

Henry Rudyerd Com<sup>y</sup> Engineer<sup>70</sup>.

70 APC, B 155, p. 92, rapport de Henry Rudyerd, Québec, le 24 décembre 1783.

## PROBLEMES ECONOMIQUES

225

Le relevé suivant du département de la Défense est intéressant par l'originalité de son contenu:

Return of Snow Shoes in the different Stores belonging to the Quarter Master General.

Head Quarters, Quebec, 5<sup>th</sup> Dec<sup>r</sup> 1781.

## Snow Shoes, Pairs

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| At Three Rivers<br>on their way to<br>Sorell . . . . . | 500                         |
| Quebec<br>Good . . . . .                               | 860                         |
| Repairable . . . . .                                   | 119                         |
| Sorell . . . . .                                       | 465                         |
| Montreal . . . . .                                     | 455                         |
| St John . . . . .                                      | 350                         |
| Total  | <u>2749</u> <sup>71</sup> . |

Les relevés exacts des ouvriers employés, des militaires, des ingénieurs adjoints, des Indiens, des surveillants et des contremaîtres, spécifient le nombre de personnes dans chaque classe et les travaux accomplis par chacun; des états de provisions et de munitions sont soigneusement envoyés de chaque poste. La division de la marine prend les mêmes soins pour ce qui est de l'envoi de ses rapports comprenant les noms de chaque employé avec sa description, sa nationalité, son rang, son salaire et son état de santé<sup>72</sup>.

Les divers rapports qui suivent dressent le bilan du capital humain et supposent le vaste effort fourni par

---

71 APC, B 189, p. 135, rapport de Gamble Asstn Gen<sup>l</sup>, Québec, le 5 décembre 1781.

72 APC, B 155, p. 65 à 185.

Haldimand afin d'obtenir la collaboration des fonctionnaires responsables du succès économique du pays:

A Return of the Vessels at St. Johns with the number of Men that can be lodged and Victualled on board of them with proper Vessels to Cruiz I to assist in carrying on the Public Work-

6 Vessels Total 1428 men.

To His Exc. Gen. Hald. John Schank<sup>73</sup>.

Québec, le 1<sup>er</sup> janvier 1783.

Etat des troupes provinciales au Canada, le 1<sup>er</sup> jan. 1783:

effectif = 2215.

Etat des troupes britanniques au Canada, le 1<sup>er</sup> jan. 1783:

effectif = 3699.

Etat des troupes allemandes servant sous le général Haldimand le 1<sup>er</sup> jan. 1783:

effectif = 6373<sup>74</sup>.

| Companies<br>Captains | Cap <sup>ns</sup> | Lieuts | Commission<br>Seargeants | Rank &<br>File |
|-----------------------|-------------------|--------|--------------------------|----------------|
| Mc Gregors            | 1                 | 4      | 4                        | 112            |
| Maisonvilles          | 1                 | 3      | 3                        | 88             |
| Momfortons            | 1                 | 2      | 3                        | 72             |
| Campeaus              | 1                 | 2      | 3                        | 69             |
| Morans                | 1                 | 2      | 3                        | 57             |
| Gamelins              | 1                 | 3      | 3                        | 70             |
|                       | 6                 | 16     | 19                       | 448            |

At S. DePeyster Major Kings Reg<sup>t</sup>  
Commander Detroit<sup>75</sup>.

<sup>73</sup> APC, B 145, p. 79, rapport de John Schank à Haldimand, le 30 mars 1783, [sans indication de lieu].

<sup>74</sup> APC, B 173, p. 99 à 102, rapport de l'archiviste, Québec, le 1<sup>er</sup> janvier 1783.

<sup>75</sup> APC, B 123, p. 277, rapport de De Peyster à Haldimand, Détroit, le 1<sup>er</sup> août 1782.

## PROBLEMES ECONOMIQUES

227

Les relevés de vivres et de vêtements donnés ici à titre de spécimens illustrent le système de contrôle qui existait alors:

State & Annual Consumption of Rum at the Upper Posts from June 1780 to June 1781.

Total 58,846 Gallons-

Which if proportionally distributed should serve these Posts to the Month of June 1783 supposing the Issues to be the same as last years-

Nath Day CommY Gen<sup>l</sup>76.

Provision Remaining at His Majesty's Magazine at Oswegachie.

| Salt<br>Bushells | Flour<br>pds | Pork<br>pds | Butter<br>pds | Pease<br>Gall <sup>s</sup> | Oatmeal<br>pds |
|------------------|--------------|-------------|---------------|----------------------------|----------------|
| 4                | 2,213        | 4,784       | 240           | 2,486                      | 256            |

Ranald McDonell Lt 84th Reg<sup>t</sup>77.

Return of Donations remaining in the Quarter Master General Stores at Quebec, Head Quarters Quebec 26<sup>th</sup> October 1781.

|  |            |
|--|------------|
| Begging Cloth (equal to an Equip <sup>mt</sup> for 4800 men) yards . . . . . | 6000       |
| Blankets . . . . .   | 7239       |
| Stockings . . . . .  | Pairs 6480 |
| Shoes . . . . .  | Do 280     |
| Shoe Soles . . . . .   | Do 6100    |
| Mittens . . . . .  | Do 2907    |

N.B. A Complete Equipment has been sent to Montreal for Two Thousands and One Hundred Men: The 17<sup>th</sup> July last which are not included in the above.

Thos Gable DY Gen<sup>l</sup>78.

---

76 APC, B 194, p. 139, rapport de Nathaniel Day CommY Gen<sup>l</sup>, Québec, le 24 juin 1781.

77 APC, B 99, p. 169, rapport de Ranald McDonell, Oswegachie, le 11 septembre 1782.

78 APC, B 189, p. 131, rapport de Thos Gambles DY M<sup>r</sup> Gen<sup>l</sup>, Québec, le 26 octobre 1781.

Des rapports détaillés des activités et des revenus de la marine doivent être envoyés régulièrement aux quartiers généraux:

Return of Batteaux sent from Lachine to Coteau du Lac with Troops. Stores & Provisions for the Upper Posts in the Month of May 1782.

| 1782<br>Date  | No of<br>Boats | Loaded with<br>Stores & Provisions<br>Troops |                      |
|---|----------------|--|----------------------|
| May . . . . .   | 198            | 54   | 144                  |
| April . . . . .   | 50             | 27   | 167                  |
| To Carleton Island June<br>1st . . . . .  | 511            | 93   | 418                  |
| To Carleton Island be-<br>tween 26 <sup>th</sup> August & 30<br>Sept 1782 . . . . . | 1029           | 175  | 854                  |
| To Carl Island between<br>1st and 3rd October<br>1782 . . . . .                     | 1245           | 229  | 1016                 |
| To Carl. Isl. between<br>3rd and 18th Nov 1782                                      | 1299           | 279  | 1020 <sup>79</sup> . |

Account of Monies received from the following persons for amount of freights of their Goods over the Upper Lakes in His Majesty's Vessels in the Years 1777, 1778, 1779.

32 entries = £ 9 258,,17,,11. New York Currency.

Thos Dunn Paymaster Gen<sup>l</sup> Marine Departm<sup>t</sup><sup>80</sup>.

Comptes des dépenses de l'armée:

---

79 APC, B 189, p. 161 à 176, Montréal, le 3 juin 1782.

80 APC, B 145, p. 62, rapport de Thos Dunn, Québec, le 1<sup>er</sup> septembre 1782.

## PROBLEMES ECONOMIQUES

229

Abstract of 365 Days Batt. Baggage and Forage Money paid by Lieut. Colonel Thomas Carleton Quarter Master General to the Army Serving in Canada for the Year 1782.

Sterling at 4/8  
Total

|   |                      |
|---|----------------------|
| To 200 Days Batt & Forage Money paid to the Army in Canada for the year 1782 as per account-Delivered by Lieut Colonel Carleton . . . . .   | 13525,, ,,           |
| To 200 Days Baggage & Forage Money paid to several British officers (omitted in the above Distribution for the year 1782), as per His Excellency General Haldimand's Warrant of 2 <sup>nd</sup> August 1782 . . . . . | 452,, ,,             |
| To 200 Days Batt and Forage Money paid to the German Troops arrived from New York, omitted in the above Distribution for the year 1782 . . . . .  | 1208,,15,,           |
| To 165 Days Forage Money paid to the General and Staff officers of the British Regiment for ye year 1782  | 1955,, 5,,           |
| To 165 Days Forage Money paid to the General and Staff officers in the British Regiment for the year 1782   | 3594,,18,,6          |
| To 165 Days Forage Money paid to the General and Staff officers of the German Troops for ye 1782 . . . . .  | 899,, 5,,            |
| To 165 Days Forage paid to the German Regiment for the year 1782 . .  | 2572,,12,,6          |
| To 165 Days Forage Money paid to Hertel de Rouville Corps of Canadians for the year 1782 . . . . .  | 53,,12,,6            |
|   | <u>£ 24261,, 6,,</u> |

Henry Hope Act<sup>s</sup> M<sup>r</sup> Gen<sup>l</sup>

N.B. Included in the above Sum of £ 850 Sterling which was advanced the Germans at New York this Sum is detained in ye hands of DY Paym<sup>r</sup> Gen<sup>l</sup> at Quebec, agreeable to His Excellency's Warrant of the 27<sup>th</sup> Dec. 1782<sup>81</sup>.

<sup>81</sup> APC, B 189, p. 177, rapport de Henry Hope à Haldimand, Québec, le 27 décembre 1782.

Périodiquement, le gouverneur Haldimand désigne un comité formé des membres du Conseil législatif qui doit vérifier les livres de comptes de l'administration civile, les revenus territoriaux et les comptes du receveur général<sup>82</sup>.

Ce comité doit soumettre le résultat de son travail aux membres du Conseil législatif:

At the Council Chamber in the  
Bishop's Palace.

Present Henry Hamilton Lieut. Gov.  
Edward Harrison  
Adam Mabane  
Thomas Dunn  
Francis Baby  
George Davison

In Obedience to your Excellency's order by warrant of the 14<sup>th</sup> April, we have examined the Deputy Receiver Generals account current from the 11<sup>th</sup> of October to the 10<sup>th</sup> of April last.

|   |                          |
|---|--------------------------|
| Upon the Credit side where-<br>of we have to observe & state<br>as follows vizt. 1783. October<br>10 <sup>th</sup> Under this Date out of . .   | £5855,, 5,, 4 3/4        |
| which was reported by the Com-<br>mittee who examined the Prece-<br>dent half year's account to re-<br>main in the Deputy Receiver<br>Generals' Hands as a Ballance<br>of which he was to credit Gov-<br>ernment in his present account<br>current, we find credit given<br>only for the sum of . . . . . | £4401,, 0,, 0 3/4        |
| and therefore he has to credit<br>government with the further sum<br>of . . . . .   | £1454,, 5,, 4            |
|   | <u>£5855,, 5,, 4 3/4</u> |

82 APC, B 59, p. 218, lettre d'Haldimand à Rose, Québec, le 25 octobre 1784.

## PROBLEMES ECONOMIQUES

231

Novr 5<sup>th</sup> The Deputy Rec<sup>r</sup> Gen-  
 eral under this Date gives  
 credit for eleven setts of  
 Bills of Exchange drawn by your  
 Excellency on the Lords Com-  
 mssrs of Treasury amounting to £ 8036,,18,, 6

1784 Jan<sup>y</sup> 10<sup>th</sup> and under this  
 Date the Dep<sup>y</sup> Rec<sup>r</sup> Gen<sup>l</sup> Credits  
 Government with the Provincial  
 Revenue paid him by Ths Scott  
 Esq<sup>r</sup> Comptroller of His Majes-  
 tys Customs for the Quarter  
 ended 10<sup>th</sup> of Jan<sup>y</sup> 1784 . . . . £ 357,,14,, 0

April 1<sup>st</sup> And under this Date  
 the DY R<sup>r</sup> Gen<sup>l</sup> Credits Govern-  
 ment with 160 Licences distrib-  
 uted by the Secretary of the  
 Province to Tavern-keepers &  
 Retailors of spirituous Liquors  
 from the 1<sup>st</sup> of April '83 to  
 this date amounting to . . . . £ 1098,,--,,--  
 making in the whole . . . . . £ 15347,,17,,10 3/4

1783 Nov<sup>r</sup> 1<sup>st</sup> Upon the Debit  
 side we have to observe & state  
 that under date The DY Rec<sup>r</sup> G<sup>l</sup>  
 has charged several Payments  
 made by him in discharge of  
 Warrants issued to him by your  
 Excellency for salaries and  
 contingencies from the 10<sup>th</sup> Oct  
 83 to the 1<sup>st</sup> of May 1784 which  
 we find to correspond with the  
 List of these Warrants entered  
 in the Council Books amounting  
 to . . . . . £ 13152,, 6,, 4  
 With a Ballance of . . . . . £ 2195,,11,, 6 3/4  
 for which he is to credit Gov-  
 ernment on his next account  
 curr<sup>t</sup>.

1784 May 1<sup>st</sup> We also observe  
 that the Dep<sup>y</sup> Receiver General  
 has charged himself on the  
 Credit side of his account cur-  
 rent with the Receipt of . . . £ 529,, 0,, 6

Sterg. arising from the casual & the Territorial Revenue of the Province since the 10<sup>th</sup> of October 1783 to the 1<sup>st</sup> of May 1784 which sum we have sepearted form the account current to be added to the account of the casual & Territorial Revenues reported upon from time to time former Committees; The Dept<sup>y</sup> Rec<sup>r</sup> Gen<sup>l</sup> has laid before us an account of the Particulars which we have examined amounting to be said sum of . . . . .

£ 529,,--,, 6

1784 We have further to observe to Your Excellency that the Deputy Receiver General has inserted on the Debit side of his account current the three following charges, vizt. hereunto annexed whereby it appears that the sums we have thought just proper to be allowed amounts altogether to Sterg<sup>s</sup> . . . . .

£ 2226,, 4,, 1

N.B. We humbly report to Your Excellency that it is the opinion of the Committee that the contingent accounts of the Law officers should for the future be taxed by the Judges of the Courts where the Business has been done previous to their being presented to the Committee.

Signed Adam Mabane  
Frs Baby  
George

Henry Hamilton  
Thomas Dunn  
Edward Harrison<sup>83</sup>.

Malgré son intégrité naturelle et sa bonne volonté d'administrer les biens de la couronne avec la plus grande honnêteté, les escroqueries et les malversations ne manquent

---

<sup>83</sup> APC, B 199, p. 198, Conseil législatif, Québec, le 2 juin 1782.

pas de la part de quelques sujets malhonnêtes. Les circonstances ne semblent pas favoriser la clairvoyance du financier chez Haldimand. Le numéraire est fortement désiré au Canada; le gouverneur fait appel à Londres durant les années 1780 et 1781<sup>84</sup>, mais, ne recevant ni instruction ni numéraire, il introduit la pratique d'accorder des lettres de change sur crédit partiel; ce procédé est énergiquement condamné par la Trésorerie:

The mode adopted by General Haldimand, as stated in his said Letter of the 12<sup>th</sup> June 1781 of Ordering the Remitter's Agent to grant Bills on Credit is too dangerous & hazardous and may be attended with such heavy losses to the Public that, My Lords request Lord George Germain will take His Majesty's pleasure for writing a Letter to General Haldimand ordering him immediately to desist from such practice<sup>85</sup>.

Le gouverneur se disculpe ainsi auprès de la Trésorerie en lui faisant connaître son opinion à ce sujet:

I have the Honor to remind their Lordships, that previous to my Authorizing the Remitters Agent, to give Bills upon Credit. I had repeatedly wrote for Instructions, and had often represented the propriety of sending out a large sum in Species, as the only Effectual Means to keep up the Exchange or prevent the Necessity of giving Credit; when in June 1781, having neither received Instructions, nor a supply of Cash, I was from a sense of duty, induced to accede to the Proposals of the Remitters Agent I lost no time in acquainting the Lords

---

84 APC, B 47, p. 34, lettre de Robinson à Haldimand, Whitehall, le 14 juillet 1781.

85 APC, B 45, p. 28, lettre de Robinson à Knox, la Trésorerie, le 18 janvier 1782.

Commissioners of the Treasury with the Transaction and my disapprobation of the Measure, and put it in the Power of their Lordships to abolish the Practice Entirely to prevent the bad Consequences to be apprehended<sup>86</sup>.

Cette pratique sera totalement condamnée en mai 1782 par la Trésorerie et dès lors absolument prohibée<sup>87</sup>.

L'étonnement manifesté par le gouvernement de Londres en face des dépenses exorbitantes encourues au Canada pour l'entretien des Indiens et des Loyalistes, n'est pas sans fondement. A Niagara, les comptes sont en désordre, l'abus et l'escroquerie règnent en maîtres sous la direction de Guy Johnson, fonctionnaire pour le moins incompétent au poste de la surintendance des Indiens. Le gouverneur aura le mérite de poursuivre ceux qui se livrent à des manoeuvres malhonnêtes et d'obtenir justice en faveur du gouvernement.

En avril 1781, Guy Johnson présente à Haldimand une lettre de change de £ 35,780 afin d'acquitter une facture des marchands Taylor et Forsyth pour des présents faits aux Indiens. Ces effets avaient été chargés au gouvernement par fraude, les factures ayant été forgées par les marchands. Les entrepôts du gouvernement et ceux de Taylor et Forsyth étant voisins, les marchandises avaient été livrées

---

86 APC, B 56, p. 206, lettre d'Haldimand à Burke, Québec, le 25 avril 1784.

87 APC, B 47, p. 47, lettre de Burke à Haldimand, Whitehall, le 22 mai 1782.

publiquement par les marchands et secrètement retournées<sup>88</sup>. La question est portée devant la Cour des Plaidés communs où Guy Johnson doit témoigner. A la suite du procès, les accusés sont condamnés et les résultats sont communiqués à Guy Johnson:

I have considered your Letter of this day enclosing one from Mess<sup>rs</sup> Taylor & Forsyth to you by which it appears that the Court of Common Pleas has given Judgement against them in the Action which I had Ordered the Kings Attorney General to institute for the Reimbursement of a very large Sum of Money which they had overcharged in their Account to the 24<sup>th</sup> March 1781 and for which you had drawn a Bill of Exchange upon me. This Being the Case, I cannot, Consistently with my Duty to the Crown, order Payments of any Accounts for Goods furnished by Mess<sup>rs</sup> Taylor & Forsyth subsequent to the above date without a very strict Examination into the delivery of them being determined not to be led a Second Time into the Same Error- After the delivery of the Goods composing Account in Question shall be sufficiently proved I shall order Payment of the amount, but until that shall happen I forbid you to draw any Bills of Exchange upon me<sup>89</sup>.

Quatre mois après que la Cour eût rendu sa décision dans l'affaire Taylor et Forsyth, Guy Johnson est remplacé par John Johnson au poste d'inspecteur et de surintendant des Indiens au Canada<sup>90</sup>. A son tour, Guy Johnson sera

---

88 APC, B 204, p. 77, lettre d'Adam Mabane à Jenkin William, Québec, le 18 novembre 1781.

89 APC, B 106, p. 177, lettre d'Haldimand à Guy Johnson, Québec, le 30 avril 1782.

90 APC, B 108, p. 57, lettre d'Haldimand à Guy Johnson, Québec, le 9 août 1782.

impliqué dans un procès retentissant. A la suite de la nomination de son successeur, il produit des états de comptes si confus que le gouverneur ne peut les examiner seul, et Guy Johnson est mandé sur les lieux<sup>91</sup>. Un relevé assez étrange attire l'attention du gouverneur par la nature des articles mais surtout par les irrégularités qui s'y trouvent:

Abstract Return of Sundries issued to Indians and Prisoners by order of Col Guy Johnson Superintendant of the Six Nations and Confederates, out of his quarters from 24<sup>th</sup> September 1780 to Sept. 24<sup>th</sup> 1781.

|                         |       |
|-------------------------|-------|
| Rum Gallons . . . . .   | 1490  |
| Wines Galls . . . . .   | 2982  |
| Vinigar Galls . . . . . | 328   |
| Sugar lbs . . . . .     | 10572 |
| Tea lbs . . . . .       | 4515  |
| Coffee lbs . . . . .    | 2266  |
| Chocolate lbs . . . . . | 1467  |
| Almonds lbs . . . . .   | 517   |
| Raisins lbs . . . . .   | 2102  |
| Prunes lbs . . . . .    | 2215  |
| Beef lbs . . . . .      | 4653  |
| Butter lbs . . . . .    | 1827  |
| Barley lbs . . . . .    | 444   |
| Soap lbs . . . . .      | 7227  |

The Amount of these Articles at the Current Prices at Niagara is N.York Currency £ 10,685,,3 out of which deducting what has been already in the different acco<sup>t</sup> transmitted £ 2,229,,8,,6 the remainder is £ 8,445,,14,,6.

G. Johnson Col of the Six nations & Confederates and Superintendant<sup>92</sup>.

---

91 APC, B 108, p. 142, lettre d'Haldimand à Guy Johnson, Québec, le 3 mars 1783.

92 APC, B 109, p. 161, lettre de Guy Johnson à Haldimand, le 24 septembre 1781, [sans indication de lieu].

A la réception de cette facture, Haldimand manifesta son étonnement:

After the numerous and Enormous Expences that have been incurred to the Public in the Six Nations Department since you resumed the direction of it, I did not Expect that Scene would have closed with a Private charge of so unprecedented and Extraordinary a Nature Amounting to the amazing Sum of £ 10 685, New York Currency- it shall however be laid before a Board of Accounts, that I may be enabled to report upon it, as well as, upon the other Accounts and transaction of that Department, to the Kings Minister.

In regard to the allowance, as Batt & Forage Money nothing of the Kind having Existed in your Department previous to my Command I shall not take upon me to Establish an Additional Expence (Particularly at this Period) in a line where so many thousands of the Public money have been lavished, but this shall accompany Your other Claims for the purpose of being submitted to His Majestys Decision<sup>93</sup>.

Le colonel Guy Johnson, sommé de soumettre ses livres à une commission, témoigne le désir que le gouverneur examine lui-même les comptes de Niagara, alléguant l'incompétence d'une commission dans le domaine financier, mais Haldimand lui refuse catégoriquement ce privilège:

In Regard to your wish, Signified at the foot of your answer to the above mentioned Reports, rather to Submit to a Board, because you do not think any Board Competent to the Determination of them, I must acquaint you that in the embarrassed State the Accounts of your Department appear to be, could I think myself authorized to decide upon them I should decline it, for upon the very object to Boards, I

---

<sup>93</sup> APC, B 106, p. 187, lettre d'Haldimand à Guy Johnson, Québec, le 31 janvier 1783.

should consider myself as an Individual much less competent to the Determination of those matters, than a Set of Gentlemen versed in Accounts and accustomed to Business.

As I earnestly wish to draw these Affairs to a Conclusion and to be able to State them to the Kings Minister in as clear a Manner as possible, that Justice may be done to all Parties, I have now to desire that you will make out a State of your whole Claim upon Government to the date of Sir John Johnsons appointment as Superintendant & Inspector Gen<sup>l</sup> they have been hitherto given in so much in detail and interwoven with other Accounts that it is difficult to investigate them<sup>94</sup>.

L'accusé demande l'autorisation d'aller exposer son cas en Angleterre, le gouverneur décide qu'en l'occurrence ce voyage n'est pas nécessaire. Le procès dure deux ans; Guy Johnson ne réussit pas à se justifier. Il ne retournera pas à Niagara<sup>95</sup>.

Pendant la guerre d'Indépendance, la spéculation jette le pays dans des complications financières qui auraient pu être fatales<sup>96</sup>. John Cochrane, l'agent des fournisseurs de fonds Harley et Drummond, spéculé sur les lettres de change à des taux très élevés, sans se soucier des pertes vers lesquelles il accule le gouvernement, malgré

---

94 APC, B 106, p. 188, lettre d'Haldimand à Guy Johnson, Québec, le 3 mars 1783.

95 APC, B 115, p. 169, lettre d'Haldimand à Sir John Johnson, Québec, le 20 octobre 1783.

96 APC, B 209, p. 133, lettre de Harley à Cochrane, Londres, le 7 février 1783.

les avertissements du gouverneur<sup>97</sup>. A la fin des hostilités un grave échec financier menace le pays, les prix sont bas, le gouvernement sombre dans un abîme de dettes; Londres refuse d'envoyer d'autre numéraire pour renflouer l'économie. Cochrane est remplacé auprès des bailleurs de fonds<sup>98</sup>.

Haldimand tente une poursuite en justice contre Cochrane qui se termine en faveur de la couronne. Le 25 août 1783, le gouverneur déclare, en s'adressant à la Trésorerie, qu'il est impatient de recevoir des instructions quant au moyen à prendre pour se procurer les fonds pour le service de l'armée maintenant que le contrat de Harley et Drummond est expiré<sup>99</sup>.

Le traité de paix est signé le 3 septembre 1783; les armées britanniques et hessoises retournent en Europe. C'est un tournant dans l'histoire économique du pays. Les trois grands scandales de spéculations et de malversations durant les dernières années d'Haldimand au Canada font planer le doute sur les capacités financières du gouverneur, sans toutefois ternir son intégrité personnelle ni amoindrir ses talents militaires.

---

97 APC, B 209, p. 91, lettre d'Haldimand à Cochrane, Québec, le 21 février 1782.

98 APC, B 47, p. 94, lettre de Burke à Haldimand, Londres, le 28 août 1783.

99 APC, B 106, p. 159, lettre d'Haldimand à la Trésorerie, Québec, le 25 août 1783.

Pour revoir sommairement le chapitre de l'économie, il faut parler de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des finances. Dans le domaine des ressources naturelles, l'agriculture présente de grandes possibilités pour l'avenir économique du pays. L'arrivée des Loyalistes et le désir d'Haldimand de faire fructifier les terres donnent une forte impulsion à l'agriculture. Dès lors, l'agriculture se développe rapidement partout où le sol se montre fertile. L'agriculture, alors à l'état embryonnaire, grandira et le Canada deviendra un pays agricole avec le développement de la péninsule des Grands Lacs, des Cantons de l'Est et des Provinces des Prairies.

Sous Haldimand, l'industrie minière est limitée au charbon et à la fonte du fer qui sert à forger des outils. L'exploitation des produits forestiers se maintient. Le commerce des fourrures présente un tel profit pour les marchands anglais que le gouverneur a de la difficulté à maîtriser leur avidité pour le gain. Il édicte des lois sévères quant à l'exploitation des fourrures. Le commerce libre est prohibé; les marchands font des pétitions pour obtenir la liberté de commerce. Ils se groupent en société et vont jusqu'à solliciter le monopole du commerce des fourrures pour au moins sept ans. Haldimand se voit dans l'obligation de refuser leur requête.

La venue des marchands au pays suscite de graves complications dans l'administration. Ils exercent une influence sur l'économie en pressant les autorités britanniques d'envoyer du numéraire au pays. La spéculation sur les lettres de change encouragée par les marchands est une source d'intrigues qu'Haldimand n'arrive pas à dominer. Pendant cette période, la Révolution américaine a marqué le Canada en changeant la structure économique du pays.

## CONCLUSION

A sa nomination comme gouverneur du Canada, le général Haldimand avait reçu pour mission de conserver la colonie à la mère patrie. Il ne faillira pas à la tâche. Dans ses lettres, il reedit sans cesse le motif qui l'anime. Le sentiment de l'honneur et la fidélité au devoir reviennent sous sa plume avec la même constance et la même sincérité.

Plusieurs décades après la cession du Canada à l'Angleterre, des Canadiens imbus d'idées anti-britanniques ont peint le gouverneur Haldimand comme étant un homme impérieux, dur, cruel et injuste. Pourtant ce n'est aucunement l'idée que laisse au lecteur l'étude de sa correspondance.

Un homme cruel ne développe pas les sentiments délicats d'amitié qu'il éprouva pour la famille de Riedesel, allant jusqu'à donner, dans ses lettres au général de Riedesel, des conseils intimes concernant la santé de la baronne et de sa fillette, la petite Canada, dont il était parrain. Joseph Brant et de Montgolfier pourraient encore s'ajouter à la liste des personnes pour qui il éprouva une réelle sympathie.

De plus, s'il avait eu la réputation d'être cruel, homme d'Etat par le haut poste qu'il occupait, il n'aurait

## CONCLUSION

243

pas attiré la confiance des mères de familles qui réclamaient personnellement son indulgence et ses bontés en faveur d'un fils récalcitrant ou d'un mari infirme. Il n'aurait pas non plus conquis une certaine veuve Duffy, canadienne-française d'ailleurs, qui lui écrivait des épîtres d'un lyrisme touchant et qui se consolait de le déranger par ses longues lettres, sachant qu'il prendrait sa revanche en n'y répondant pas. De plus, comment la jeune Manette Tonnancour aurait-elle pu, dans une lettre écrite de sa main, faire appel au gouverneur en faveur de son idylle, contre son propre père qui voulait éloigner son amant, si le vieux général avait été dur et cruel? Aurait-il pris le moyen aussi humain que celui de libérer, sans condition, sous prétexte de les gagner par la mansuétude, plusieurs jeunes gens qui travaillaient au compte des révolutionnaires américains, s'il avait été injuste et dur?

On ne voit pas qu'il ait traité les Canadiens français plus durement que les gens d'autres nationalités. Il les soupçonnait avec raison, car plusieurs des habitants canadiens durant la guerre de l'Indépendance sympathisèrent avec les Américains. Quant aux hommes dangereux pour l'avenir du pays, tels Du Calvet, Laterrière et Cazeau, pour eux Haldimand était sans pitié. Le général ne redoutait rien tant que les espions et en fonction de son mandat de conserver le Canada à la couronne d'Angleterre, il usait

## CONCLUSION

244

de moyens radicaux envers eux. D'ailleurs le roi ne condamna pas le gouverneur; à la fin des hostilités, il lui envoya l'ordre de libérer les prisonniers, mais seulement s'il le jugeait à propos. Haldimand se dit heureux de se rendre au désir de son souverain et avoua qu'il n'avait aucun ressentiment personnel contre Du Calvet et les autres prisonniers.

Le roi ne lui adressa aucun reproche quant à ses devoirs de général et de gouverneur. Par contre, une faiblesse évidente d'Haldimand était son peu de disposition pour l'administration des finances. En dépit des avertissements répétés de la Trésorerie, il ne parvint pas à diminuer les dépenses exorbitantes de l'armée et du département des Indiens. Il n'ignorait pas les fraudes et les malversations qui existaient dans ce département. Il fit des efforts pour les réprimer mais sans réussir entièrement. A la fin de son terme de gouverneur général, le pays était dans une crise financière sérieuse.

En 1784, Haldimand demanda son congé; le roi le lui accorda. Cependant, rien dans la correspondance n'indique que son rappel soit dû à une faillite financière. On n'y découvre pas d'accusation de la part des autorités au sujet des finances lorsqu'il est question de son retour en Angleterre.

## CONCLUSION

245

Le but de cette thèse était de chercher dans la correspondance officielle du gouverneur sa façon de réagir devant certains problèmes canadiens. La lecture de ces nombreux documents a fait d'une pierre deux coups en laissant une profonde impression de la valeur personnelle de cet homme.

BIBLIOGRAPHIE

A. SOURCES PREMIERES.

1. Manuscrites.

Collection Haldimand, Archives Publiques du Canada, vol. 1 à 232.

2. Imprimées.

Peter du Calvet, Case of Peter du Calvet (The), London, 1784, xi-284 p.

Shortt, Adam and Doughty, Documents relatifs à l'Histoire Constitutionnelle du Canada, 1759-1791, Ottawa, Archives Publiques du Canada, 1921, 1032 p.

B. GUIDES.

Brymner, Douglas, Rapport sur les Archives du Canada, pour les années 1884 à 1891 et 1904-1914-1915.

Parker, David W., A Guide to the Documents in the Manuscript Room, at the Public Archives of Canada, p. 198-211.

C. SOURCES SECONDES.

1. Ouvrages spécialisés.

Chadsey, Thomas, The General Haldimand and the Vermont Negotiations (1780-1783), Université d'Ottawa, thèse de maîtrise en Histoire, 1953, x-145 p.

McIlwraith, Jean W., Sir Frederick Haldimand, dans la collection "Makers of Canada", Toronto, Oxford University Press, 1926, 12 vol., tome 3, 348 p.

Trudel, Pierre, Sir Frédérick Haldimand, face à certains problèmes durant la première partie de son administration du Canada, (1778-1781), thèse de maîtrise en Histoire, Université d'Ottawa, 1964, viii-236 p.

## 2. Ouvrages généraux.

Bradley, A. G., Lord Dorchester, dans la collection "Makers of Canada", Toronto, Oxford University Press, 1926, 12 vol., tome 3, 343 p.

Brebner, John Bartlet, North Atlantic Triangle, the Interplay of Canada, the United States and Great Britain, Toronto, Ryerson Press, 1945, 385 p.

Burt, A. Leroy, The Old Province of Quebec, Toronto, Ryerson Press, 1955, xiii-551 p.

Callahan, James Morton, American Foreign Policy in Canadian Relations, New York, Macmillan, 1957, 576 p.

Caron, Ivanhoé, La colonisation de la province de Québec, débuts du régime anglais, 1760-1791, Québec, L'Action Sociale, 1923, 2 vol., tome 1, 240 p.

Charland, Thomas-M., Histoire des Abénakis d'Odanak, 1675-1937, Montréal, les Editions du Lévrier, 1964, xiii-368 p.

Clark, S. D., Movements of Political Protest in Canada 1640-1840, Toronto, University of Toronto Press, 1959, viii-518 p.

Cowan, Helen I., British Emigration to British North America, the First Hundred Years, Toronto, University of Toronto Press, 1961, xi-321 p.

Creighton, D. G., The Commercial Empire of the St Lawrence 1750-1850, Toronto, Ryerson Press, 1937, xii-389 p.

Garneau, F.-X., Histoire du Canada, Montréal, Beauchemin, 1882, 3 vol., tome 2, 467 p.

Gillis, D. Hugh, Democracy in the Canadas, 1759-1867, Toronto, Oxford University Press, 1951, x-217 p.

## BIBLIOGRAPHIE

248

Glazebrook, G. P. de T., A History of Transportation in Canada, Toronto, Mc Clelland and Stewart, 1964, 2 vol., tome I, 191 p.

Graham, Gerald Sandford, British Policy and Canada, 1774-1791, A Study in 18th Century Trade Policy, Toronto, Longmans, 1930, x-161 p.

-----, Sea Power and British North America 1783-1820, A Study in British Colonial Policy, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1941, xii-302 p.

Grimberg, Carl et Svanstrom Ragnar, Histoire Universelle, La Révolution française et l'Empire, Verviers, Belgique, Collection Marabout, 1964, 12 vol., tome 9, 367 p.

Guillet, Edwin C., Early Life in Upper Canada, Toronto, The Ontario Publishing Co., 1933, 782 p.

Innis, Harold A., The Fur Trade in Canada, Toronto, University of Toronto Press, 1956, xv-402 p.

Johnston, Charles M., The Valley of the Six Nations, A Collection of Documents on the Indian Lands of the Grand River, Toronto, University of Toronto Press, 1964, xcvi-344 p.

Jones, Thomas, History of New York during the Revolutionary War, and the Leading Events in the Colonies at that Period, New York, Floy de Lancey, 1879, 2 vol., tome 2, 670 p.

Lanctot, Gustave, Le Canada et la Révolution américaine 1774-1783, Montréal, Beauchemin, 1965, 330 p.

Lavender, David, The Fist in the Wilderness, New York, Doubleday, 1964, vi-490 p.

Lucas, C. P., A History of Canada, 1763-1812, Toronto, Oxford University Press, 1909, 360 p.

Mc Innis, Edward W., The Unguarded Frontiers, A History of American-Canadian Relations, New York, Doubleday, 1942, 384 p.

Morris, Richard B., The American Revolution, A Brief History, Toronto, Van Nostrand, 1955, 192 p.

## BIBLIOGRAPHIE

249

Peckham, Howard H., The War for Independence, A Military History, Toronto, The University of Toronto Press, 1963, 227 p.

Phillips, Paul Chrisler, The Fur Trade, Norman, University of Oklahoma Press, 1961, 2 vol., tome 1, 686 p., tome 2, 696 p.

Raddall, Thomas H., The Path of Destiny, Canada from British Conquest to Home Rule: 1763-1850, Toronto, Doubleday, 1957, 468 p.

Russell, Nelson Vance, The British Regime in Michigan and the Old Northwest 1760-1796, Northfield, Carleton College, 1939, xi-302 p.

Ryerson, Egerton, The Loyalists of America and their Times, from 1620 to 1816, Toronto, Briggs, 1880, 2 vol., tome 3, xii-385 p.

Shortt, Adam and Doughty, Arthur F.G., Canada and Its Provinces, Toronto, Publishers Association, 1913, 23 vol., tome 3, xii-385 p.

Stark, James, The Loyalists of Massachusetts and the Other Side of the American Revolution, Boston, Clarke, 1907, xx-471 p.

Stevens, Wayne Edson, The Northwest Fur Trade, 1763-1800, Urbana, University Press of Illinois, 1928, 204 p.

Stone, William Leete, Life of Joseph Brant-Thayendanegea: including the border wars of the American Revolution and sketches of the Indian campaigns of General Harmar, St-Clair and Wayne, and other matters connected with the Indian relations of the United States and Great Britain, from the Peace of 1783 to the Indian Peace of 1795, New York, Dearborn, 1838, 2 vol., tome 1, xxxi-425 p., tome 2, 537 p.

Sulte, Benjamin, Histoire des Canadiens-français 1608-1880, Montréal, Wilson, 1882, 8 vol., tome 7, 187 p.

Talman, James J., Loyalists Narratives from Upper Toronto, Toronto, The Champlain Society, 1946, ix-400 p.

Trudel, Marcel, Louis XVI, le Congrès américain et le Canada 1774-1784, Québec, éditions du Quartier Latin, 1949, xii-240 p.

## BIBLIOGRAPHIE

250

Vachon, André, Histoire du Notariat Canadien 1621-1960, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1963, 240 p.

Van Every, Dale, A Company of Heroes, The American Frontier 1775-1783, New York, Morrow, 1962, 328 p.

Williamson, Chilton, Vermont in Quandry, 1763-1825, Montpelier, Vermont Historical Society, 1949, ii-318 p.

Wilmot, John Eardley, Historical view of the commission for enquiring into the losses, services and claims of the American Loyalists at the close of the war between Great Britain and Colonies in 1783, an account of compensation granted to them by Parliament in 1785 and 1788, London, Nichols, 1815, 194 p.

## D. REVUES.

Audet, J. Francis, Sir Frederick Haldimand, dans Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada, pour l'année 1923, 3<sup>e</sup> série, vol. XVIII, section I, p. 127-249.

Latt, A., Un Vaudois Gouverneur Général du Canada, Sir Frédéric Haldimand, dans la Revue Historique Vaudoise, n<sup>o</sup> 4, livraison de juillet-août 1933, p. 193-223.

Le Moine, J.M., Le Général Sir Frédéric Haldimand à Québec, 1778-1784, dans Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada pour l'année 1888, tome VI, p. 93-100.

Mackintosh, W. A., Canada in Vermont, A Study in Historical Geography, in Canadian Historical Review, vol. 8, n<sup>o</sup> de mars 1927, p. 9-30.